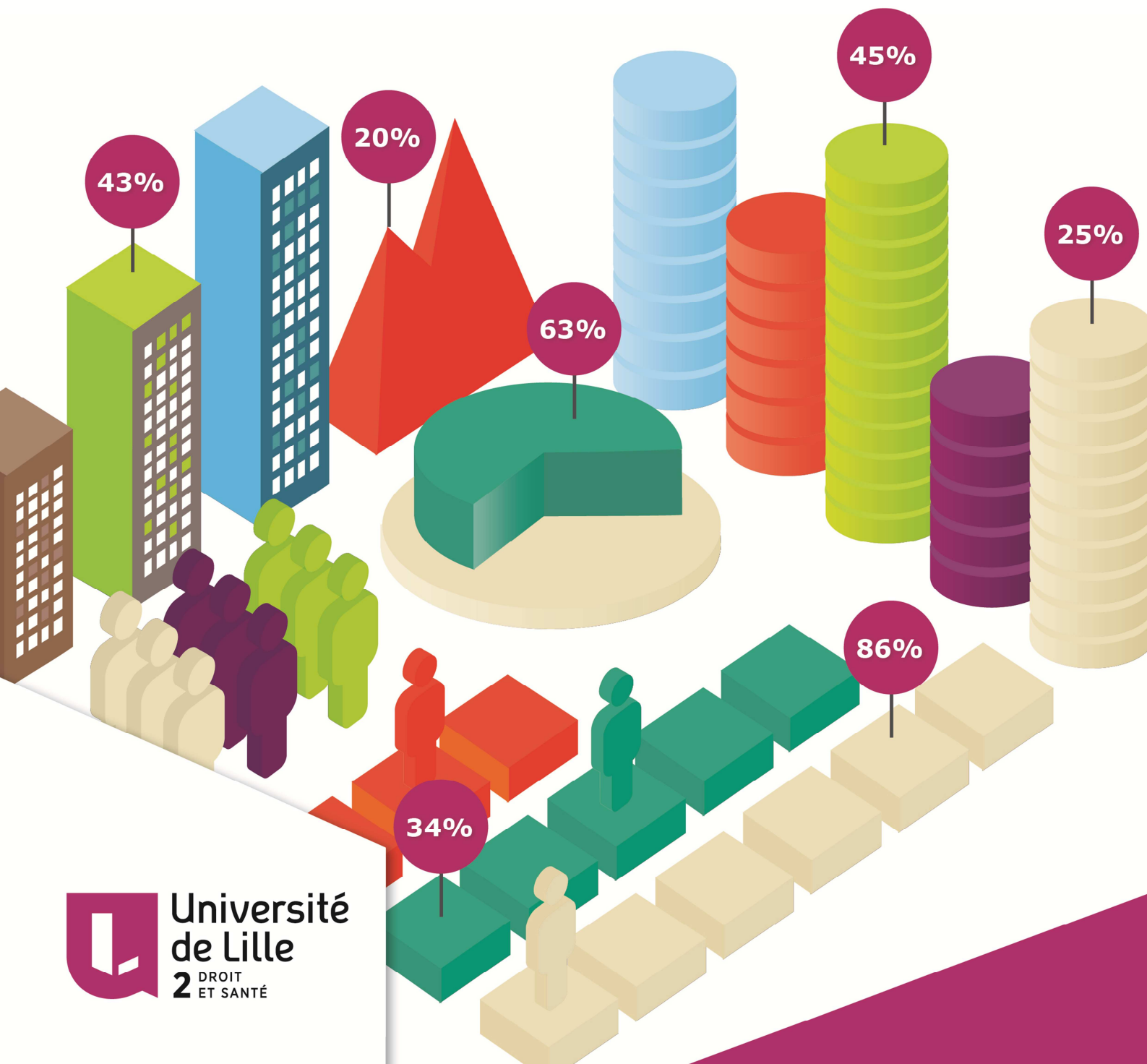




BILAN SOCIAL 2016



SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
INTRODUCTION.....	7
PARTIE 1 : EMPLOIS ET EFFECTIFS	9
DONNEES GENERALES	11
Chiffres globaux au 31/12/2016	11
PERSONNELS ENSEIGNANTS	15
Stock d'emplois de personnels enseignants	15
Données sur l'ensemble des enseignants	16
Données sur les enseignants titulaires	20
Données sur les enseignants non-titulaires	28
Temps de travail des personnels enseignants	31
Statistiques générales sur le contentieux pour l'année 2016	35
PERSONNELS BIATSS	36
Stock d'emplois de personnels BIATSS	36
Données sur l'ensemble des BIATSS	37
Données sur les BIATSS titulaires	42
Données sur les BIATSS non-titulaires	53
Temps de travail des personnels BIATSS	57
Statistiques générales sur le contentieux pour l'année 2016	57
PERSONNELS HEBERGES	59
Définition	59
Evolution du nombre de personnels hébergés	59
PARTIE 2 : REMUNERATION ET CHARGES ACCESSOIRES	60
PLAFONDS D'EMPLOIS ET MASSE SALARIALE.....	62
Consommation des plafonds d'emplois en 2016	62
Masse salariale : Total des dépenses	63
INDEMNITES ET PRIMES	67
Répartition Enseignants / BIATSS des enveloppes indemnitaires 2016	67
Personnels BIATSS	67
Personnels Enseignants	68
Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)	69
PARTIE 3 : INSTANCES REPRESENTATIVES DES PERSONNELS	71
COMITE TECHNIQUE	73
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE.....	73
COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT.....	74
COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL.....	74
COMMISSION CONSULTATIVE DES DOCTORANTS CONTRACTUELS	75
LOCAUX SYNDICAUX	75
PARTIE 4 : HANDICAP	77
POLITIQUE EN MATIERE DE HANDICAP.....	79
ACTIONS	79
Recrutements	79
Aménagements de poste	80
Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)	80
Taux d'emploi	80
PARTIE 5 : ACTION SOCIALE	81
SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS.....	83
Demandes	83
BILAN DE L'ACTION SOCIALE	88
Détails de l'action sociale	89
Evolution de l'action sociale entre 2014 et 2016.	90
ACTIVITES CULTURELLES	91

ACTIVITES SPORTIVES À DESTINATION DES PERSONNELS.....	93
Activités proposées aux personnels lors de l'année universitaire 2015-2016	93
La journée du sport du 23 juin 2016	93
PARTIE 6 : FORMATIONS DES PERSONNELS.....	95
PERSONNELS ENSEIGNANTS	97
Chiffres clés	97
Consommation des heures DIF	97
Répartition des Enseignants formés par composante	98
Répartition des Enseignants formés par tranche d'âges	98
Répartition des Enseignants formés par corps	98
PERSONNELS BIATSS	99
Dépenses de formation	99
Nombre de formations et de BIATSS formés	99
Répartition des stagiaires formés selon les typologies d'action	100
Répartition par catégorie de la fonction publique	100
Répartition des stagiaires formés en 2016 selon leur statut (ensemble des personnels BIATSS)	100
Répartition par tranche d'âge et statut	101
Répartition des stagiaires formés par composante et statut	101
Consommation des heures DIF	102
Bilan des formations en prévention des risques	102
PARTIE 7 : HYGIENE ET SECURITE.....	103
PREVENTION DES RISQUES.....	105
ACTIONS DE PREVENTION.....	107
DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (DUE).....	108
PARTIE 8 : MEDECINE DE PREVENTION.....	109
VISITES MEDICALES ET INFIRMIERES	111
Visites de reprises	112
Visites à la demande	112
Conclusions des visites médicales	113
AMENAGEMENTS DE POSTE	114
INAPTITUDES TEMPORAIRES	115
ORIENTATIONS A L'ISSUE DES VISITES MEDICALES.....	116
AUTRE ACTIVITE CLINIQUE : LES VACCINATIONS.....	116
CONSULTATION DE PSYCHOLOGIE	116
EXAMENS COMPLEMENTAIRES	117
REPARTITION DES RISQUES AU SEIN DE L'UNIVERSITE	119
Les risques psychosociaux	120
PARTIE 9 : UNIVERSITE DE LILLE.....	121
ETP par filière	123
Nombre de personnels par filière	123
Répartition du nombre de personnels par type d'agents	124
Pyramide des âges de l'ensemble du personnel	124
Répartition des biatss titulaires par sexe et tranche d'âge	125
Répartition des enseignants titulaires par sexe et tranche d'âge	127
Répartition des biatss par catégorie	129
Répartition des personnels biatss titulaires par branche d'activité professionnelle (BAP)	129
Répartition des personnels enseignants-chercheurs, ph u titulaires par secteurs disciplinaires	130
Répartition de la masse salariale globale	130
ANNEXES.....	131
GLOSSAIRE.....	133
TEXTES APPLICABLES AUX PERSONNELS DE L'UNIVERSITE	138
Textes généraux	138
Textes statutaires	138
TABLES DES SECTIONS CNU	141
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES	144

INTRODUCTION

À l'Université Lille 2, la volonté de mettre en place un bilan social a été affichée dans le contrat quadriennal de développement 2006-2009. Il était prévu qu'un bilan social serait fourni au début de l'année 2008.

Le premier bilan social de l'Université Lille 2 a été présenté au comité technique paritaire du 1^{er} avril 2008

Ce bilan social a pour principale source d'informations les données contenues dans l'application de gestion des personnels HARPEGE.

Il a été réalisé par la Direction des Ressources Humaines de l'Université. D'autres services ont participé à sa conception : Agence Comptable, Assistante sociale, Imprimerie, Médecine de Prévention, SCAPS, SCD, Service Communication, Service Culturel, Service des Études et de la Formation, Service Juridique, Service Patrimoine Immobilier, Service Prévention des Risques...

Que tous ici soient remerciés pour leur contribution.



EMPLOIS ET EFFECTIFS

DONNEES GENERALES

CHIFFRES GLOBAUX AU 31/12/2016

Emplois

			31/12/2014			31/12/2015			31/12/2016		
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois Art. L12-9	Emplois "ressources propres"	Nb emplois	Emplois Art. L12-9	Emplois "ressources propres"	Nb emplois	Emplois Art. L12-9	Emplois "ressources propres"	Nb emplois
Enseignants, enseignants-chercheurs	Permanents	Titulaires	798		798	817		817	840		840
		CDI				7		7	8		8
	Non Permanents	CDD	337	40	377	327	40	367	323	40	363
S/total EC			1 135	40	1 175	1 151	40	1 191	1 171	40	1 211
BIATSS	Permanents	Titulaires	682		682	688		688	710		710
		CDI		112	112		90	90		90	90
	Non Permanents	CDD	32	148	180	34	170	204	34	170	204
S/total BIATSS			714	260	974	722	260	982	744	260	1 004
Totaux			1 849	300	2 149	1 873	300	2 173	1 915	300	2 215
			Plafond des emplois fixé par l'État		Plafond global des emplois voté par le CA	Plafond des emplois fixé par l'État		Plafond global des emplois voté par le CA	Plafond des emplois fixé par l'État		Plafond global des emplois voté par le CA

Effectifs (en nombre d'agents)

				2014		2015		2016	
BIATSS		Titulaires		661	1 037	705	1 040	748	1 089
		Contractuels		376		335		341	
Enseignants		Titulaires		721	1 176	723	1 172	720	1 182
		Contractuels		455		449		462	
Total				2 213		2 212		2 271	

				2014		2015		2016	
BIATSS				46,9%		47,0%		47,9%	
Enseignants				53,1%		53,0%		52,0%	
Total				100%		100%		100%	

				2014		2015		2016	
Titulaires				62,4%		64,6%		64,6%	
Contractuels				3,5%		35,4%		35,4%	
Total				100%		100%		100%	

		2014	2015	2016
BIATSS Titulaires		63,7%	67,8%	68,7%
BIATSS Contractuels		36,3%	32,2%	31,3%
Total		100%	100%	100%

		2014	2015	2016
Enseignants Titulaires		61,3%	61,7%	60,9%
Enseignants Contractuels		38,7%	38,3%	39,1%
Total		100%	100%	100%

On peut observer de fortes variations au niveau des personnels BIATSS sur ces trois dernières années ; avec une baisse constante au niveau des effectifs contractuels au profit des titulaires. Cette baisse est essentiellement due à l'application de la loi Sauvadet.

La répartition entre BIATSS et enseignants se rapproche de celle du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) ; 46,2% de personnel BIATSS et 53,8% de personnel enseignants pour le ministère (les chiffres concernant le MENESR auront tous pour source le bilan social 2013/2014 du Ministère).

La répartition entre titulaires et contractuels est similaire à celle du MENESR ; 64,4% de titulaires et 35,6% de contractuels pour le ministère.

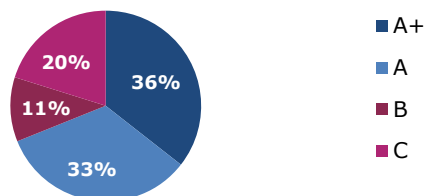
En revanche, la part des agents titulaires chez les BIATSS et les enseignants diffère de celle du MENESR : Il y a 59,1% de BIATSS titulaires et 69,6% d'enseignants titulaires au MENESR.

Répartition des agents de l'Université Lille 2 par catégorie de la fonction publique

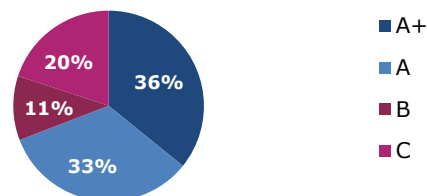
Ensemble des agents

Catégorie	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
A+	812	781,5	807	778,8	808	781,3
A	714	687,5	718	691,7	758	729,0
B	240	228,9	233	223,4	247	236,8
C	447	421,5	454	430,0	458	435,2
Total	2 213	2 119,4	2 212	2 123,9	2 271	2 182,3

Répartition en effectif en 2016



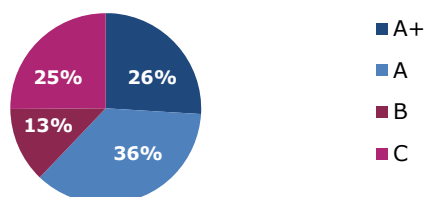
Répartition en ETP en 2016



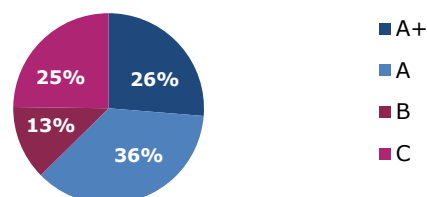
Femmes

Catégorie	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
A+	296	282,3	301	289,5	305	293,5
A	383	366,6	405	389,0	426	406,4
B	151	140,8	145	136,2	150	140,4
C	286	263,6	290	269,3	296	276,9
Total	1 116	1 053,3	1 141	1 084	1 177	1 112

Répartition en effectif en 2016



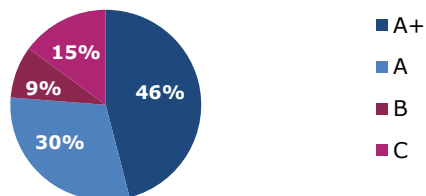
Répartition en ETP en 2016



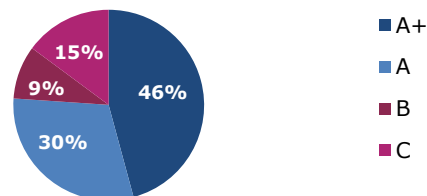
Hommes

Catégorie	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
A+	516	499,2	506	489,3	503	487,8
A	331	320,9	313	302,7	332	322,6
B	89	88,1	88	87,2	97	96,4
C	161	157,9	164	160,7	163	158,3
Total	1 097	1 066,1	1 071	1 039,9	1 095	1 065,1

Répartition en effectif en 2016



Répartition en ETP en 2016



La catégorie A+ correspond aux corps qui ont un indice sommital hors échelle.

Les catégories A et A+ sont surreprésentées car les personnels enseignants sont tous des agents de catégorie A ou A+.

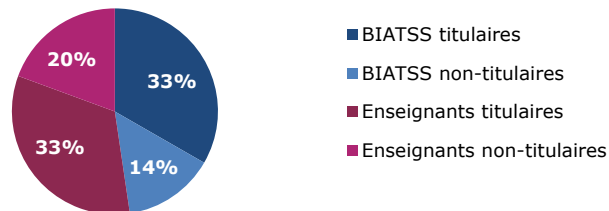
Cette surreprésentation des catégories A et A+ est d'ailleurs encore plus notable chez les hommes ; les hommes étant majoritaire chez les enseignants (voir chapitre sur les personnels enseignants).

Plus généralement, on peut observer une féminisation des effectifs de l'Université entre 2014 et 2016.

Répartition des agents de l'Université Lille 2 en ETP

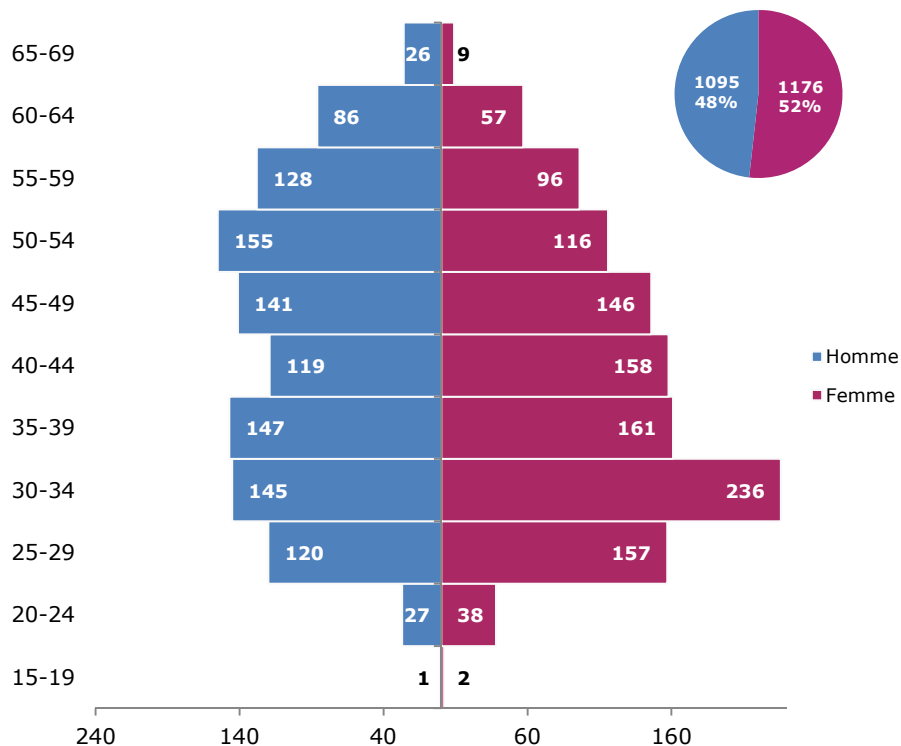
		2014		2015		2016	
BIATSS	Titulaires	640,5	983,9	685,3	992,2	726,9	1 041,2
	Contractuels	343,4		306,9		314,3	
Enseignants	Titulaires	719,0	1 135,5	721	1 131,7	717,5	1 141,2
	Contractuels	416,5		410,7		423,6	
Total			2 119,4		2 123,9		2 182,4

Agents de l'Université Lille 2 en ETP en 2016



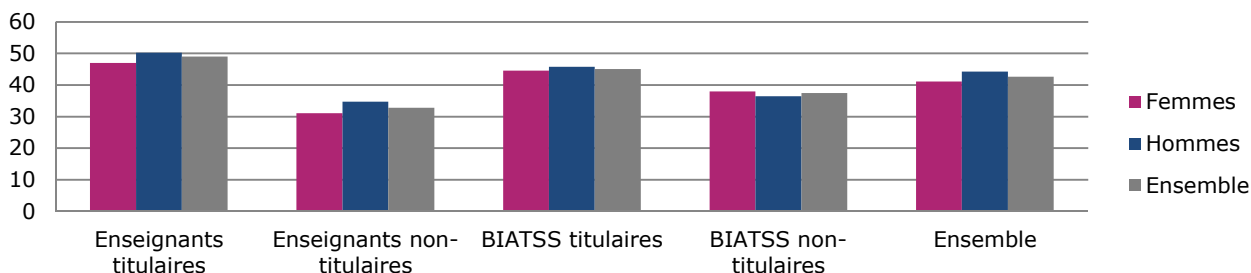
Il y a environ 50 ETP de plus chez les BIATSS et environ 10 ETP de plus chez les enseignants par rapport à 2015. Cette augmentation des ETP s'explique par les créations de postes du MENESR.

Pyramide des âges de l'ensemble du personnel

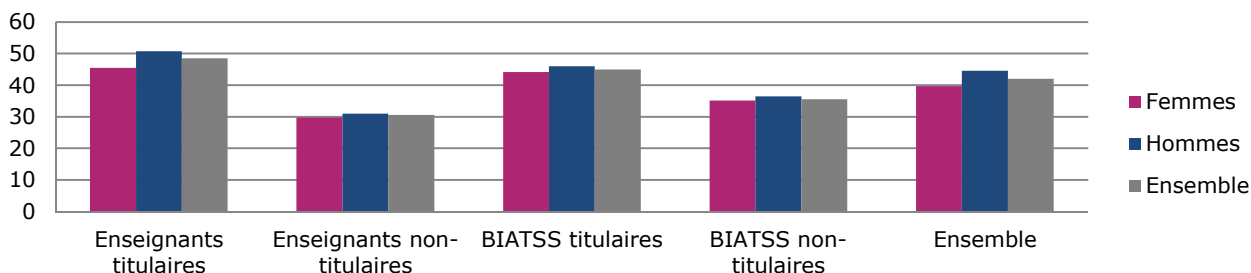
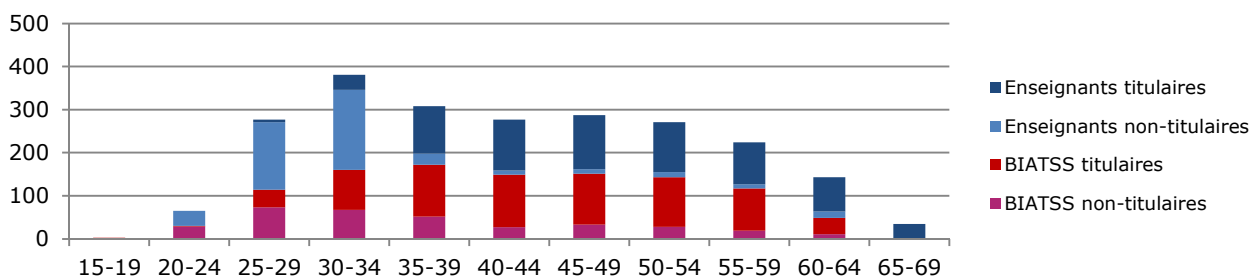


On observe d'importantes disparités entre femmes et hommes au niveau de la pyramide des âges. La partie féminine reflète une population majoritairement jeune. La partie masculine présente une forme dite en "pelote de laine" avec un nombre important d'agents autour de 30 et 50 ans et un creux autour de 40 ans.

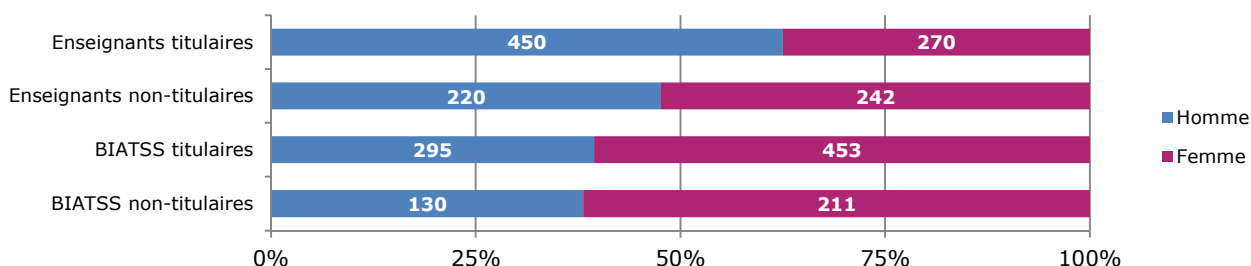
La répartition entre les femmes et les hommes est quasiment identique à celle du MENESR : 51,3% de femmes et 48,7% d'hommes.

Age moyen de l'ensemble du personnel

Les personnels titulaires ont une moyenne d'âge plus élevée que les personnels non titulaires.
Les femmes présentent une moyenne d'âge moins élevée que les hommes dans la plupart des types de personnel.

Age médian de l'ensemble du personnel**Répartition de l'ensemble des personnels par tranche d'âge**

La plus importante cohorte d'agents se situe entre 25 et 39 ans ; avec un pic entre 30 et 34 ans (principalement dû aux personnels enseignants non-titulaires (ATER, Chefs de clinique, etc.).

Répartition de l'ensemble du personnel par sexe

La population des enseignants titulaires est majoritairement masculine ; celle des enseignants contractuels et des BIATSS est majoritairement féminine ; surtout chez les BIATSS contractuels.

La répartition par genre des enseignants est donc en train d'évoluer ; la quasi parité observée actuellement chez les enseignants contractuels va mécaniquement se répercuter sur les enseignants titulaires à moyen terme.

PERSONNELS ENSEIGNANTS

STOCK D'EMPLOIS DE PERSONNELS ENSEIGNANTS

Emplois de personnels enseignants au 31/12/2016 : mode de financement

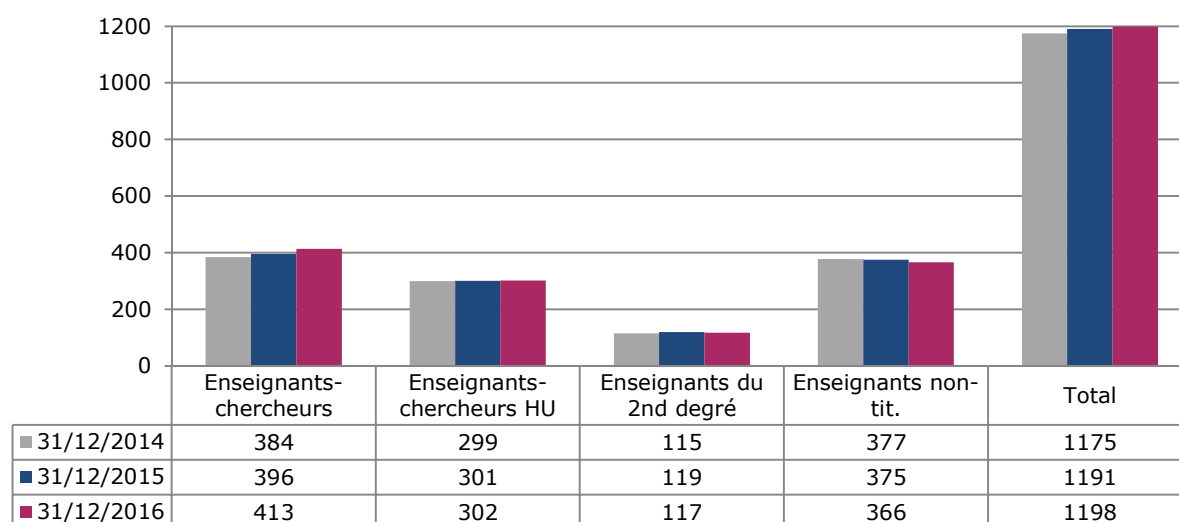
RESSOURCES ETAT

Type de population	Type d'emploi	Quotité
Enseignants-chercheurs	PR	116
	SURNOMBRE PR	1
	MCF	296
	TOTAL	413
Type de population	Type d'emploi	Quotité
Enseignants-chercheurs HU	PUPH MEDECINE	162
	PUPH DENTAIRE	6
	PUPH PHARMACIE	13
	SURNOMBRE PUPH	11
	MCPH MEDECINE	73
	MCPH DENTAIRE	29
	MCPH PHARMACIE	8
	TOTAL	302
Type de population	Type d'emploi	Quotité
Enseignants du 2nd degré	PRAG	71
	PRCE	46
	TOTAL	117
Type de population	Type d'emploi	Quotité
Enseignants non-titulaires	PAST	11
	ATER	38
	DOCTORANTS	70
	TOTAL	119
Type de population	Type d'emploi	Quotité
Enseignants non-titulaires HU	PAST HU	3
	PHU	7
	AHUMEDECINE	169
	AHU DENTAIRE	28
	TOTAL	207
TOTAL		1158

RESSOURCES PROPRES

Type de population	Type d'emploi	Quotité
Enseignants non-titulaires	DOCTORANTS	25
	AHU « REGION »	15
	TOTAL	40

Évolution des emplois enseignants par catégorie entre 2014-2016

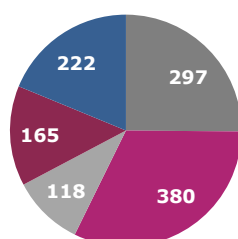


DONNEES SUR L'ENSEMBLE DES ENSEIGNANTS

Ensemble des effectifs enseignants par types de population détaillé

		2014		2015		2016	
Type de population détaillé		Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
PR et assimilés	Enseignants titulaires	280	280,0	285	285,0	287	287
	Enseignants non-titulaires	12	6,5	12	7,0	10	5,5
	Sous-total	292	286,5	297	292	297	292,5
MCF et assimilés	Enseignants titulaires	343	341,4	344	342,6	342	340,3
	Enseignants non-titulaires	35	18,0	36	19,5	38	22,5
	Sous-total	378	359,4	380	362,1	380	362,8
2nd degré et assimilés	Enseignants titulaires	98	97,6	94	93,4	91	90,2
	Enseignants non-titulaires	20	20,0	26	25,7	27	25,1
	Sous-total:	118	117,6	120	119,1	118	115,3
ATER et doctorants	Enseignants non-titulaires	157	141,0	154	137,5	165	148,5
	Sous-total	157	141,0	154	137,5	165	148,5
Assistants HU et assimilés	Enseignants non-titulaires	231	231,0	221	221,0	222	222,0
	Sous-total	231	231,0	221	221,0	222	222,0
TOTAL		1 176	1 135,5	1 172	1 131,7	1 182	1 141,15

Population enseignante en nombre d'agents en 2016

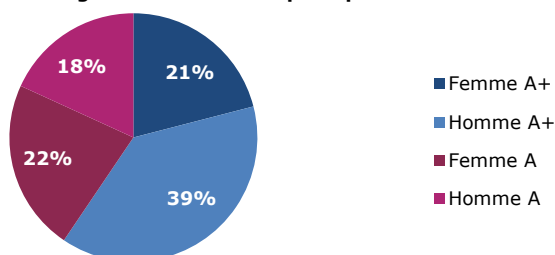


- PR et assimilés
- MCF et assimilés
- 2nd degré et assimilés
- ATER et doctorants
- Assistants HU et assimilés

Répartition de l'ensemble des enseignants par catégorie de la fonction publique

Catégorie	Sexe	2014		2015		2016	
		Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
A+	Femme	243	235,4	251	244,0	248	241,1
	Homme	461	444,5	458	441,5	455	440,0
Total		703	679,9	709	685,5	703	681,1
A	Femme	242	235,1	252	244,7	264	253,7
	Homme	230	220,5	211	201,5	215	206,4
Total		472	455,6	463	446,2	479	460,1
TOTAL		1 175	1 135,5	1 136	1 131,7	1 182	1 141,2

Répartition de l'ensemble des enseignants par catégorie de la fonction publique

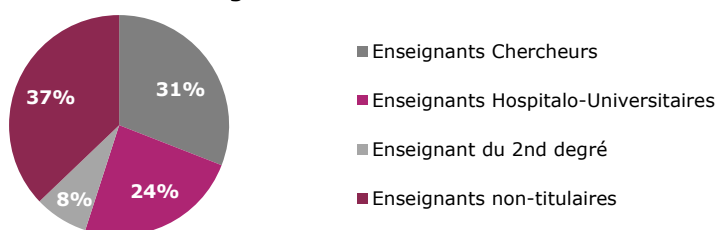


Effectifs enseignants par type de population

Type de population	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
Enseignants Chercheurs	340	338,4	349	349,6	354	352,5
Enseignants Hospitalo-Universitaires	283	283,0	280	280,0	275	274,8
Enseignant du 2nd degré	98	97,6	94	93,4	91	90,2
Enseignants non-titulaires	455	416,5	449	410,7	462	423,6
Total	1 176	1 135,5	1 172	1 131,7	1 182	1 141,1

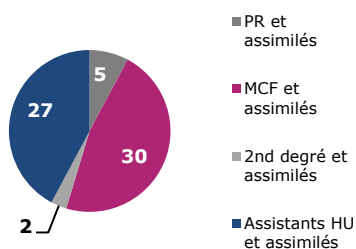
Les enseignants titulaires représentent 61% de la population enseignante de l'Université ; ce pourcentage est inférieur à celui de MENESR où les enseignants titulaires représentent 69,6% des effectifs enseignants.

Effectif enseignants en ETP en 2016

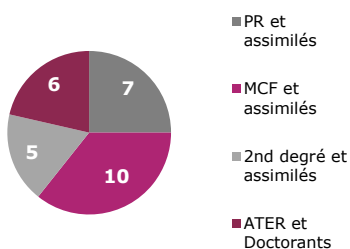


Les effectifs enseignants par composante

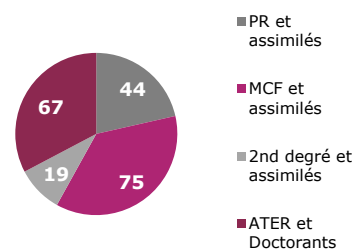
CHIRURGIE DENTAIRE

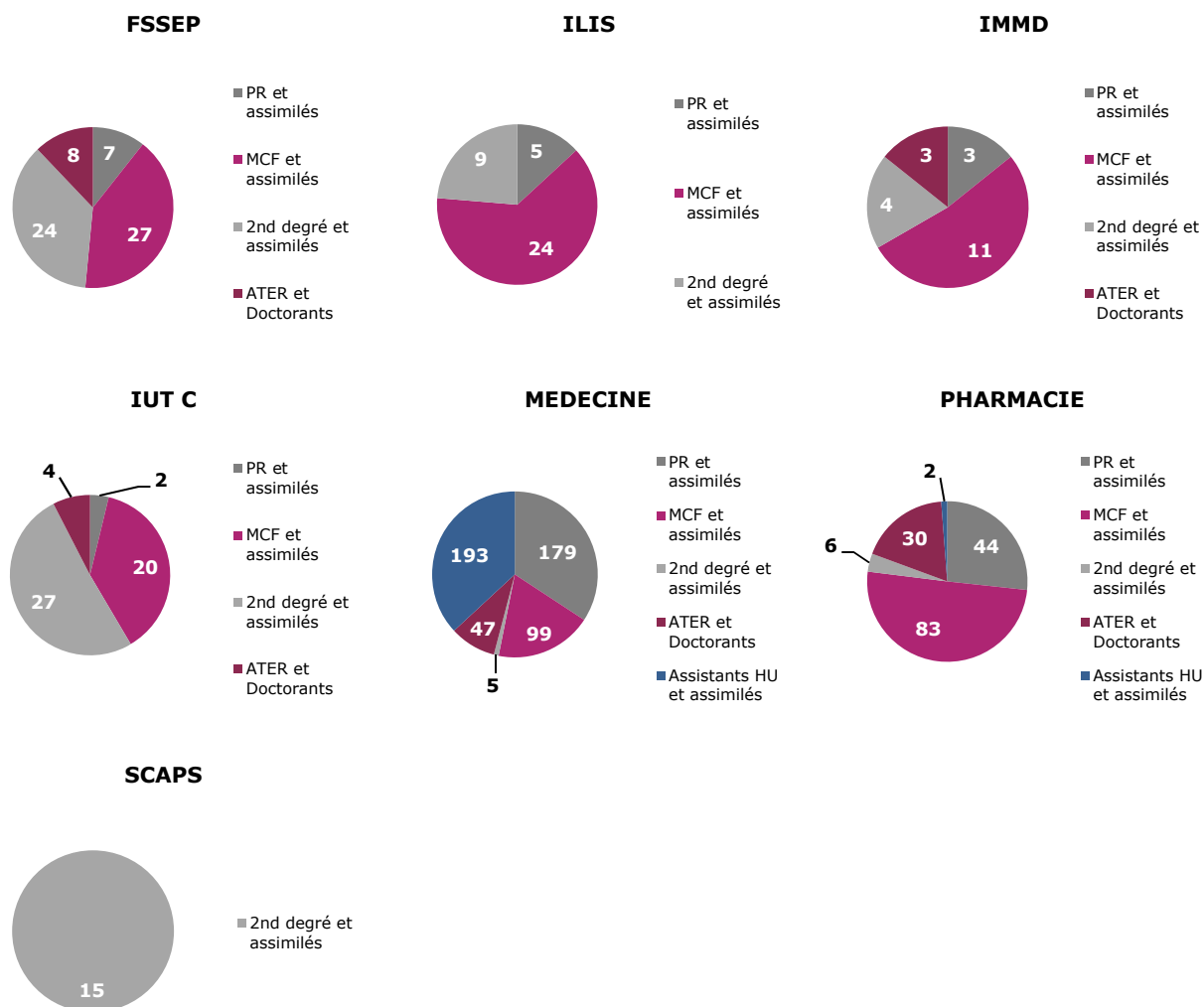


FFBC



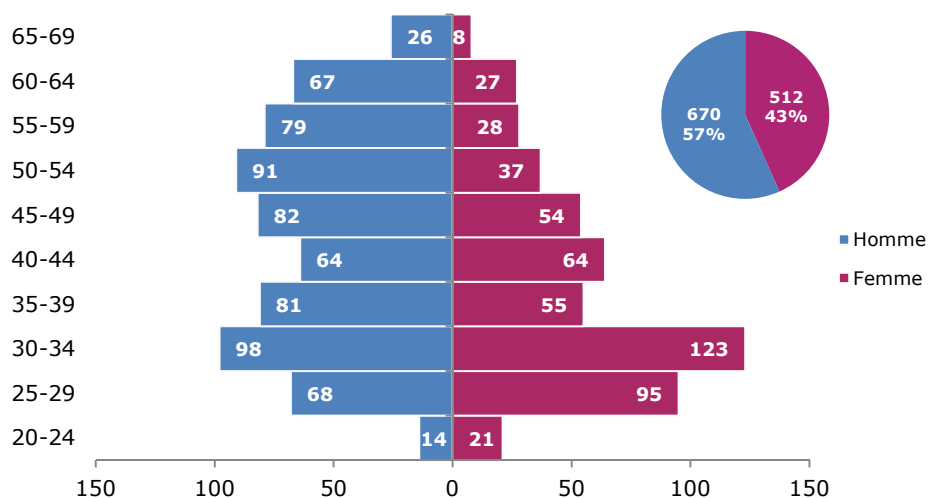
FSJPS





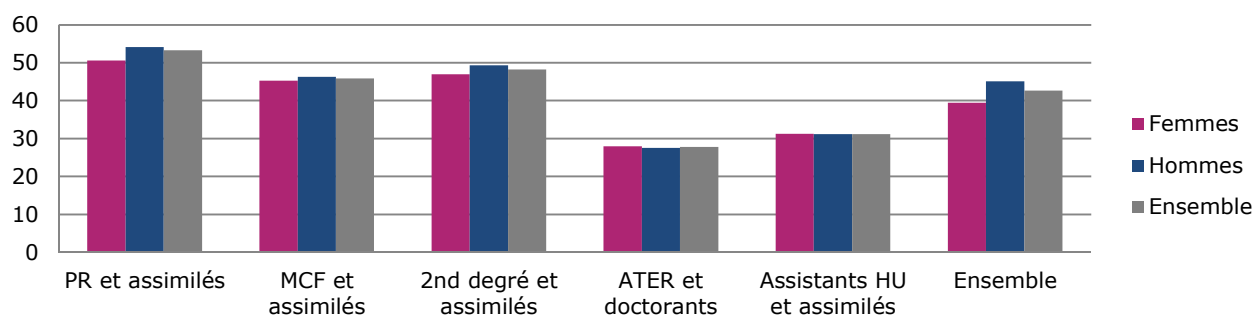
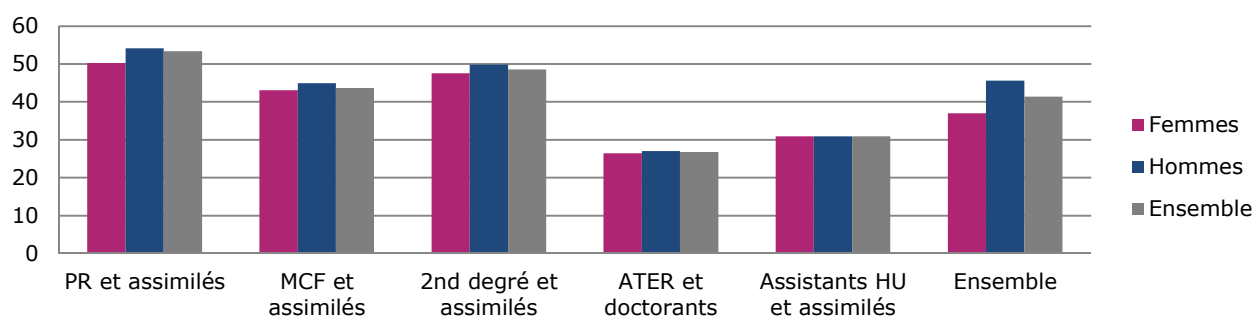
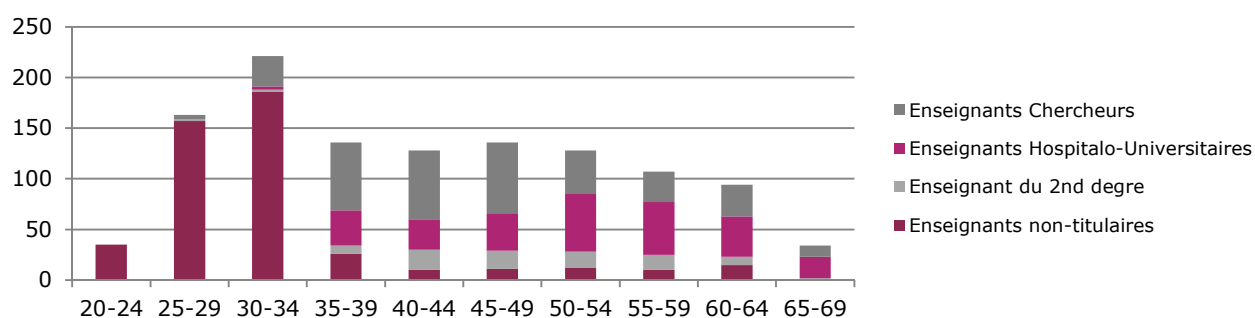
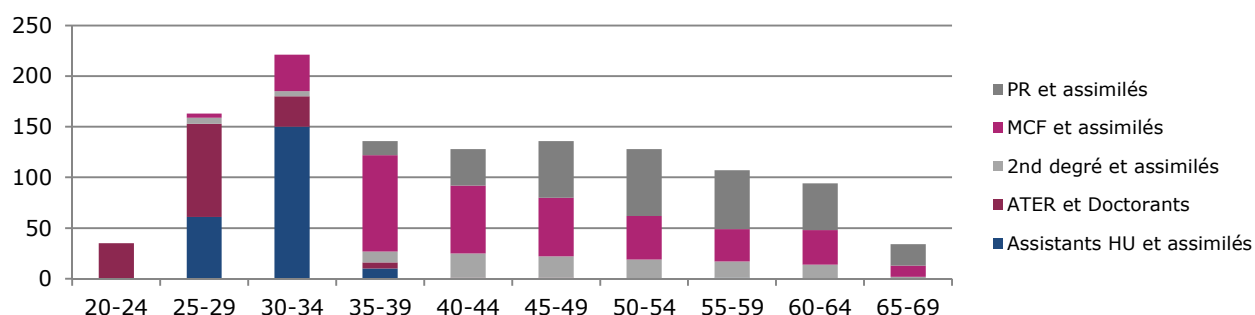
La part des enseignants du secondaire est très variable selon les composantes : très faible (Pharmacie, Médecine ou Chirurgie dentaire), elle est parfois très importante (FSSEP ou IUT). Ceci peut s'expliquer par la nature même des enseignements (ex. SCAPS).

Pyramide des âges de l'ensemble des personnels enseignants



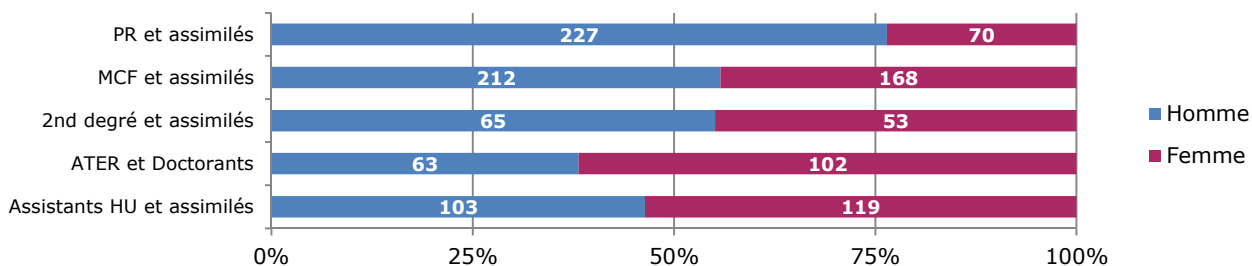
La forme de la pyramide des âges des personnels enseignants est typique des établissements d'enseignement supérieur, avec une prédominance des agents masculins et une concentration entre 25 et 35 ans correspondant principalement aux personnels non-titulaires (ATER, Chefs de clinique, etc.).

La pyramide des âges présente les mêmes caractéristiques que celle de l'ensemble de la population des personnels de l'Université, encore accentuée pour ce qui concerne la jeunesse de la population féminine.

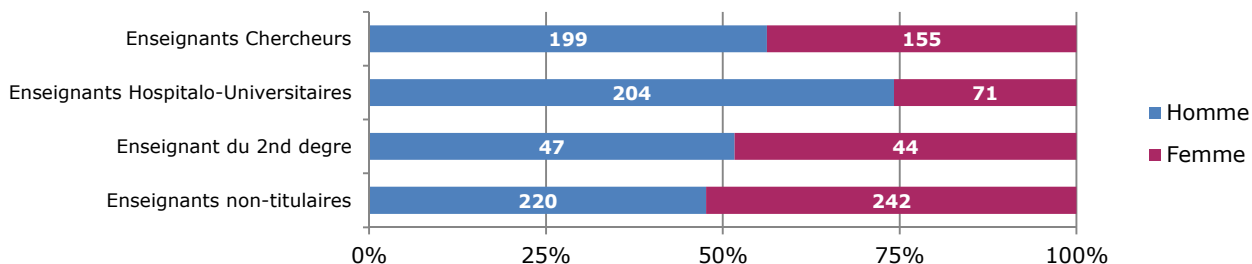
Age moyen de l'ensemble des personnels enseignants**Age médian de l'ensemble des personnels enseignants****Répartition de l'ensemble des personnels enseignants par tranche d'âge**

L'Épicentre 30-34 ans correspond principalement aux personnels non-titulaires HU (Chefs de clinique et Assistants HU.).

Répartition de l'ensemble des personnels enseignants par sexe



On observe une prédominance des agents masculins chez les enseignants titulaires ; en revanche on peut constater la situation inverse chez les enseignants non titulaires.



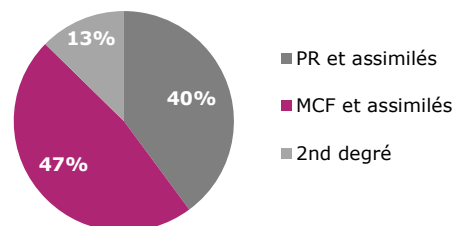
DONNEES SUR LES ENSEIGNANTS TITULAIRES

Effectifs enseignants titulaires par types de population

Population	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
PR et assimilés	280	280,0	285	285,0	287	287,0
MCF et assimilés	343	341,4	344	342,6	342	340,3
2 nd degré	98	97,6	94	93,4	91	90,2
TOTAL	721	719,0	723	721,0	720	717,5

Les effectifs des enseignants titulaires sont relativement stables depuis 3 ans.

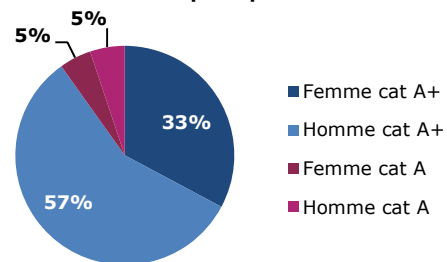
Répartition des effectifs enseignants titulaires en 2016



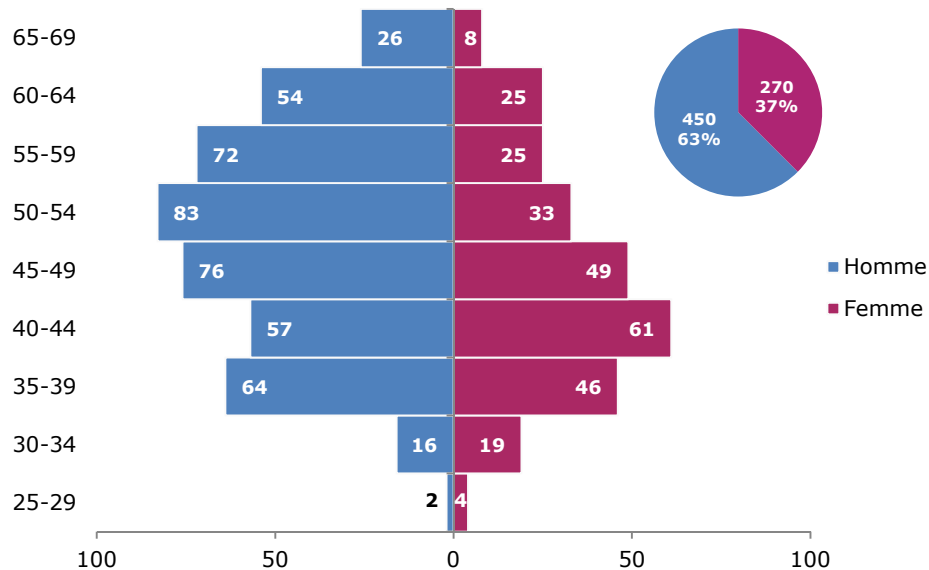
Répartition des enseignants titulaires par catégorie de la fonction publique

Catégorie	Sexe	2014		2015		2016	
		Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
A+	Femme	231	229,4	238	236,5	236	234,0
	Homme	421	421,0	417	416,5	413	413,0
Total		652	650,0	655	653,0	649	647,0
A	Femme	33	32,6	33	33,0	34	34,0
	Homme	36	36,0	35	35,0	37	36,5
Total		69	68,6	68	68	71	70,5
TOTAL		721	719,0	723	721,0	720	717,5

Enseignants titulaires par catégories de la fonction publique en 2016



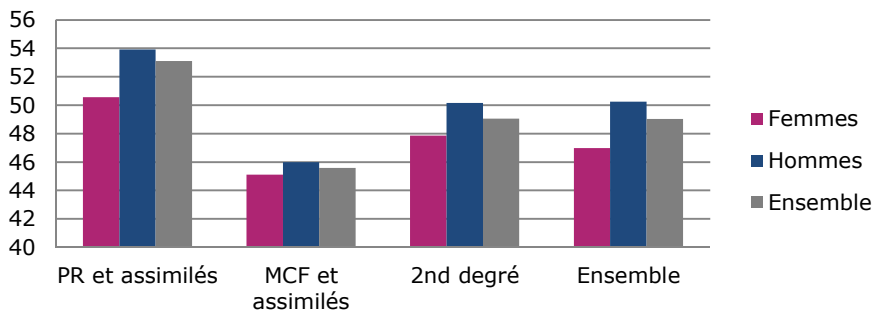
Pyramide des âges des enseignants titulaires



La pyramide des âges des enseignants titulaires est représentative d'une population globalement plus âgée, avec une forte prédominance masculine.

Des départs à la retraite massifs sont à prévoir dans les 5 à 10 ans à venir (210 enseignants ont au moins 55 ans).

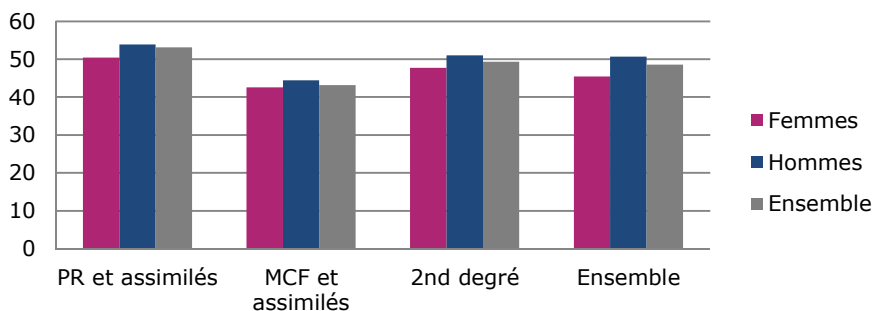
Age moyen des enseignants titulaires



Chiffres nationaux ¹	
Femmes :	47 ans et 2 mois
Hommes :	49 ans et 2 mois
Ensemble :	48 ans et 5 mois

L'âge moyen des hommes est plus élevé quelle que soit la catégorie d'enseignant. Ce sont les Professeurs et assimilés qui ont l'âge moyen le plus élevé.

Age médian des enseignants titulaires

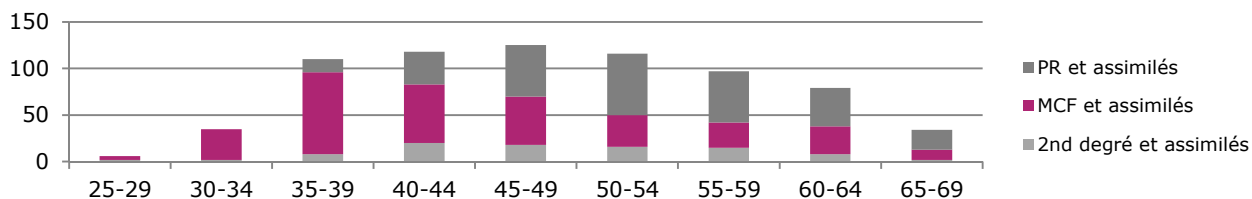


Chiffres nationaux	
Femmes :	46 ans et 2 mois
Hommes :	48 ans et 6 mois
Ensemble :	47 ans et 7 mois

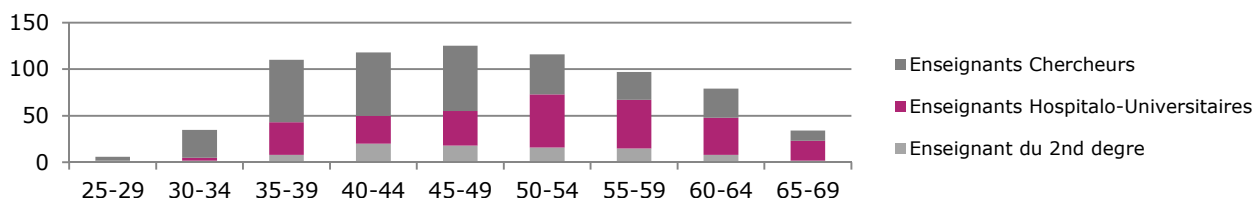
Comme pour l'âge moyen, L'âge médian des hommes est plus élevé quelle que soit la catégorie d'enseignant, et ce sont les Professeurs et assimilés qui ont l'âge médian le plus élevé.

¹Les chiffres nationaux sont affichés quand ceux-ci sont disponibles dans le bilan social du MENESR.

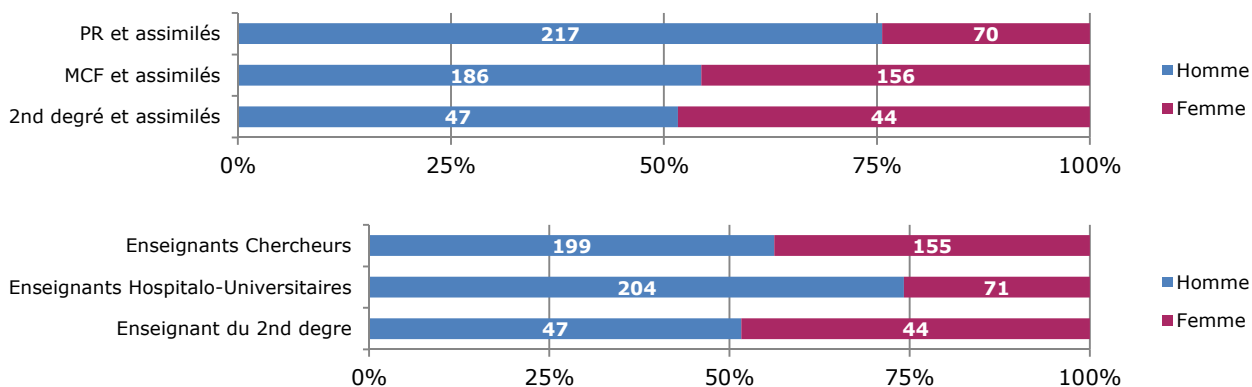
Répartition des enseignants titulaires par tranche d'âge



Il y a logiquement peu d'enseignants titulaires de moins de 35 ans. De 35 à 49 ans ce sont les maîtres de conférences et assimilés qui sont le plus représentés ; à partir de 50 ans ce sont les professeurs et assimilés (sauf entre 60 et 64 ans où il y a une relative parité avec les maîtres de conférences et assimilés).



Répartition des enseignants titulaires par sexe



Enseignants titulaires à temps partiel au 31/12/2016

2014			
Quotité du temps partiel	Sexe	Corps	Nbre
0,5	Féminin	MAITRE DE CONFERENCES	1
0,6	Féminin	PROFESSEUR D'EPS	1
0,8	Féminin	MAITRE DE CONFERENCES	5
0,9	Féminin	MAITRE DE CONFERENCES	1
Total			8

2015			
Quotité du temps partiel	Sexe	Corps	Nbre
0,5	Masculin	PROFESSEUR AGREGÉ	1
0,7	Féminin	MAITRE DE CONFERENCES	1
0,8	Féminin	MAITRE DE CONFERENCES	5
0,9	Féminin	PROFESSEUR AGREGÉ	1
	Féminin	MAITRE DE CONFERENCES	1
Total			9

2016			
Quotité du temps partiel	Sexe	Corps	Nbre
0,5	Masculin	PROFESSEUR D'EPS	1
0,7	Féminin	MAITRE DE CONFERENCES	1
0,7	Féminin	PROFESSEUR AGREGÉ	1
0,8	Féminin	MAITRE DE CONFERENCES	5
	Féminin	MCUPH DES DISCIPLINES PHARMACEUTIQUES	1
0,9	Féminin	MAITRE DE CONFERENCES	2
Total			11

On constate une stabilité du nombre de recours au temps partiel chez les enseignants titulaires.

Celui-ci est presque exclusivement féminin (1 homme en 2016).

Répartition des enseignants titulaires par CNU/discipline et corps en ETP

		PR et PUPH		MCF et MCUPH		2nd degré		TOTAL H/F		TOTAL
		Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
Droit, économie et gestion	01	5,0	10,0	15,0	19,0			20,0	29,0	49,0
	02	3,0	11,0	5,0	16,0			8,0	27,0	35,0
	03		3,0	1,7	4,0			1,7	7,0	8,7
	04	1,0	4,0	4,0	4,0			5,0	8,0	13,0
	05	1,0	2,0	4,0	2,0			5,0	4,0	9,0
	06	3,0	8,0	12,0	12,0			15,0	20,0	35,0
Lettres et sciences humaines	07			2,0				2,0	0,0	2,0
	08	1,0						1,0	0,0	1,0
	11				1,0			0,0	1,0	1,0
	16			3,0	1,0			3,0	1,0	4,0
Sciences	19			2,0				2,0	0,0	2,0
	26		1,0	4,0	4,0			4,0	5,0	9,0
	27	1,0	1,0	3,0	1,0			4,0	2,0	6,0
	31			1,0				1,0	0,0	1,0
	42	3,0	7,0	4,0				7,0	7,0	14,0
	43	3,0	7,0	2,0	2,0			5,0	9,0	14,0
	44	4,0	8,0	7,0	6,0			11,0	14,0	25,0
	45	1,0	3,0	3,0	3,0			4,0	6,0	10,0
	46	3,0	7,0	2,0	5,0			5,0	12,0	17,0
	47	5,0	9,0	1,0	2,0			6,0	11,0	17,0
	48	2,0	13,0	1,0	4,0			3,0	17,0	20,0
	49	2,0	15,0	1,0	3,0			3,0	18,0	21,0
	50	2,0	9,0		2,0			2,0	11,0	13,0
	51	1,0	13,0	1,0	2,0			2,0	15,0	17,0
	52	1,0	10,0		2,0			1,0	12,0	13,0
	53		12,0		2,0			0,0	14,0	14,0
	54	6,0	18,0		1,0			6,0	19,0	25,0
	55		7,0		1,0			0,0	8,0	8,0
	56	1,0		4,0	2,0			5,0	2,0	7,0
	57		1,0	1,0	4,0			1,0	5,0	6,0
	58		3,0	3,0	11,0			3,0	14,0	17,0
	64		1,0	2,0	3,0			2,0	4,0	6,0
	65	1,0	1,0	3,6	6,0			4,6	7,0	11,6
	66				2,0			0,0	2,0	2,0
	67				1,0			0,0	1,0	1,0
	69	1,0		2,0	3,0			3,0	3,0	6,0
	71			1,0				1,0	0,0	1,0
	74	2,0	5,0	8,0	19,0			10,0	24,0	34,0
	80		1,0		1,0			0,0	2,0	2,0
	81	1,0	5,0	0,8	1,0			1,8	6,0	7,8
	82	2,0	2,0	3,0				5,0	2,0	7,0
	85	6,0	4,0	13,9	11,0			19,9	15,0	34,9
	86	3,0	11,0	15,0	13,0			18,0	24,0	42,0
	87	5,0	5,0	18,3	10,0			23,3	15,0	38,3
2nd degré	ALLEMAND					1,0	1,0	1,0	1,0	2,0
	ANGLAIS					19,7	9,0	19,7	9,0	28,7
	ECONOMIE GEST.					6,0	9,0	6,0	9,0	15,0
	EDUCAT.PHYS.SPORT					13,0	19,5	13,0	19,5	32,5
	ESPAGNOL					3,0	3,0	3,0	3,0	6,0
	LET ANGL						1,0	0,0	1,0	1,0
	LET HIS GE					1,0		1,0	0,0	1,0
	LETTRES MODERNES						2,0	0,0	2,0	2,0
	MATHEMATIQUES						1,0	0,0	1,0	1,0
TECHNOLOGIE						1,0	0,0	1,0	1,0	
TOTAL H/F		70,0	217,0	154,3	186,0	43,7	46,5	268,0	449,5	717,5
TOTAL		287,0		340,3		90,2		717,5		

Enseignants titulaires de plus de 60 ans

	Enseignants Chercheurs	Enseignants du 2nd degré	Enseignants hospitalo universitaire	TOTAL
60 ans	9	2	9	20
61 ans	4	1	7	12
62 ans	7	3	7	17
63 ans	8	1	13	22
64 ans	3	1	4	8
65 ans	5		6	11
66 ans	3	2	6	11
67 ans	2		4	6
68 ans	1		4	5
69 ans			1	1
TOTAL	42	10	61	113

Enseignants titulaires de plus de 60 ans par CNU/discipline et corps en ETP

		PR et PUPH		MCF et MCUPH		2nd Degré		TOTAL H/F		TOTAL
		F	H	F	H	F	H	F	H	
Droit, économie et gestion	01		2,0	4,0	6,0			4,0	8,0	12,0
	02		3,0	1,0	3,0			1,0	6,0	7,0
	03				1,0				1,0	1,0
	05				1,0				1,0	1,0
	06		2,0		1,0				3,0	3,0
Lettres et sciences humaines	11				1,0				1,0	1,0
	19			2,0				2,0		2,0
Sciences	42	1,0	1,0	1,0				2,0	1,0	3,0
	43	1,0	2,0	2,0				3,0	2,0	5,0
	44	2,0	3,0	2,0	2,0			4,0	5,0	9,0
	45			1,0				1,0		1,0
	46		5,0		1,0				6,0	6,0
	47	2,0	1,0		1,0			2,0	2,0	4,0
	48	1,0	3,0					1,0	3,0	4,0
	49		6,0						6,0	6,0
	51		1,0						1,0	1,0
	52		1,0						1,0	1,0
	53		4,0						4,0	4,0
	54		8,0						8,0	8,0
	56	1,0						1,0		1,0
	57				2,0				2,0	2,0
	58		1,0	1,0	1,0			1,0	2,0	3,0
	71			1,0				1,0		1,0
	74		2,0		1,0				3,0	3,0
	81		2,0						2,0	2,0
	82			1,0				1,0		1,0
	85	1,0			1,0			1,0	1,0	2,0
	86		4,0						4,0	4,0
87		2,0	3,0				3,0	2,0	5,0	
2nd degré	ALLEMAND					1,0		1,0		1,0
	ANGLAIS					1,0	1,0	1,0	1,0	2,0
	ECONOMIE GEST.						1,0		1,0	1,0
	EDUCAT.PHYS.SPORT					2,0	2,0	2,0	2,0	4,0
	ESPAGNOL					1,0		1,0		1,0
	LETTRES MODERNES						1,0		1,0	1,0
TOTAL H/F		9,0	53,0	19,0	22,0	5,0	5,0	33,0	80,0	113,0
TOTAL		62,0		41,0		10,0		113,0		

Retraite des enseignants titulaires

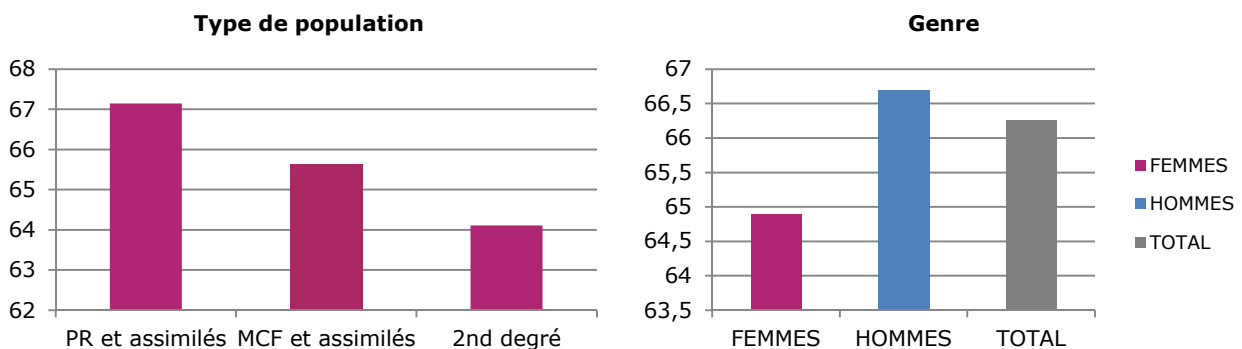
• Age moyen de départ en retraite entre 2014 et 2016

Population	Nbre de départs à la retraite	Age moyen de départ à la retraite
PR et assimilés	34	67 ans et 1 mois
MCF et assimilés	14	65 ans et 7 mois
2nd degré	10	64 ans et 1 mois
TOTAL	58	66 ans et 3 mois

• Age moyen de départ en retraite par sexe entre 2014 et 2016

	Nbre de départs à la retraite	Age moyen de départ à la retraite
FEMMES	14	64 ans et 10 mois
HOMMES	44	66 ans et 8 mois
TOTAL	58	66 ans et 3 mois

• Évolution de l'âge moyen de départ en retraite de 2014 à 2016



■ Départs à la retraite planifiés par genre

GENRE	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Femme	8	3	2	1	0	14
Homme	10	18	5	1	1	35
TOTAL	18	21	7	2	1	49

■ Départs à la retraite planifiés par composante

COMPOSANTE	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
CHIRURGIE DENTAIRE	3	1				4
FSJPS	2	5	2			9
FSSEP		1				1
ILIS	1	1				2
IUT C	1	2				3
MEDECINE	7	11	4	1	1	24
PHARMACIE	4		1	1		6
TOTAL	18	21	7	2	1	49

Pourcentage des enseignants titulaires (720 agents)	2,5%	2,9%	1,0%	0,3%	0,1%	6,8%
---	------	------	------	------	------	------

Pourcentage des enseignants titulaires de plus de 60 ans (113 agents)	15,9%	18,6%	6,2%	1,8%	0,9%	43,4%
---	-------	-------	------	------	------	-------

■ Départs planifiés par corps

POPULATION	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
PR et assimilés	9	12	4	2	1	28
MCF et assimilés	8	5	3	0	0	16
2nd degré	1	4	0	0	0	5
TOTAL	18	21	7	2	1	49

■ Départs planifiés par section CNU/Discipline

CNU /Disciplines	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
1		3	1			4
2	1	2	1			4
3	1					1
5	1					1
42		1				1
43	1	1				2
44	1	1	1			3
45		1				1
46	2	1	1			4
47	1		1			2
48	1	1				2
49		2	1			3
51		1				1
52		1				1
53		1				1
54	1			1	1	3
56	1					1
57	1	1				2
58	1					1
71	1					1
85	1			1		2
86	1		1			2
87	1					1
ANGLAIS	1	1				2
ESPAGNOL		1				1
EDUCAT.PHYS.SPORT		1				1
LETTRES MODERNES		1				1
TOTAL	18	21	7	2	1	49

Promotions des enseignants titulaires

Les avancements de corps et grade des personnels enseignants du 2nd degré sont prononcés après avis des commissions administratives (CAP) compétentes.

Le contingent national des promotions de corps des personnels enseignants du second degré étant limité, il n'y a pas eu de promotion de corps ces 3 dernières années.

Les avancements de grade des personnels enseignants-chercheurs se font pour moitié sur proposition de la section compétente du Conseil national des Universités au niveau national, et pour moitié sur proposition du conseil d'administration dans la limite des promotions offertes dans l'établissement, toutes disciplines confondues.

Il n'existe pas d'avancement de corps pour les personnels enseignants-chercheurs

Les promotions sont prononcées au niveau national pour les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaire ; il n'y a pas de promotions locales.

■ Promotions de Grade

Enseignants du 2nd degré

	2014		2015		2016	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
PRCE HC						1
PEPS HC		1		1	2	1
PRAG HC	1	1	2	3		
TOTAL	1	2	2	5	2	2
TOTAUX	3		7		4	

Enseignants-chercheurs

	2014		2015		2016	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
MCF HC	3	3	2	5	3	4
PR 1C		4	4	2	3	2
PR CE1		1	2	1		2
PR CE2		1		3	1	
TOTAL	3	9	8	11	7	8
TOTAUX	12		19		15	

Hospitalo-universitaire discipline médicale

	2014		2015		2016	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
MCU-PH 1C	1	1	2	4	1	3
MCU-PH HC	1	3	1			2
PU-PH 1C		9	1	7	3	6
PU-PH EX1	3	7		7	1	3
PU-PH EX2		2		4	1	4
TOTAL	5	22	4	22	6	18
TOTAUX	27		26		24	

Hospitalo-universitaire discipline odontologie

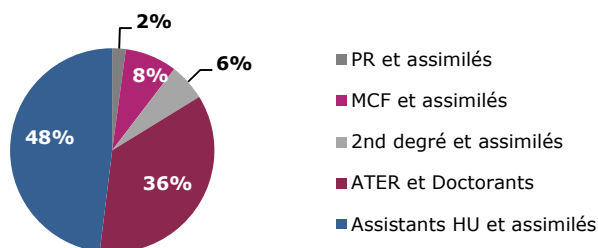
	2014		2015		2016	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
MCUOD 1C		1	1	1		2
MCUOD HC					1	
TOTAL		1	1	1	1	2
TOTAUX	1		2		3	

DONNEES SUR LES ENSEIGNANTS NON-TITULAIRES

Enseignants non titulaires par type de population

Population	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
PR et assimilés	12	6,5	12	7,0	10	5,5
MCF et assimilés	35	18,0	36	19,5	38	22,5
2 nd degré et assimilés	20	20,0	26	25,7	27	25,1
ATER et Doctorants	157	141,0	154	137,5	165	148,5
Assistants HU et assimilés	231	231,0	221	221,0	222	222
TOTAL	455	417,0	449	410,7	462	423,6

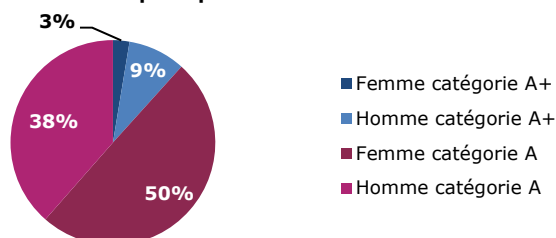
Enseignants non titulaires en nombre d'agents en 2016



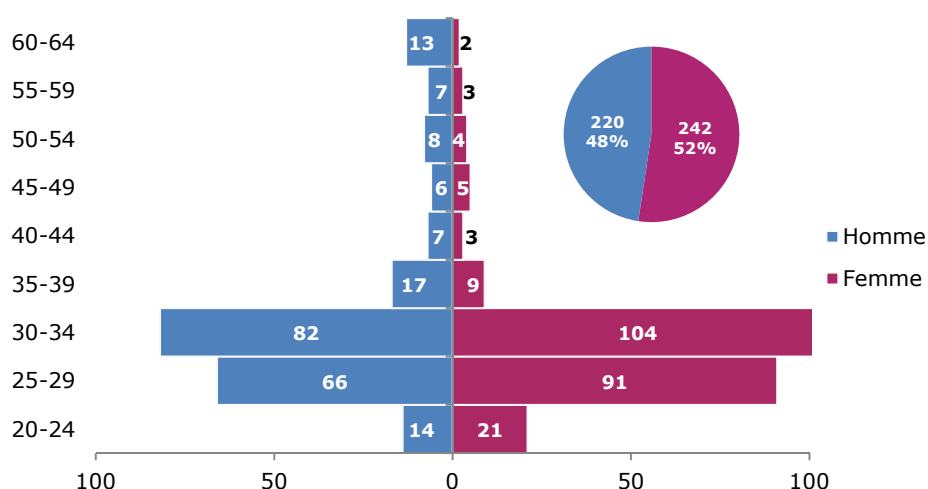
Enseignants non titulaires par catégorie de la fonction publique

Catégorie	Sexe	2014		2015		2016	
		Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
A+	Femme	12	6,0	13	7,5	12	7,0
	Homme	40	23,5	41	25,0	42	27,0
Total		52	29,5	54	32,5	54	34,0
A	Femme	209	202,5	219	211,7	230	219,7
	Homme	194	184,5	176	166,5	178	169,9
Total		403	387,0	395	378,2	408	389,6
TOTAL		455	416,5	449	410,7	462	423,6

Enseignants non titulaires par catégorie de la fonction publique en 2016

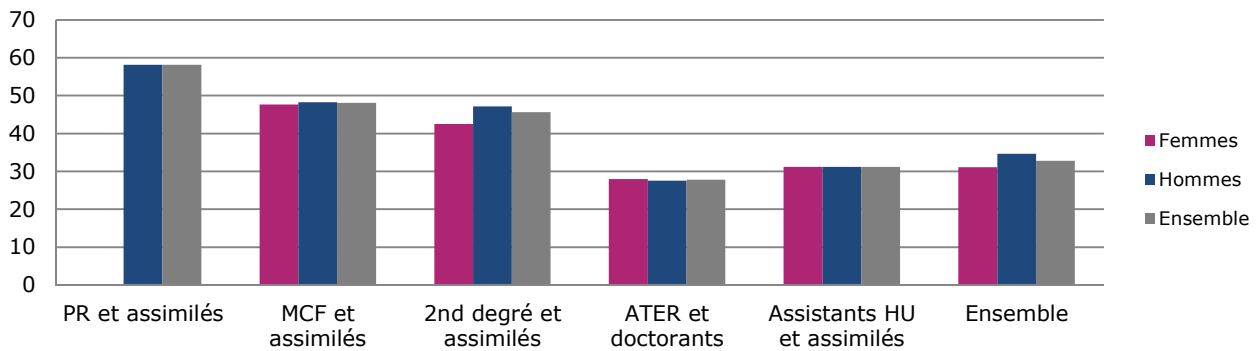
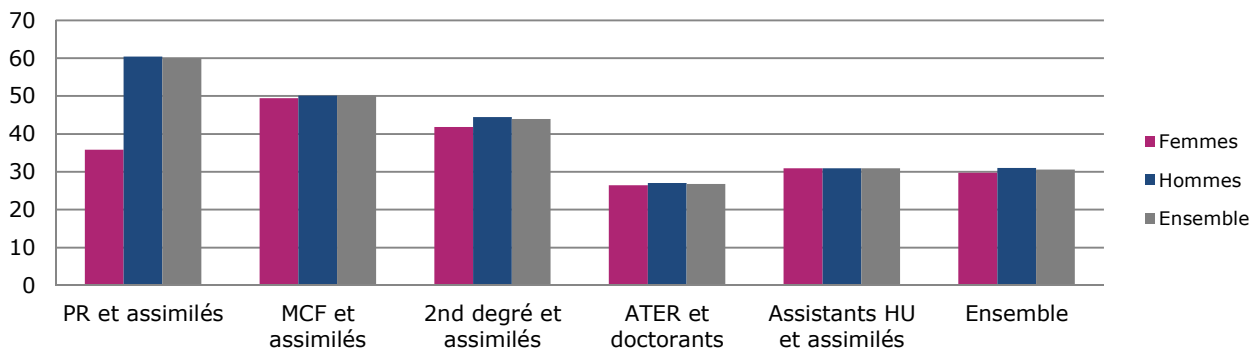
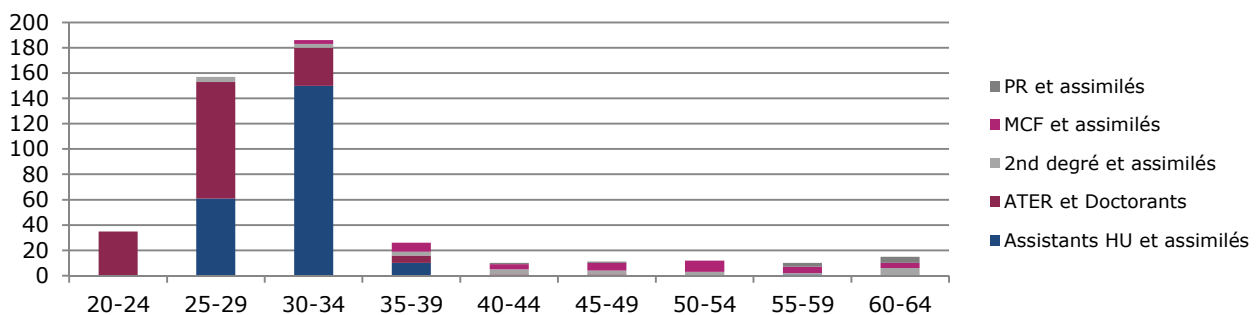
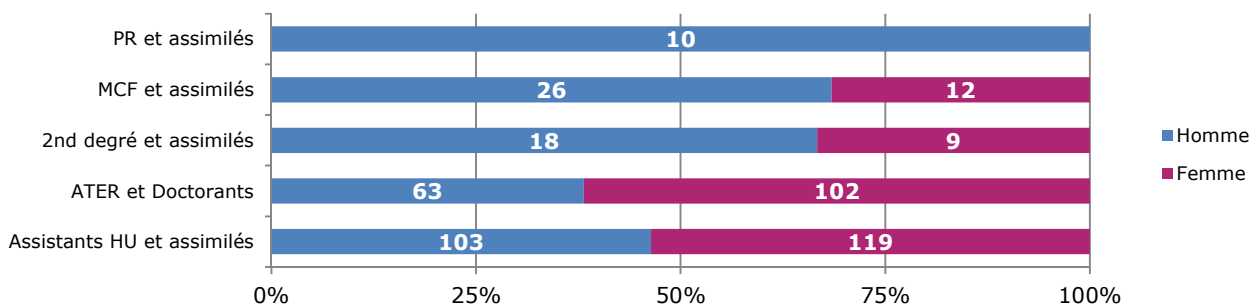


Pyramide des âges des enseignants non titulaires



La population des enseignants non-titulaires est une population très jeune en raison de la nature de la plupart des contrats (Doctorants, ATER, Chefs de cliniques, etc.)

Les femmes sont surreprésentées entre 20 et 34 ans ; la population enseignante tend à se féminiser.

Age moyen des enseignants contractuels**Age médian des enseignants contractuels****Répartition des enseignants non-titulaires par tranche d'âge****Répartition des enseignants non titulaires par sexe**

Répartition des enseignants non titulaires par CNU/discipline et type de contrat en ETP

		PR et assimilés		MCF et assimilés		2nd degré et assimilés		ATER et Doctorants		Assistants HU et assimilés		Total H/F		Total
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H		
Droit, économie et gestion	00				0,5	0,4	1,0	1,0		1	1,5	2,4	3,9	
	01		0,5	1,0	4,0	1,0	13,0	1,5			17,5	3,5	21,0	
	02	2,0	0,5	0,5		1,0	6,0	6,5			6,5	10,0	16,5	
	03						4,0	2,0			4,0	2,0	6,0	
	04						9,0	7,0			9,0	7,0	16,0	
	05						0,5	2,0			0,5	2,0	2,5	
Lettres et sciences humaines	06	0,5	3,0	5,0			4,5	3,5			7,5	9,0	16,5	
	07				0,7						0,7		0,7	
	08						1,0				1,0		1,0	
	11				1,0	2,0					1,0	2,0	3,0	
Sciences	14				1,0						1,0		1,0	
	27					1,0	1,0				1,0	1,0	2,0	
	32							1,0				1,0	1,0	
	33						1,0				1,0		1,0	
	42		1,0						5,0	10,0	6,0	10,0	16,0	
	43								6,0	13,0	6,0	13,0	19,0	
	44						3,0		4,0	1,0	7,0	1,0	8,0	
	45			1,0			2,0	2,0	3,0	3,0	5,0	6,0	11,0	
	46			1,0					1,0	5,0	1,0	6,0	7,0	
	47						1,0	1,0	6,0	6,0	7,0	7,0	14,0	
	48								10,0	9,0	10,0	9,0	19,0	
	49								11,0	5,0	11,0	5,0	16,0	
	50								4,0	10,0	4,0	10,0	14,0	
	51			1,0			2,0	1,0	6,0	4,0	8,0	6,0	14,0	
	52								6,0	7,0	6,0	7,0	13,0	
	53	1,5	0,5	1,0					10,0	7,0	10,5	9,5	20,0	
	54								26,0	6,0	26,0	6,0	32,0	
	55								4,0	4,0	4,0	4,0	8,0	
	56								6,0	3,0	6,0	3,0	9,0	
	57								4,0	3,0	4,0	3,0	7,0	
	58		0,5	2,0			1,0		6,0	5,0	7,5	7,0	14,5	
	64						6,0	3,0			6,0	3,0	9,0	
	65						12,0	5,0			12,0	5,0	17,0	
	66						3,0	1,0			3,0	1,0	4,0	
	67						1,0				1,0		1,0	
	69						4,0	2,0			4,0	2,0	6,0	
	71						3,0				3,0		3,0	
	74					1,0	2,5	5,5			2,5	6,5	9,0	
	80								1,0	1,0	1,0	1,0	2,0	
	85	0,5	0,5	2,0			1,0	1,0			1,5	3,5	5,0	
	86	1,0		0,5			9,0	3,0			9,0	4,5	13,5	
	87		0,5	0,5			1,0	7,0			1,5	7,5	9,0	
2nd degré	ANGLAIS					2,0						2,0	2,0	
	ECONOMIE GEST.				1,0	3,0					1,0	3,0	4,0	
	LETTRES MODERNES					1,0						1,0	1,0	
	LVE					0,5						0,5	0,5	
	MATHEMATIQUES					3,0						3,0	3,0	
SC. ECO. ET SOCIALES						1,0						1,0	1,0	
Total H/F		5,5	7,0	15,5	8,2	16,9	92,5	56,0	119,0	103,0	226,7	196,9	423,6	
TOTAL		5,5	22,5		25,1		148,5		222,0		423,6		423,6	

TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Obligations de service

Les obligations de service des enseignants sont celles définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique ; comme pour l'ensemble des fonctionnaires, les enseignants sont donc soumis à la durée légale du travail de 1 607 heures par an. Toutefois, seuls les services en présence d'étudiants sont précisément quantifiés dans les statuts particuliers à chaque corps.

Corps	Obligations de service annuelles en présence des étudiants
Enseignants-chercheurs	192 HETD
Hospitalo-universitaires	Non chiffrées
Enseignants du 2nd degré :	384 HETD
Enseignants chercheurs associés et invités	192 HETD à temps plein ; 96 HETD à mi-temps
Moniteurs	64 HETD
ATER	192 HETD à temps plein ; 96 HETD à temps partiel
Lecteurs et Maîtres de langue	Lecteurs : 300 heures de TP ; Maîtres de langue : 192 HETD
Chargés d'enseignement et agents temporaires vacataires	96 HETD au maximum pour les agents temporaires vacataires

Application du référentiel national des équivalences horaires à l'Université Lille 2

Suite à la modification du statut des enseignants-chercheurs intervenue en 2009, il est dorénavant possible d'intégrer dans leur service les missions qui peuvent leur être confiées, autres que celles d'enseignement en présence effective d'un groupe d'étudiants.

Le 26 septembre 2013, le Conseil d'Administration de l'Université a adopté le référentiel des équivalences horaires qui s'applique aux enseignants-chercheurs et aux enseignants du 2nd degré.

Le Conseil d'Administration du 14 mai 2014, (après avis du CEVU) a décidé que les activités liées aux innovations pédagogiques ne feront plus l'objet d'une prime, mais d'une reconnaissance en équivalence horaire.

Le référentiel des équivalences horaires a été appliqué lors de l'année Universitaire 2013/2014.
La modification concernant les activités liées aux innovations pédagogiques a elle été appliquée lors de l'année Universitaire 2014/2015.

Les heures liées au référentiel doivent être limitées à 96 HTD dans le cadre du service statutaire.

Activités pédagogiques

Activités d'encadrement d'étudiants en formation initiale, continue, dans le cadre de l'apprentissage et de la VAE			
Description des activités à prendre en compte	Mode de calcul	Observation	Proposition Lille 2
Enseignant référent (y compris tutorat).	Forfait horaire par étudiant.	Toutes les activités mentionnées au II doivent faire l'objet d'une charte élaborée par l'établissement. Elles peuvent être modulées en fonction de la nature de la formation et de la discipline.	0.5 HTD par étudiant avec maximum 12 HTD par an soit 24 étudiants (sauf si étudiant absent)
Encadrement de stages (suivi sur lieu, rencontres étudiants et maître de stage, suivi et rapport) Et/ou Encadrement de mémoires et thèses d'exercice (après validation finale).	Forfait horaire par étudiant en fonction de la nature du suivi sur une base minimale fixée par le CA.		Forfait maximal par étudiant : L2 : 1 HTD L3 : 1,5 HTD M1 : 3 HTD M2/Thèse d'exercice : 5 HTD DUT : 2.5 HTD Licence Pro. : 3 HTD
Visites pédagogiques avec étudiants.	Forfait par visite.		Pas de primes, pas d'HTD
Participation à des activités d'orientation active et d'insertion professionnelle.	Temps consacré à ces activités.		0.33HTD par étudiant (on ne paye pas la participation au salon)
Encadrement de projets tutorés, de fin d'études et d'apprentissage.	Forfait horaire par étudiant.		1 à 5 HTD par projet
VAE : accompagnement individualisé et participation aux jurys.	Forfait par personne concernée.		3 HTD

Responsabilité de structures ou de missions pédagogiques			
Description des activités à prendre en compte	Mode de calcul	Observation	Proposition Lille 2
Coordination d'intervenants extérieurs.	Forfait selon les effectifs encadrés.	En fonction de la charte élaborée par l'établissement ou de la lettre de mission.	Pas de primes, pas d'HTD
Responsabilité d'équipe pédagogique.	Forfait selon la taille des structures concernées et effectifs encadrés.		Pas de primes, pas d'HTD
Responsabilité d'un équipement pédagogique (plate-forme de TP par exemple).	Forfait selon la taille des structures concernées ainsi que la technicité de l'équipement et de sa fréquentation.		Sans objet

Autres activités ou activités mixtes

Activités de communication, de diffusion des résultats de la recherche ou de culture scientifique et technique et d'échanges sciences et société			
Description des activités à prendre en compte	Mode de calcul	Observation	Proposition Lille 2
Responsabilité de médias de diffusion de la recherche.	Forfait.		Pas de primes pas d'HTD
Animation de structures de dialogue science-société.	Forfait.		Pas de primes pas d'HTD

Missions d'information scientifique et technique, de conservation et d'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements ou activités documentaires			
Responsabilité scientifique de collections ou de fonds de l'établissement.	Forfait.		Pas de primes pas d'HTD
Responsabilité scientifique d'expositions.	Forfait en fonction de l'ampleur de l'exposition		Pas de primes pas d'HTD

Activités liées aux innovations pédagogiques.**Élaboration et mise en ligne d'un module d'enseignement ou de formation, sans tâches directes liées à l'assistance et l'évaluation des étudiants :**

Création et élaboration d'un **complément** du cours présentiel ou à distance apportant une valeur ajoutée (vidéo-audio d'aide ponctuelle à la compréhension, support de cours scénarisé, QCM d'auto-formation).

L'année de la création

Équivalent aux heures maquettes pour le cours scénarisé (1h TD pour 1h de cours scénarisé) ; 1,5h TD pour une vidéo-audio d'aide ponctuelle à la compréhension de 10minutes ; 1h TD pour une grille de QCM d'auto-formation de 30 minutes (30 QCM) ; Les heures présentielles sont prises en comptes dans le service de l'enseignant.

Les 3 années suivantes

Les heures présentielles sont prises en comptes dans le service de l'enseignant.

Responsabilité d'un module de formation ouverte à distance (FOAD) ou autre forme d'enseignement non présentiel impliquant suivi, assistance directe et évaluation des étudiants :**L'année de la création**

Création et élaboration d'un module d'une durée au moins équivalente à 50% du volume horaire présentiel (cours, assistance et outils d'autoévaluation) : prise en compte des heures présentielles remplacées par le module de FOAD plus l'équivalent en équivalences horaires (soit au total le double du volume présentiel remplacé).

Par exemple un module de 20h présentielles remplacé par un module de FOAD d'au moins 10h donne lieu à la reconnaissance de 20h présentielles et de 20h au titre des équivalences horaires.

Tutorat, animation de forum et évaluation des étudiants : la moitié des heures prévues dans la maquette par groupe de 25 étudiants maximum, et uniquement si c'est l'enseignant qui a construit le module qui assure personnellement ce suivi, cette assistance et l'évaluation.

Par exemple pour le tutorat, l'animation de forum et l'évaluation des étudiants d'un module de 20 h TD suivi par 75 étudiants : 3 groupes de 25 étudiants à raison de 10 h par groupes, soit 30 h prises en compte au titre des équivalences horaires

Les 3 années suivantes :

Tutorat, animation de forum et évaluation des étudiants : la moitié des heures prévues dans la maquette par groupe de 25 étudiants maximum, et uniquement si c'est l'enseignant qui a construit le module qui assure personnellement ce suivi, cette assistance et l'évaluation.

Conception et développement d'enseignements nouveaux ou de pratiques pédagogiques innovantes (seriousgame, MOOC) :

Ces outils pédagogiques seront évalués par la commission Innovation Pédagogique. Si elle valide ces enseignements et/ou pratiques, les règles appliquées sont les mêmes que pour les primes d'innovation pédagogique.

Les autres items du référentiel national

Les activités listées ci-dessous feront l'objet d'un versement d'une prime.

Responsabilité de structures ou de missions pédagogiques :

- Responsabilité de département, filière, diplôme, parcours, certification, de la Coordination des stages ;
- Direction d'études ;
- Responsabilité de la mobilité internationale ;
- Pilotage de projets pédagogiques internationaux ;
- Missions partenariales, relations avec l'environnement, promotion des formations ;
- Responsabilité de bureau d'aide à l'insertion professionnelle ;
- Responsabilité d'une mission pédagogique particulière validée par le CA.

Responsabilité d'une structure ou au sein d'une structure :

- Président et directeur d'établissement ;
- Vice-président ;
- Directeur de composante ;
- Chargé de mission ;
- Directeur adjoint ou assesseur ;
- Direction de services communs et généraux ;
- Présidence de commission disciplinaire.

Missions d'expertise :

- Responsabilité dans l'auto-évaluation de l'établissement ;
- Autres expertises pour le compte de l'établissement.

STATISTIQUES GENERALES SUR LE CONTENTIEUX POUR L'ANNEE 2016

Les chiffres indiqués ne concernent que les personnels Enseignants.

Contentieux en instance au 1er janvier 2017

Au 1^{er} janvier 2017, **aucun** recours formé par un personnel enseignant n'est en instance.

Jugements et arrêts rendus en 2016

En 2016, l'Université a gagné **quatre** contentieux devant la juridiction administrative, formés à l'initiative d'enseignants-chercheurs titulaires.

Deux d'entre eux concernaient des enseignants-chercheurs qui ont demandé au Tribunal administratif d'annuler une décision d'avancement de grade jugeant que cet avancement n'a pas pris en compte un avantage spécifique d'ancienneté. Le Tribunal administratif, par ordonnance, a conclu au rejet de ces requêtes.

Les **deux** autres concernaient un enseignant-chercheur titulaire qui a demandé au Tribunal administratif l'annulation de deux décisions de l'Université lui refusant le bénéfice de la protection fonctionnelle. Ces requêtes ont été rejetées par le Tribunal.

En 2016, l'Université a perdu **un** contentieux devant le Tribunal administratif formé par un enseignant-chercheur titulaire. Ce recours concernait une demande d'annulation d'une décision portant retrait d'une responsabilité du requérant.

PERSONNELS BIATSS

STOCK D'EMPLOIS DE PERSONNELS BIATSS

Emplois de personnels BIATSS au 31/12/2016

RESSOURCES ETAT

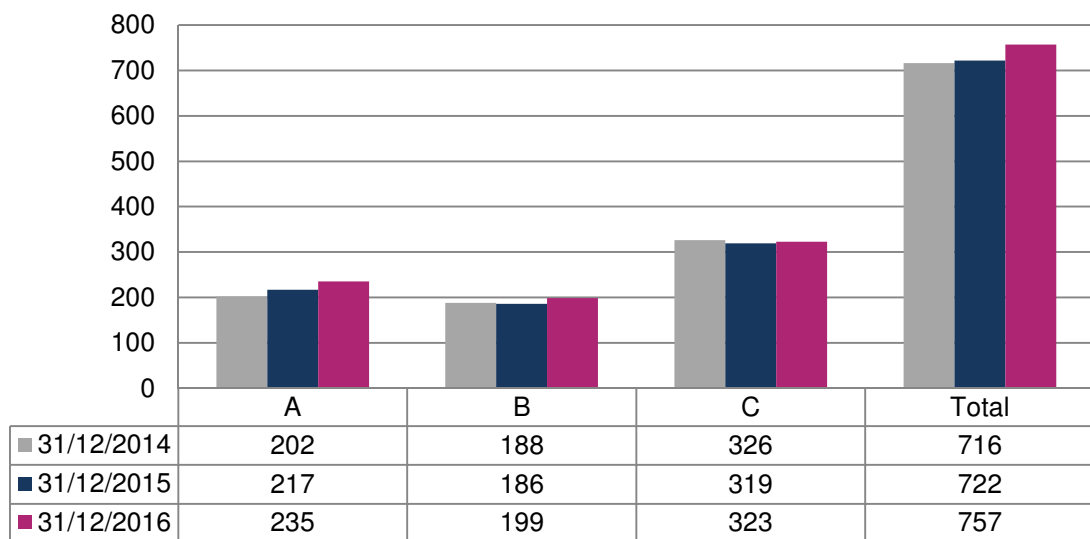
Populations	Emplois	Quotité
AENES	EMP. FONCTIONNELS	6
	ATTACHES	25
	SAENES	35
	ADJENES	40
	ATEC	1
	Sous-total	107
ITRF	IGR	45
	IGE	74
	ASI	62
	TCH	143
	ATRF	269
	Sous-total	593
BIBLIOTHEQUES	CONSERVATEUR GEN.	1
	CONSERVATEURS	7
	BIBLIOTHECAIRES	3
	BIB. ASSIST. SPE.	13
	MAGASINIER	13
	Sous-total	37
MED-SOC	CONSEILLER TECH.	1
	ASSIST. SOCIAUX	8
	INFIRMIERS	11
	Sous-total	20
	TOTAL	757

RESSOURCES PROPRES

Type de population	Type d'emploi	Quotité
ANT BIATSS	CDI	90
	CDD	170
	TOTAL	260

* voir liste des sigles p.137

Évolution des emplois « État » BIATSS par catégorie entre 2014-2016

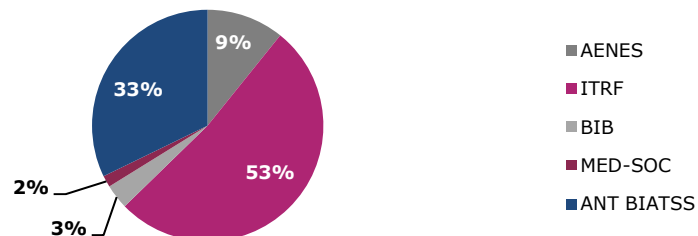


DONNEES SUR L'ENSEMBLE DES BIATSS

Répartition des personnels BIATSS par type de population

Population	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
AENES	123	118,9	112	108,3	102	97,6
ITRF	486	474,2	540	528,5	592	579,4
BIB	34	32,5	36	34,7	37	35,7
MED-SOC	18	14,9	17	13,8	17	14,2
ANT BIATSS	376	343,4	335	306,9	368	314,3
TOTAL	1 037	983,9	1 040	992,2	1 116	1 041,2

Répartition des effectifs BIATSS par type de population en 2016



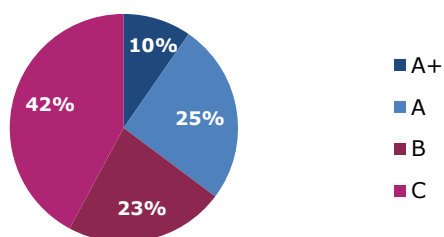
Les personnels ITRF sont logiquement majoritaires dans notre Université.

Répartition des personnels BIATSS par catégorie de la fonction publique

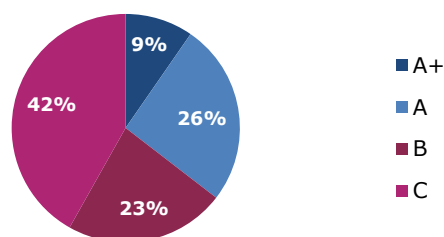
Ensemble des agents

Catégorie	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
A+	108	101,5	98	93,3	105	100,3
A	242	231,9	255	245,5	279	268,9
B	240	228,9	233	223,4	247	236,5
C	447	421,5	454	430,0	458	435,5
TOTAL	1 037	983,8	1 040	992,2	1 089	1 041,2

Répartition en effectif en 2016



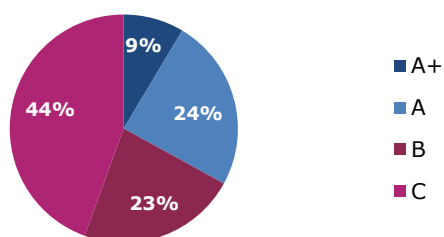
Répartition en ETP en 2016



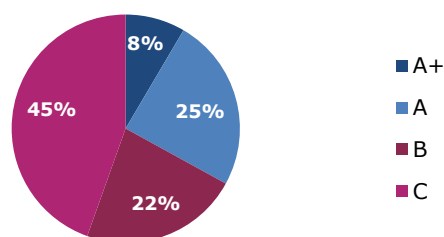
Femmes

Catégorie	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
A+	53	46,9	50	45,5	57	52,5
A	141	131,5	153	144,3	162	152,7
B	151	140,8	145	136,2	150	140,1
C	286	263,6	290	269,3	295	277,2
TOTAL	631	582,8	638	595,3	664	622,5

Répartition en effectif en 2016



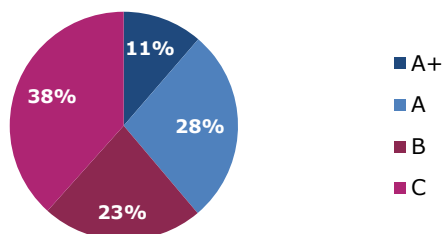
Répartition en ETP en 2016



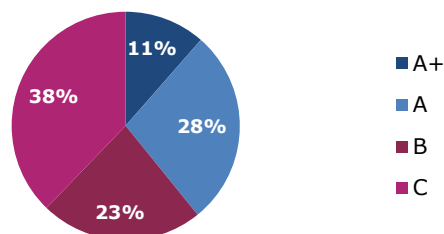
Hommes

Catégorie	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
A+	55	54,7	48	47,8	48	47,8
A	101	100,4	102	101,2	117	116,2
B	89	88,1	88	87,2	97	96,4
C	161	157,9	164	160,7	163	158,3
TOTAL	406	401,1	402	396,9	425	418,7

Répartition en effectif en 2016

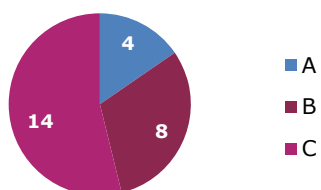


Répartition en ETP en 2016

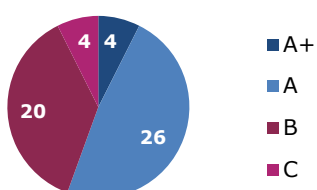


Les effectifs BIATSS par composante

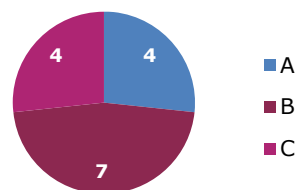
CHIRURGIE DENTAIRE



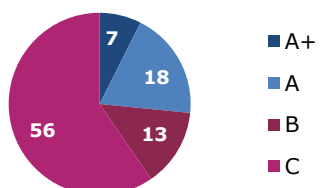
DSI



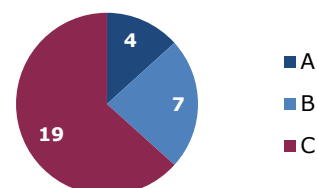
FFBC



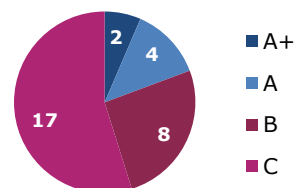
FSJPS



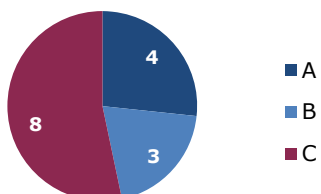
FSSEP



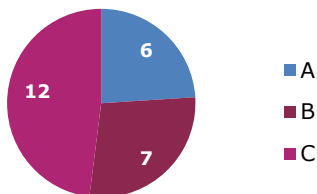
ILIS



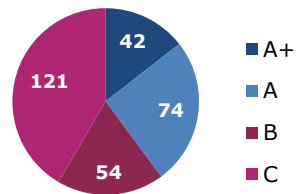
IMMD



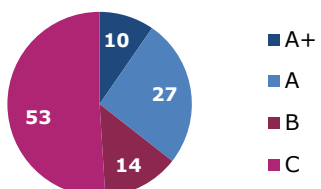
IUT C



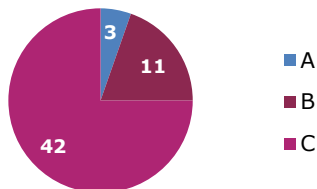
MEDECINE



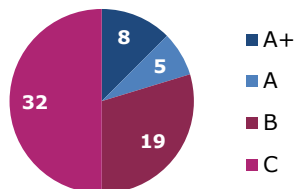
PHARMACIE



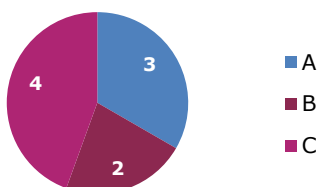
SCAPS



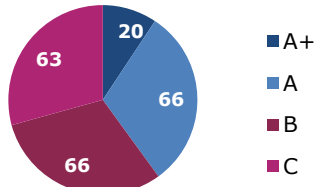
SCD



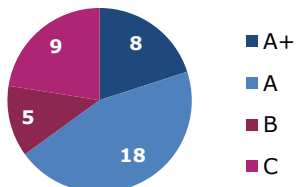
SCFC



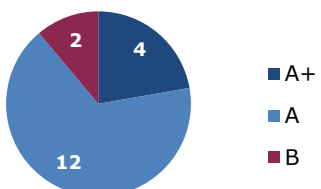
SIEGE



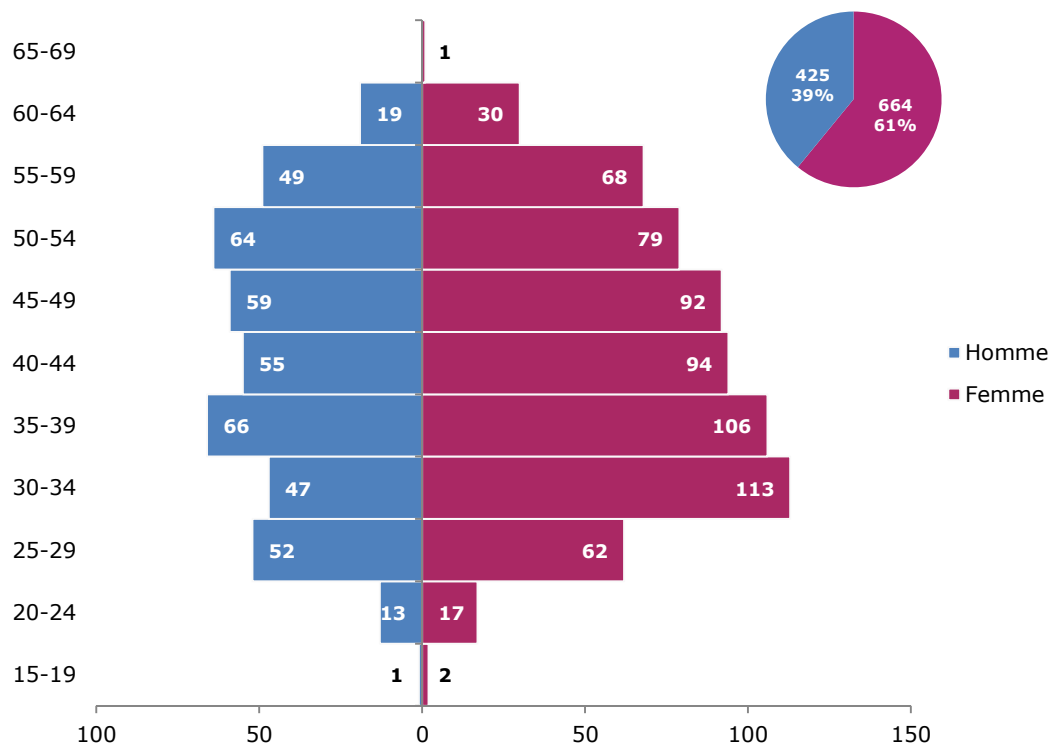
SIUMPPS



Hors structures Lille 2



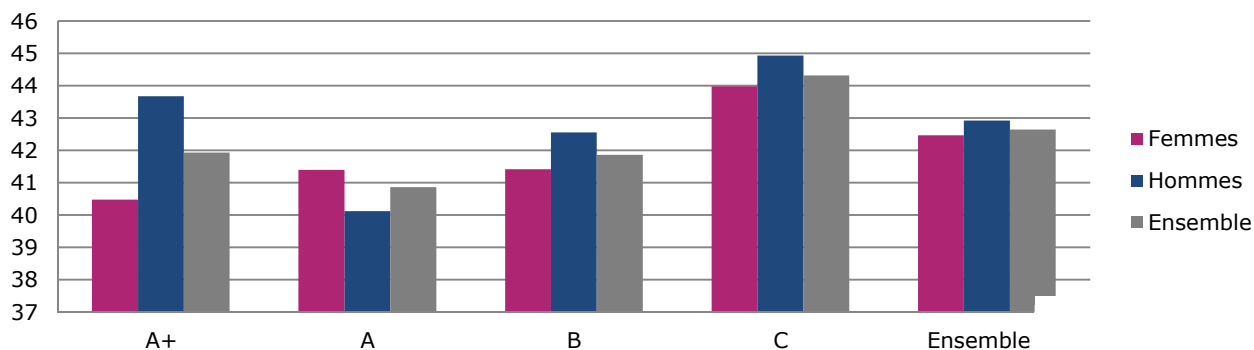
Pyramide des âges de l'ensemble des BIATSS



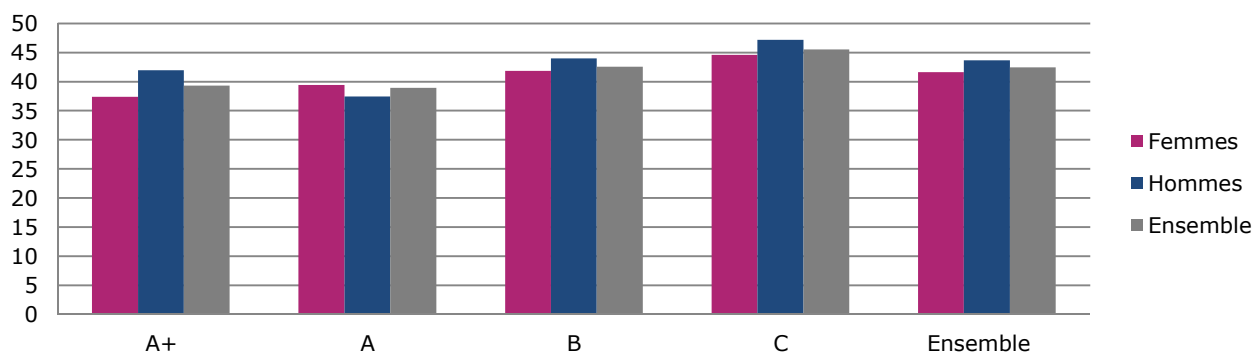
La part des femmes étant très importante dans l'administration publique², la pyramide des âges des personnels BIATSS présente naturellement une forte prédominance féminine.

La pyramide des âges, au-delà de l'important déséquilibre entre hommes et femmes, présente une forme relativement harmonieuse quant aux tranches d'âge, tant parmi les femmes que parmi les hommes.

Age moyen de l'ensemble des personnels BIATSS

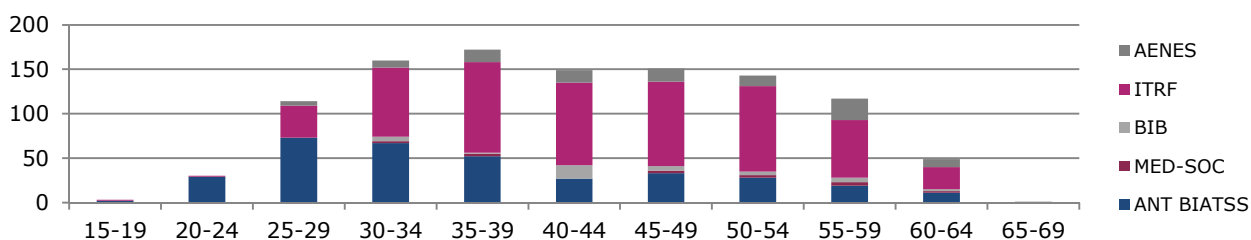


Age médian de l'ensemble des personnels BIATSS

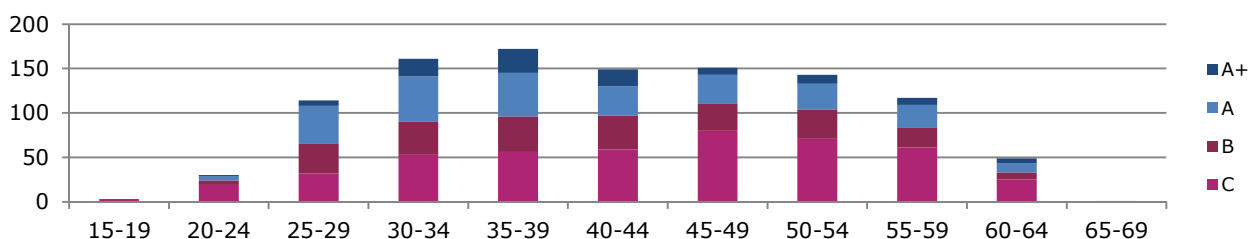


²D'après une étude de l'INSEE sur la population en emploi selon le sexe et le secteur d'activité en 2014, les femmes représentent 68,8% des employés dans Administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATCCF03172).

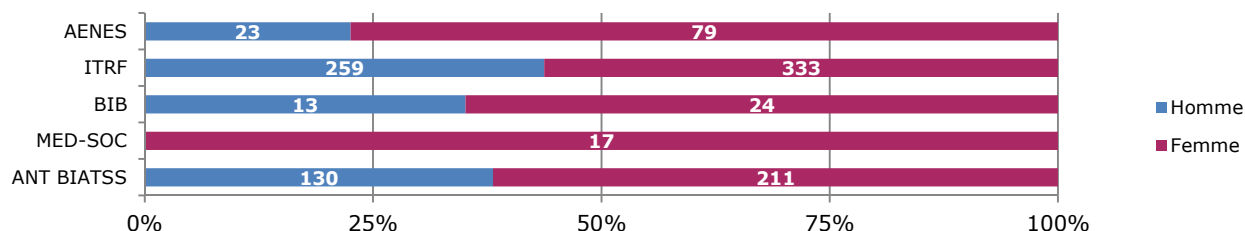
Répartition de l'ensemble des personnels BIATSS par tranche d'âge



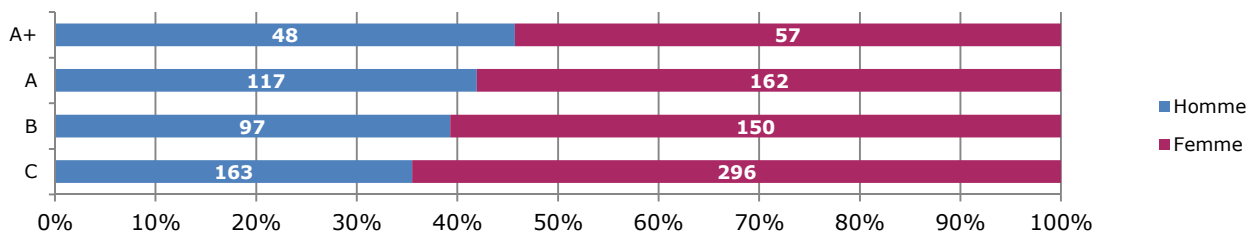
Les BIATSS contractuels sont majoritaires entre 20 et 29 ans ; pour les autres tranches d'âge, ce sont les personnels ITRF qui le sont.



Répartition de l'ensemble des personnels BIATSS par sexe



Comme précédemment, on remarque que les personnels féminins sont majoritaires (voire représentent l'intégralité du personnel) chez les personnels BIATSS.



Il y a une forte prédominance féminine sauf chez les personnels « A+ » où il y a quasiment la parité.

Ensemble des BIATSS à temps partiel par catégorie

Catégorie FP	2014		2015		2016	
	Agents	pourcentage	Agents	pourcentage	Agents	pourcentage
A+	15	13,9%	14	14,3%	14	13,3%
A	36	14,9%	34	13,3%	37	13,3%
B	45	18,7%	44	18,9%	43	17,4%*
C	96	21,5%	89	19,6%	96	21,0%
TOTAL	192	18,5%	181	17,4%	190	17,4%

* 17,4% des BIATSS de catégorie C sont à temps partiel.

Ensemble des BIATSS à temps partiel par sexe

Sexe	2014		2015		2016	
	Agents	pourcentage	Agents	pourcentage	Agents	pourcentage
Femme	175	27,7%	162	25,4%	163	24,5%
Homme	17	4,2%	19	4,7%	25	5,9%
TOTAL	192	18,5%	181	17,4%	188	17,3%*

*17,3% des BIATSS sont à temps partiel.

Le pourcentage des BIATSS à temps partiel baisse légèrement cette année. On observe toujours une importante surreprésentation des agents féminins parmi les agents à temps partiel.

DONNEES SUR LES BIATSS TITULAIRES

Répartition des BIATSS titulaires par type de population en ETP

Population	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
AENES	123	118,9	112	108,3	102	97,6
ITRF	486	474,2	540	528,5	592	579,4
BIB	34	32,5	36	34,7	37	35,7
MED-SOC	18	14,9	17	13,8	17	14,2
TOTAL	661	640,5	705	685,3	748	726,9

Répartition des effectifs BIATSS titulaires par type de population en 2016

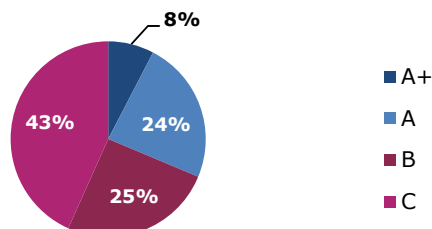


Répartition des BIATSS titulaires par catégorie

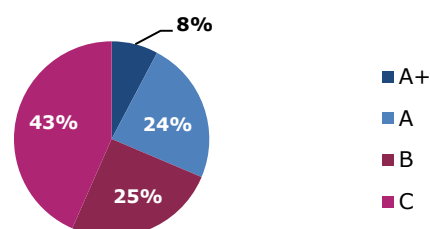
Ensemble des agents

Catégorie	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
A+	39	38,1	51	50,1	57	56,1
A	140	136,1	160	154,8	177	171,7
B	178	171,2	177	171,2	190	183,8
C	304	295,1	317	309,2	324	315,3
TOTAL	661	640,5	705	685,3	748	726,9

Répartition en effectif en 2016



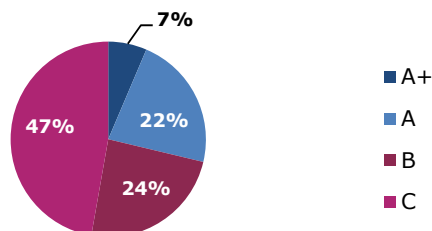
Répartition en ETP en 2016



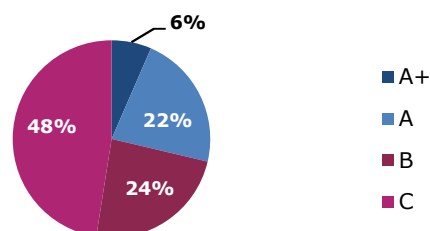
Femmes

Catégorie	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
A+	14	13,4	25	24,3	29	28,3
A	77	73,1	92	86,8	101	96,1
B	110	103,8	106	100,5	109	103,1
C	198	189,5	204	196,6	214	206,2
TOTAL	399	379,8	427	408,2	453	433,7

Répartition en effectif en 2016

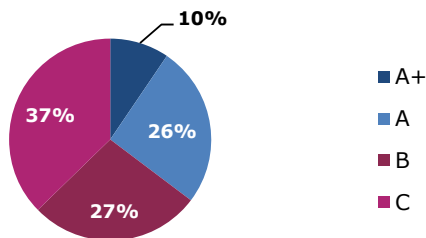
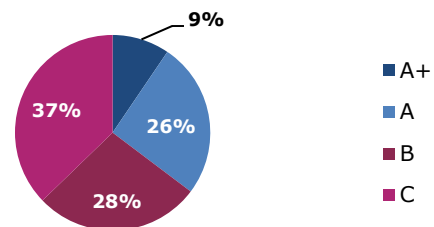


Répartition en ETP en 2016

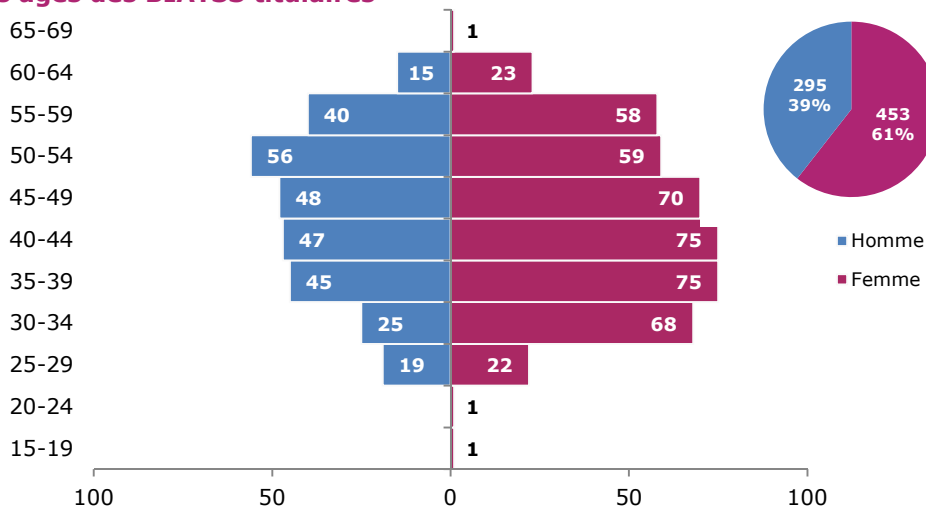


Hommes

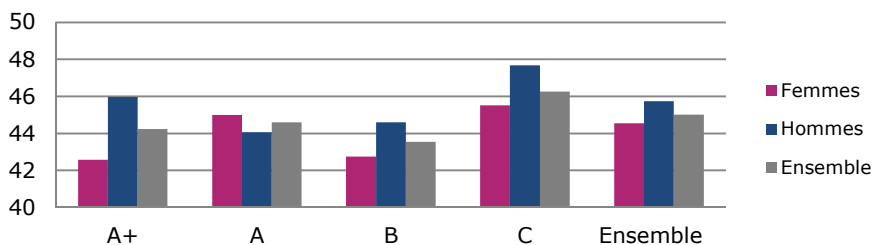
Catégorie	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
A+	25	24,7	26	25,8	28	27,8
A	63	63,0	68	68,0	76	75,6
B	68	67,4	71	70,7	81	80,7
C	106	105,6	113	112,6	110	109,1
TOTAL	262	260,7	278	277,1	295	293,2

Répartition en effectif en 2016**Répartition en ETP en 2016**

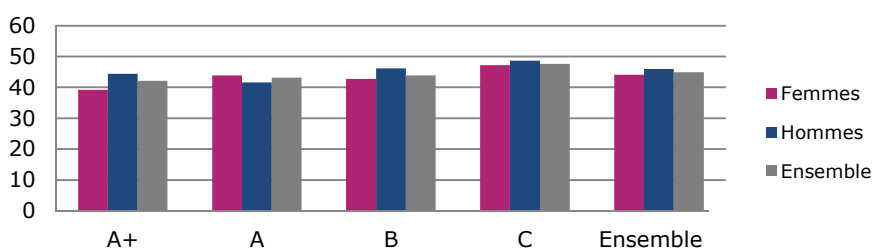
Malgré la part plus importante des agents féminins dans nos effectifs, il y a presque la parité entre les hommes et les femmes chez les agents de catégorie A+.

Pyramide des âges des BIATSS titulaires

A l'instar de la pyramide des âges de l'ensemble des BIATSS, la pyramide des âges des BIATSS titulaires présente également une forte prédominance féminine et une forme relativement harmonieuse quant aux tranches d'âge, tant parmi les femmes que parmi les hommes.

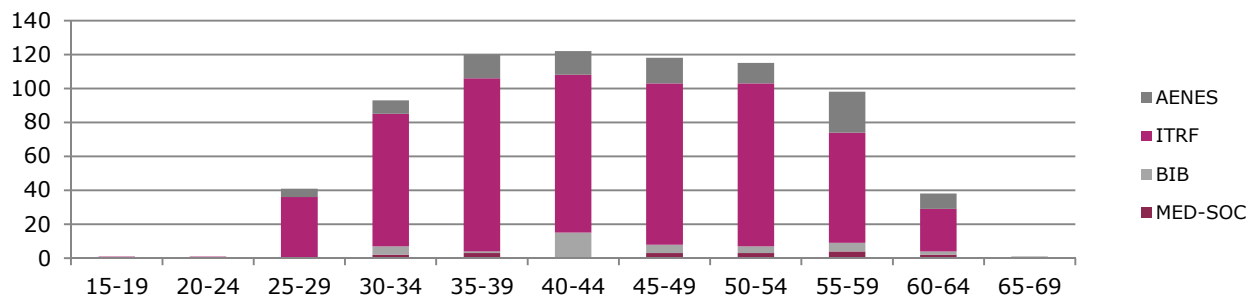
Age moyen des BIATSS titulaires**Chiffres nationaux**

Femmes : 46 ans et 9 mois
 Hommes : 46 ans et 4 mois
 Ensemble : 46 ans et 8 mois

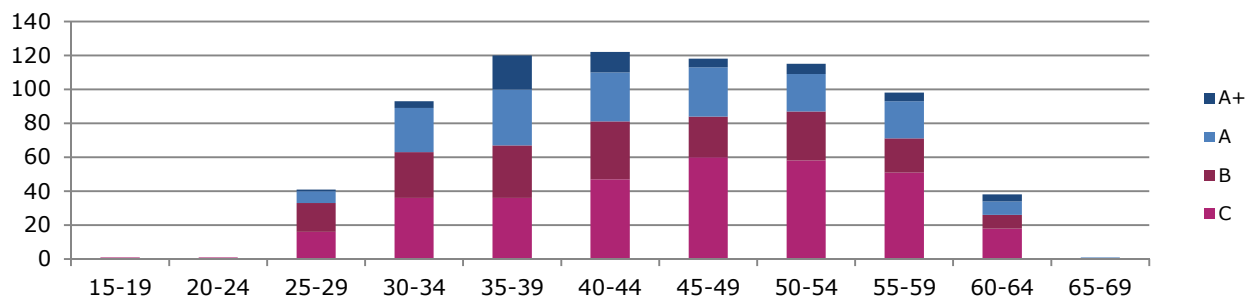
Age médian des BIATSS titulaires**Chiffres nationaux**

Femmes : 46 ans et 7 mois
 Hommes : 45 ans et 10 mois
 Ensemble : 46 ans

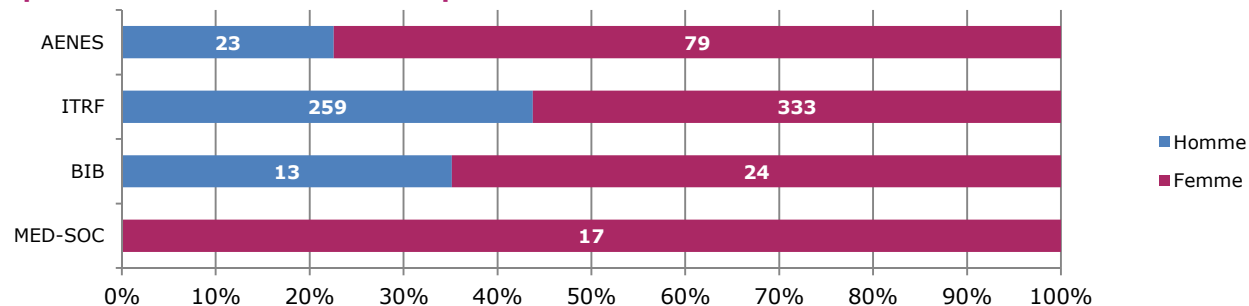
Répartition des BIATSS titulaires par tranche d'âge



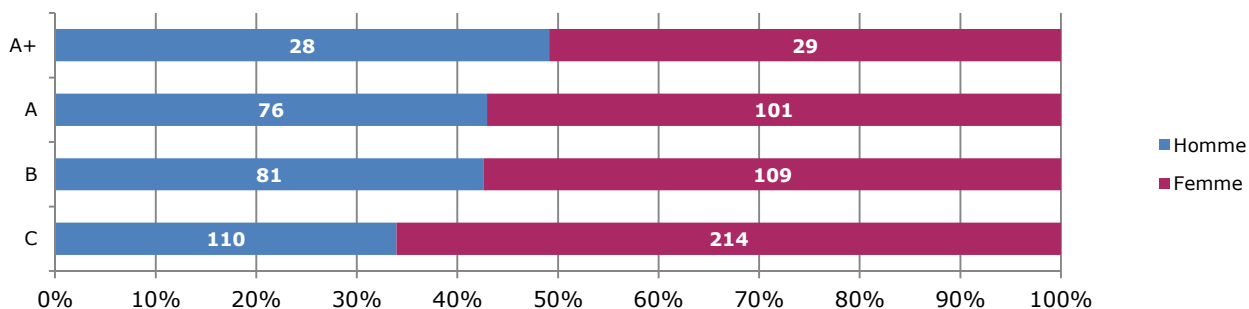
Les ITRF sont logiquement majoritaires dans toutes les tranches d'âges.



Répartition des BIATSS titulaires par sexe



Comme évoqué auparavant, on remarque que les personnels féminins sont majoritaires dans tous les types de personnel (voire représentent l'intégralité du personnel pour certaines).



Chez les BIATSS titulaires il y a une forte prédominance des personnels féminins pour les catégories A, B et C ; en revanche il y a quasiment la parité chez les A+.

BIATSS titulaires à temps partiel par catégorie fonction publique

Catégorie FP	2014		2015		2016	
	Agents	pourcentage	Agents	pourcentage	Agents	pourcentage
A+	4	10,3%	5	9,8%	5	8,8%
A	16	11,4%	21	13,1%	23	13,0%
B	33	18,5%	30	16,9%	29	15,3%
C	42	13,8%	36	11,4%	45	13,9%
TOTAL	95	14,4%	92	13,0%	102	13,6%

BIATSS titulaires à temps partiel par sexe

Sexe	2014		2015		2016	
	Agents	pourcentage	Agents	pourcentage	Agents	pourcentage
Femme	90	22,6%	87	20,4%	94	20,7%
Homme	5	1,9%	5	1,8%	8	2,7%
TOTAL	95	14,4%	92	13,0%	102	13,6%*

*13.6% des BIATSS titulaires sont à temps partiel.

La surreprésentation des agents féminins est très marquée chez les BIATSS à temps partiel.

Répartition des BIATSS titulaires par BAP et catégorie

Catégorie fonction publique	BAP	ETP
A+	A	18,8
	B	1,8
	C	3,0
	D	2,0
	E	5,0
	F	1,9
	G	3,0
	J	12,8
	Pers. des bibliothèques	7,8
	Total	56,1
A	A	28,4
	B	5,6
	C	5,0
	D	3,6
	E	23,6
	F	13,0
	G	5,0
	J	75,7
	Pers. des bibliothèques	3,0
	Pers. médicaux et sociaux	8,8
	Total	171,7
B	A	18,9
	B	1,0
	C	2,0
	E	12,8
	F	18,0
	G	25,0
	J	88,2
	Pers. des bibliothèques	12,5
	Pers. médicaux et sociaux	5,4
	Total	183,8
C	A	9,8
	B	2,0
	E	1,0
	F	19,8
	G	126,5
	J	142,8
	Pers. des bibliothèques	12,4
	TOS	1,0
	Total	315,3
Total		726,9

BIATSS titulaires de plus de 60 ans par catégorie

	2014	2015	2016
A+	5	5	4
A	12	11	9
B	11	10	8
C	22	15	18
Total	50	41	39

BIATSS titulaires de plus de 60 ans par BAP et par corps

Corps	BAP	Age	ETP	Nbre d'agents
ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	J	61	1,0	1
		63	1,0	1
		64	2,0	2
		65	1,0	1
		TOTAL	5,0	5
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	J	64	0,5	1
		TOTAL	0,5	1
ADJOINT ADM DE L'EN ET DE L'ENS SUP	G	60	1,0	1
		61	1,0	1
	J	62	1,0	1
		63	0,8	1
		TOTAL	3,8	4
INGENIEUR DE RECHERCHE RF	J	62	1,0	1
		63	1,0	1
		TOTAL	2,0	2
ASSISTANT INGENIEUR DE RECH.ET FORMATION	A	60	1,0	1
	J	62	1,0	1
		63	1,0	1
		TOTAL	3,0	3
TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION	E	63	1,0	1
	F	60	2,0	2
		64	1,0	1
	G	60	1,0	1
	J	64	1,0	1
		TOTAL	6,0	6
ADJOINT TECHNIQUE-RECHERCHE ET FORMATION	G	60	7,0	7
		62	1,0	1
		63	2,0	2
		64	0,8	1
	J	60	1,0	1
		63	1,0	1
		64	1,0	1
		TOTAL	13,8	14
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES		62	1,8	2
		TOTAL	1,8	2
ASSISTANT SERVICE SOCIAL ADMIN DE L'ETAT		64	1,0	1
		TOTAL	1,0	1
INFIRMIERS ENES		63	1,0	1
		TOTAL	1,0	1
		TOTAL	37,9	39

Retraite des BIATSS titulaires

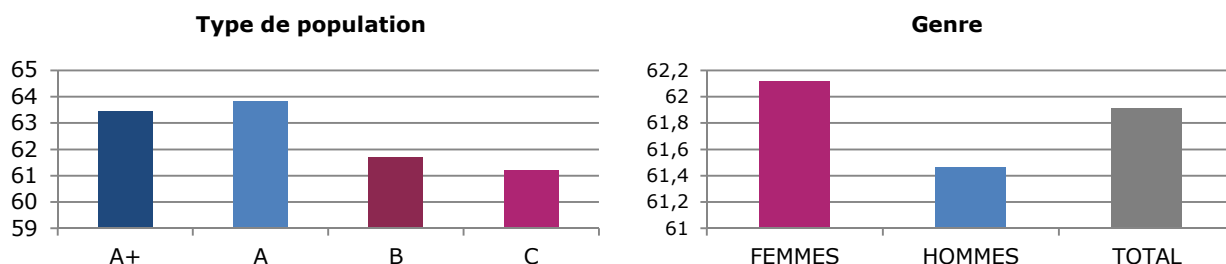
■ Age moyen de départ en retraite par catégorie entre 2014 et 2016

Catégories	Nbre de départs à la retraite	Age moyen de départ à la retraite
A+	2	63 ans et 5 mois
A	10	63 ans et 9 mois
B	16	61 ans et 8 mois
C	26	61 ans et 2 mois
TOTAL	54	61 ans et 10 mois

■ Age moyen de départ en retraite par sexe entre 2014 et 2016

	Nbre de départs à la retraite	Age moyen de départ à la retraite
FEMMES	37	62 ans et 1 mois
HOMMES	17	61 ans et 5 mois
TOTAL	54	61 ans et 10 mois

■ Évolution de l'âge moyen de départ en retraite de 2014 à 2016



L'âge moyen des départs en retraite est plus élevé chez les catégories A. L'âge de départ à la retraite est plus élevé chez les femmes.

■ Départ planifiés par genre

Genre	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Femmes	13	6	1	1	21
Hommes	9	3	0	0	12
TOTAL	22	9	1	1	33
Pourcentage des BIATSS titulaires (748 agents)	2,9%	1,2%	0,1%	0,1%	4,4%

■ Départs planifiés par composante

COMPOSANTE	2017	2018	2019	2020	TOTAL
CHIRURGIE DENTAIRE	1	0	0	0	1
DSI	1	0	0	0	1
FFBC	0	1	0	0	1
FSJPS	3	0	0	0	3
FSSEP	1	1	0	0	2
IUT C	0	0	1	0	1
MEDECINE	6	2	0	1	9
PHARMACIE	1	2	0	0	3
SCAPS	1	1	0	0	2
SCD	3	0	0	0	3
SCFC	0	0	0	0	0
SIEGE	3	1	0	0	4
SIUMPPS	1	0	0	0	1
TOTAL	21	8	1	1	31

■ Départs planifiés par catégorie

Catégorie	2017	2018	2019	2020	TOTAL
A+	4	0	0	0	4
A	3	1	1	0	5
B	6	2	0	1	9
C	8	5	0	0	13
TOTAL	21	8	1	1	31

■ Départs planifiés par BAP

BAP	2017	2018	2019	2020	TOTAL
A	1	0	0	0	1
B	0	0	0	0	0
C	0	0	0	0	0
E	1	0	0	0	1
F	3	1	0	0	4
G	3	5	0	0	8
J	10	2	1	1	14
BIB	2	0	0	0	2
MED-SOC	1	0	0	0	1
TOTAL	21	8	1	1	31

Promotions des BIATSS titulaires

Les avancements de corps et de grade des personnels titulaires BIATSS sont décidés après avis des commissions administratives paritaires (CAP) compétentes.

Les avis des CAP sont obligatoirement précédés, pour les établissements d'enseignement supérieur, des avis de la commission paritaire d'établissement (CPE).

■ Promotions de Grade

Promotions de grade obtenues par les personnels ITRF

Légende : DD : Dossiers déposés - DR : dossiers retenus
PO : promotions obtenues - PR : promouvables

Catégorie A :

Femme

	IGE 1C				IGE HC				IGR 1C				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	6	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	2
2014	4	2	2	1	0	0	0	0	2	1	0	0	1
2015	9	6	1	1	0	0	0	0	2	2	2	1	2
2016	10	6	4	4	1	0	0	0	1	1	1	1	5

Homme

	IGE 1C				IGE HC				IGR 1C				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	4	1	1	1	2	1	1	0	8	5	2	1	2
2014	5	1	1	1	2	0	0	0	6	5	2	2	3
2015	5	3	1	1	1	1	1	0	6	1	1	1	2
2016	5	2	0	0	1	1	1	1	8	2	2	1	2

Ensemble

	IGE 1C				IGE HC				IGR 1C				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	10	2	2	2	3	2	2	1	8	5	2	1	4
2014	9	3	3	2	2	0	0	0	8	6	2	2	4
2015	14	9	2	2	1	1	1	0	8	3	3	2	4
2016	15	8	4	4	2	1	1	1	9	3	3	2	7

Il n'y a pas eu de promotion dans le grade d'IGR HC ces trois dernières années

Catégorie B :

Femme

	TECH Cl. Sup.				TECH Cl. Ex.				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	10	6	3	0	6	2	2	1	1
2014	16	11	2	2	6	3	2	1	3
2015	19	13	1	1	7	6	1	0	1
2016	19	10	2	2	7	3	2	1	3

Homme

	TECH Cl. Sup.				TECH Cl. Ex.				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	13	5	3	1	8	4	2	2	3
2014	16	6	2	0	8	2	1	0	0
2015	21	10	2	2	5	1	1	0	2
2016	21	11	2	1	8	2	1	0	1

Ensemble

	TECH Cl. Sup.				TECH Cl. Ex.				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	23	11	6	1	14	6	4	3*	4
2014	32	17	4	2	14	5	3	1	3
2015	40	23	3	3	12	7	2	0	3
2016	40	21	4	3	15	5	3	1	4

* Dont 2 examens professionnels.

Catégorie C :**Femme**

	ADT 1C				ADT Pal 2C				ADT Pal 1C				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	17	11	4	3	7	6	2	2	13	9	4	4	9
2014	23	14	3	2	14	9	3	1	11	6	3	2	5
2015	24	11	3	3	14	7	2	2	11	8	5	4	9
2016	21	10	6	4	17	10	4	2	12	9	4	4	10

Homme

	ADT 1C				ADT Pal 2C				ADT Pal 1C				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	12	5	2	0	10	6	2	0	17	10	1	1	1
2014	17	6	2	2	17	9	1	1	17	9	2	2	5
2015	18	6	2	2	16	8	1	0	18	8	0	0	2
2016	16	3	0	0	16	6	0	0	20	7	1	1	1

Ensemble

	ADT 1C				ADT Pal 2C				ADT Pal 1C				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	29	16	6	3	17	12	4	2	30	19	5	5	10
2014	40	20	5	4	31	18	4	2	28	15	5	4	10
2015	42	17	5	5	30	15	3	2	29	16	4	4	11
2016	37	13	6	4	33	16	4	2	32	16	5	5	11

Promotions de grade obtenues par les personnels de l'AENES**Catégorie A :**

	APAE				AAE HC				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	7	3 (2f ; 1h)	3	1 (1f)	0	0	0	0	0
2014	6	3 (2f ; 1h)	3	1 (1f)	1	1 (1f)	1 (1f)	0	0
2015	6	3 (1f ; 2h)	3	0	1	1 (1f)	1 (1f)	0	0
2016	5	4 (1f ; 3h)	2 (1f ; 1h)	0	1	1 (1f)	1 (1f)	1	1

Légende : f = femme ; h = homme

Catégorie B :**Femme**

	SAENES 2G				SAENES 3G				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	18	8	4	1*	5	2	2	0	1
2014	15	8	3	1	6	2	2	1*	2
2015	12	4	2	1	6	2	2	1	2
2016	13	6	3	1+2*	3	2	1	1	4

* examen professionnel

Homme

	SAENES 2G				SAENES 3G				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	1	1	0	0	0	0	0	0	0
2014	1	1	0	0	0	0	0	0	0
2015	1	1	1	0	0	0	0	0	0
2016	1	0	0	0	0	0	0	0	0

Ensemble

	SAENES 2G				SAENES 3G				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	19	9	4	1	5	2	2	0	1
2014	16	9	3	1	6	2	2	1	2
2015	13	5	3	1	6	2	2	1	2
2016	14	5	3	1+2*	3	2	1	1	4

Catégorie C :**Femme**

	ADJAENES 1C				ADJAENES Pal 2C				ADJAENES Pal 1C				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	8	5	3	0	10	10	5	1	8	8	4	0	1
2014	8	4	4	4	13	9	3	4*	11	11	3	4*	12
2015	4	2	2	2	9	6	6	3	8	7	7	2	7
2016	2	2	2	2	4	4	4	1	7	4	4	3	6

Homme

	ADJAENES 1C				ADJAENES Pal 2C				ADJAENES Pal 1C				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	3	0	0	0	1	1	1	0	1	1	1	0	0
2014	3	0	0	0	1	1	0	1*	1	0	0	1*	2
2015	3	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1
2016	2	2	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	2

Ensemble

	ADJAENES 1C				ADJAENES Pal 2C				ADJAENES Pal 1C				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	11	5	3	0	11	11	6	1	9	9	5	0	1
2014	11	4	4	4	14	10	3	5*	12	11	3	5*	14
2015	7	3	3	3	10	6	6	3	8	7	7	2	8
2016	4	4	4	4	4	4	4	1	7	4	4	3	8

* Des agents non proposés par la CPE ont été promus par le rectorat.

Promotions de grade obtenues par les personnels de bibliothèques**Catégorie A :****Femme**

	Conservateur en chef				Promotions
	PR	DD	DR	PO	
2013	2	2	2	0	0
2014	3	2	2	0	0
2015	3	2	2	0	0
2016	3	1	1	0	0

Homme

	Conservateur en chef				Promotions
	PR	DD	DR	PO	
2013	0	0	0	0	0
2014	0	0	0	0	0
2015	0	0	0	0	0
2016	1	1	1	1	1

Ensemble

	Conservateur en chef				Promotions
	PR	DD	DR	PO	
2013	2	2	2	0	0
2014	3	2	2	0	0
2015	3	2	2	0	0
2016	4	2	2	1	1

Catégorie B :**Femme**

	BIBAS CE				Promotions
	PR	DD	DR	PO	
2013	5	5	5	0	0
2014	5	5	5	1	1
2015	4	3	3	1	1
2016	2	2	2	0	0

Homme

	BIBAS CS				Promotions
	PR	DD	DR	PO	
2013	0	0	0	0	0
2014	0	0	0	0	0
2015	0	0	0	0	0
2016	1	1	1	0	0

Catégorie C :**Femme**

	MAG P1				MAG P2				MAG 1				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	4	2	2	0	1	0	0	0	1	1	1	1	1
2014	4	3	3	1	2	1	1	0	0	0	0	0	1
2015	3	2	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
2016	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	1	0	0

Homme

	MAG P1				MAG P2				MAG 1				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	1	1	1	1	1	1	1	0	5	5	5	2	3
2014	0	0	0	0	1	1	1	0	2	2	2	2	2
2015	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0
2016	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0

Ensemble

	MAG P1				MAG P2				MAG 1				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	5	3	3	1	2	1	1	0	6	6	6	3	4
2014	4	3	3	1	3	2	2	0	2	2	2	2	3
2015	3	2	2	0	2	1	1	0	0	0	0	0	0
2016	0	0	0	0	2	0	0	0	1	1	1	0	0

Promotions de grade obtenues par les personnels de sociaux-santé

	INF. CS				INF. HC				ASS. SUP				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	5	5	5	0	2	2	2	0	3	1	1	0	0
2014	5	5	5	0	2	2	2	0	3	1	1	0	0
2015	3	3	3	0	4	4	4	0	3	3	3	0	0
2016	3	3	3	0	3	3	3	0	3	3	3	1	1

Depuis 2012 les promotions des personnels de sociaux-santé concernent uniquement les femmes

■ **Liste d'aptitude****Liste d'aptitude pour les personnels ITRF****Femme**

	IGR				IGE				ASI				TEC				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	18	11	2	0	7	6	1	0	30	11	2	0	67	33	3	1	1
2014	20	10	2	0	8	8	1	0	34	23	3	0	78	44	3	0	0
2015	21	8	2	0	12	8	1	0	36	17	2	0	90	40	3	1	1
2016	24	10	2	0	12	7	1	0	36	17	2	2	102	47	4	1	3

Homme

	IGR				IGE				ASI				TEC				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	17	6	1	0	5	3	2	0	29	13	1	0	68	29	3	2	2
2014	18	6	1	0	10	8	2	1	34	14	0	0	63	28	5	2	3
2015	22	8	1	0	10	6	2	0	39	14	1	0	73	27	3	2	2
2016	19	6	0	0	11	6	2	1	39	18	1	0	82	27	2	1	2

Ensemble

	IGR				IGE				ASI				TEC				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	35	17	3	0	19	9	3	0	59	24	3	0	135	62	6	3	3
2014	28	16	3	0	18	16	3	1	68	37	3	0	141	72	8	2	3
2015	43	16	3	0	22	14	3	0	75	31	3	0	163	67	6	3	3
2016	43	16	2	0	23	13	3	1	75	35	3	2	184	74	6	2	5

Liste d'aptitude pour les personnels de L'AENES**Femme**

	AAE				SAENES				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	25	8	3	0	57	22	6	0	0
2014	24	13	4	0	51	20	2	0	0
2015	23	4	4	1	46	22	2	1	2
2016	20	3	2	0	36	17	17	0	0

Homme

	AAE				SAENES				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	1	1	0	0	5	1	0	0	0
2014	1	1	0	0	6	1	0	0	0
2015	1	1	0	0	6	1	0	0	0
2016	1	0	0	0	6	0	0	0	0

Ensemble

	AAE				SAENES				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	26	9	3	0	62	23	6	0	0
2014	25	14	4	0	57	21	2	0	0
2015	24	5	4	1	52	23	2	1	2
2016	21	3	2	0	42	17	17	0	0

Liste d'aptitude pour les personnels de bibliothèques**Femme**

	Conservateur général				Conservateur				Bibliothécaire				BIBAS				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	1	1	1	0	3	2	2	0	7	2	2	0	9	2	2	0	0
2014	1	1	1	0	3	2	2	0	7	2	2	0	9	3	3	0	0
2015	0	0	0	0	3	2	2	0	7	3	3	0	6	2	2	0	0
2016	1	0	0	0	3	2	2	0	7	3	3	0	5	2	2	0	0

Homme

	Conservateur général				Conservateur				Bibliothécaire				BIBAS				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	6	0	0	0	0
2014	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	6	1	0	0	0
2015	1	1	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	6	1	1	0	0
2016	1	1	1	1	0	0	0	0	3	0	0	0	6	1	1	0	1

Ensemble

	Conservateur général				Conservateur				Bibliothécaire				BIBAS				Promotions
	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	PR	DD	DR	PO	
2013	1	1	1	0	3	2	2	0	9	2	2	0	15	2	2	0	0
2014	1	1	1	0	3	2	2	0	9	2	2	0	15	4	3	0	0
2015	2	1	1	0	3	2	2	0	9	3	3	0	12	3	3	0	0
2016	2	1	1	1	3	2	2	0	10	3	3	0	11	3	3	0	1

Liste d'aptitude pour les personnels de sociaux-santé

	CTSS				TOTAL
	PR	DD	DR	PO	
2014	4	1	1	0	0
2015	3	0	0	0	0
2016	2	0	0	0	0

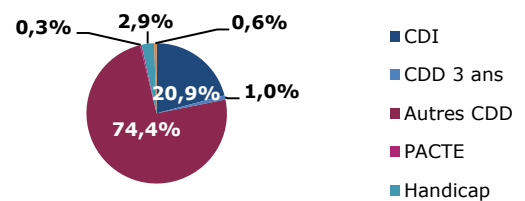
Depuis 2013 les listes d'aptitudes des personnels de sociaux-santé concernent uniquement les femmes.

DONNEES SUR LES BIATSS NON-TITULAIRES

Répartition des BIATSS non titulaires par type de contrat en ETP

Population	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
CDI	82	73,2	78	70,1	74	65,6
CDD 3 ans	1	1,0	2	2,0	3	3,0
Autres CDD	283	260,2	246	226,0	251	233,7
PACTE	1	1,0	1	1,0	1	1,0
Handicap	7	6,8	6	6,0	9	9,0
CUI	2	1,2	3	1,8	3	2,0
TOTAL	376	343,4	336	307,0	341	314,3

Répartition en ETP des BIATSS non titulaires par type de contrat en 2016



On observe une nette diminution des effectifs des BIATSS contractuels. Comme dit précédemment, cette forte baisse est due à l'application de la loi dite « Sauvadet » visant notamment à lutter contre la précarité dans la fonction publique.

Agents financés sur « contrats de recherche »

TYPE CONTRAT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CDD	174	178	203	209	194	189	159
CDI	0	0	1	2	2	2	1
TOTAL	174	178	204	211	196	191	160

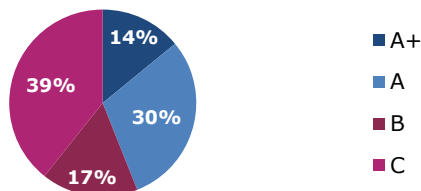
Comme évoqué auparavant, les agents financés sur « contrats de recherche » ont été intégrés dans le SIRH à partir de 2010. Après une période de hausse régulière jusqu'en 2013, la population des agents financés sur « contrats de recherche » baisse depuis 2014.

Répartition des BIATSS non titulaires par catégorie

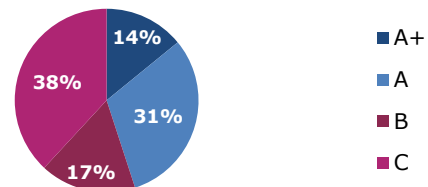
Ensemble des agents :

Catégorie	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
A+	69	63,5	47	43,2	48	44,2
A	102	95,8	95	90,7	102	97,2
B	62	57,7	56	52,2	57	53,2
C	143	126,4	137	120,8	134	119,7
TOTAL	376	343,4	335	306,9	341	314,3

Répartition en effectif en 2016



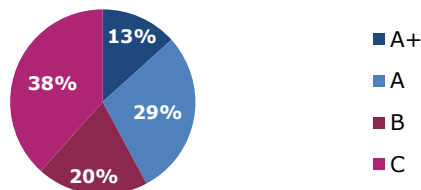
Répartition en ETP en 2016



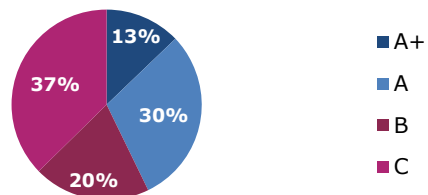
Femmes :

Catégorie	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
A+	39	33,5	25	21,2	28	24,2
A	64	58,4	61	57,5	61	56,6
B	41	37,0	39	35,7	41	37,5
C	88	74,1	86	72,7	81	70,5
TOTAL	232	202,9	211	187,1	211	188,8

Répartition en effectif en 2016

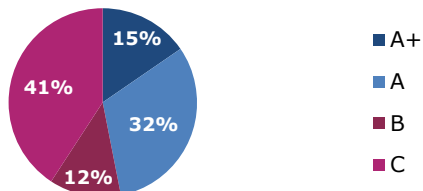
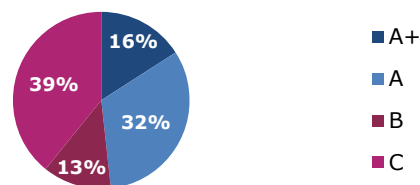


Répartition en ETP en 2016

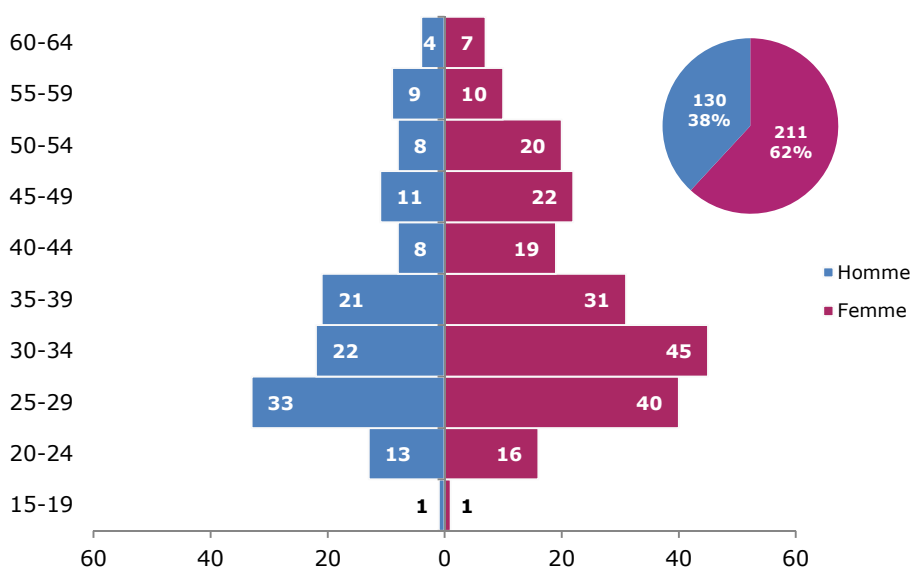


Hommes :

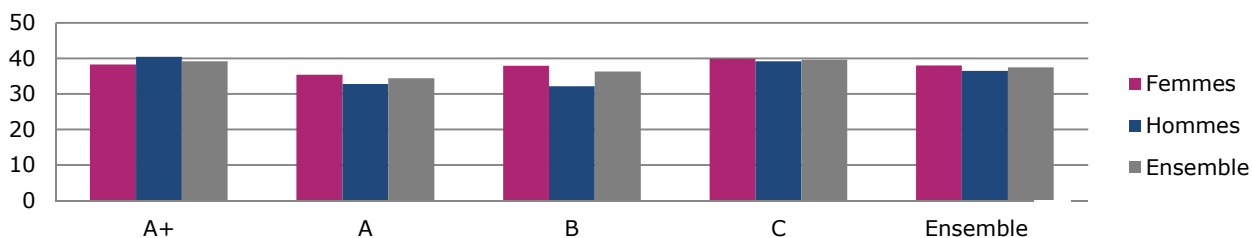
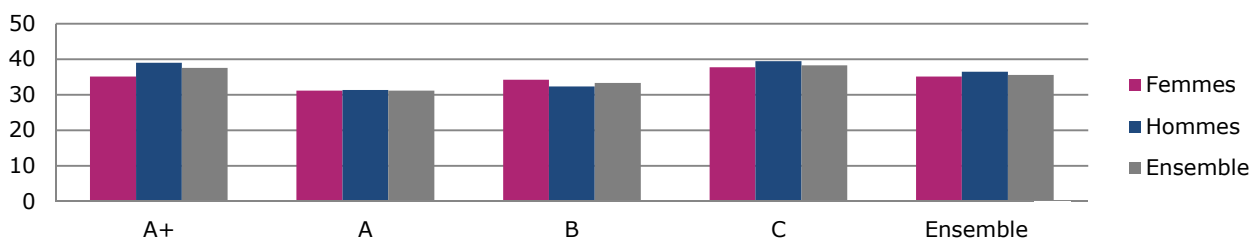
Catégorie	2014		2015		2016	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP
A+	30	30,0	22	22,0	20	20,0
A	38	37,4	34	33,2	41	40,6
B	21	20,7	17	16,5	16	15,7
C	55	52,3	51	48,1	53	49,2
TOTAL	144	140,4	124	119,8	130	125,5

Répartition en effectif en 2016**Répartition en ETP en 2016**

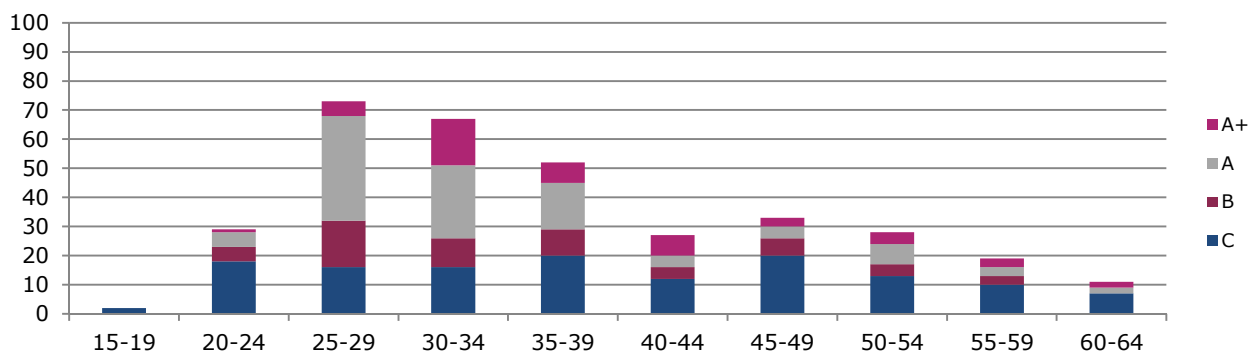
La répartition dans les différentes catégories de fonction publique est presque homogène entre les hommes et les femmes.

Pyramide des âges des BIATSS non titulaires

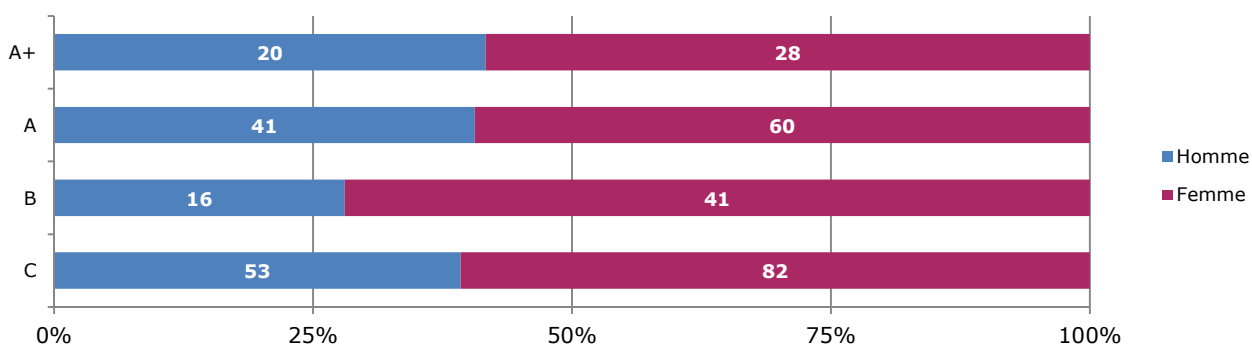
La pyramide des âges des BIATSS non-titulaires présente une forte prédominance féminine. Elle est représentative d'une population jeune, en particulier chez les femmes (pic entre 25 et 29 ans).

Age moyen des personnels BIATSS non titulaires**Age médian des personnels BIATSS non titulaires**

Répartition des BIATSS non titulaires par tranche d'âge



Répartition des BIATSS non titulaires par sexe



Répartition des BIATSS non titulaires à temps partiel

Catégorie FP	2014		2015		2016	
	Agents	pourcentage	Agents	pourcentage	Agents	pourcentage
A+	11	15,9%	9	19,1%	9	18,7%
A	19	18,6%	13	13,7%	14	13,7%
B	13	21,0%	14	25,0%	13	22,8%
C	54	37,8%	53	38,7%	50	37,0%
TOTAL	97	25,8%	89	26,6%	86	25,2%

BIATSS non titulaires à temps partiel par sexe

Sexe	2014		2015		2016	
	Agents	pourcentage	Agents	pourcentage	Agents	pourcentage
Femme	85	36,6%	75	35,5%	69	32,7%
Homme	12	8,3%	14	11,3%	17	13,1%
TOTAL	97	25,8%	89	26,6%	86	25,2%

Le temps partiel chez les personnels BIATSS non titulaires est particulièrement marqué chez les femmes et les agents de catégorie C.

Répartition des BIATSS non titulaires par BAP et catégorie

Catégorie FP	BAP	ETP
A+	A	21,7
	B	2,0
	C	1,0
	D	1,0
	E	2,0
	F	1,0
	G	10,2
	J	5,3
	TOTAL	44,2
A	A	40,0
	B	10,8
	C	1,0
	D	4,6
	E	3,0
	F	13,0
	G	7,9
	J	16,9
	TOTAL	9,2
B	A	6,7
	B	1,0
	C	1,0
	E	4,0
	F	3,0
	G	4,0
	J	33,5
	TOTAL	53,2
C	F	8,4
	E	1,6
	F	8,7
	G	41,4
	J	59,6
	TOTAL	119,7
	TOTAL	314,3

BIATSS non titulaires de plus de 60 ans par catégorie

	2014	2015	2016
A+	2	1	2
A	1	1	2
B	1	0	0
C	7	9	7
TOTAL	11	11	11

BIATSS non titulaires de plus de 60 ans par BAP

Catégorie	BAP	Age	ETP	Agent
A+	J	60	1,5	2
		TOTAL	1,5	2
A	A	60	1,0	1
		61	1,0	1
		TOTAL	2,0	2
C	G	60	1,0	1
		61	1,0	1
		62	1,0	1
		63	0,7	1
	J	61	1,0	1
		63	0,8	1
	J	64	0,8	1
		TOTAL	6,3	7
		TOTAL	9,8	11

TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS BIATSS

Depuis 2010, la journée de solidarité est incluse dans la durée hebdomadaire de temps de travail.

L'horaire de référence est fixé à :

- 37 heures 22 minutes hebdomadaires,
- 7 heures 28 minutes journalières

L'horaire de référence s'entend sur 5 jours ouvrés par semaine, les jours fériés et chômés étant considérés comme jours travaillés.

Les droits à congés sont de 9 semaines, soit 45 jours auxquels s'ajoutent les 2 jours réglementaires à raison du fractionnement desdits congés.

Le régime applicable aux personnels contractuels est aligné sur celui des personnels titulaires.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, les règles concernant le temps de travail des personnels BIATSS ont été modifiées.

Les principales dispositions sont maintenues à savoir

- 1607 heures de travail réparties sur 43 semaines comprenant 5 jours de travail ; soit un cycle hebdomadaire de travail de 37h20.
- 45 jours de congés et 2 jours au titre du fractionnement des congés.
- Une pause méridienne obligatoire de 45 minutes.

Les principaux changements

- Possibilité de moduler le temps de travail sur l'année en fonction de l'intensité de l'activité.
- Possibilité d'aménager le temps de travail sur la semaine. Les 37h20 peuvent être réparties de manière aménagées sur la semaine et une journée peut être réduite à 5 heures.
- Les congés sont décomptés en heures.
- Chaque agent a désormais la possibilité de récupérer les heures supplémentaires qu'il est amené à faire dans la limite de 140 heures maximum.

STATISTIQUES GENERALES SUR LE CONTENTIEUX POUR L'ANNEE 2016

Les chiffres indiqués ne concernent que les personnels BIATSS.

Contentieux en instance au 1er janvier 2017

Au 1^{er} janvier 2017, **aucun recours** formé par un personnel BIATSS n'est en instance.

Jugements et arrêts rendus en 2016

En 2016, l'Université a gagné **un** contentieux devant la juridiction administrative. Par ordonnance, le Tribunal administratif a rejeté le recours d'un agent en Contrat Unique d'Insertion (CUI) qui demandait l'annulation de la décision de l'Université de non renouvellement de son contrat (les CUI ne sont pas de la compétence du juge administratif mais du juge judiciaire).

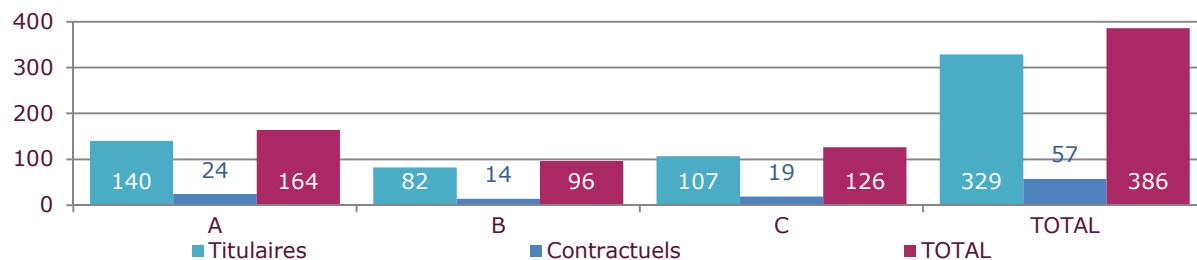
État des comptes épargne temps (CET)

Depuis 2002, les agents de l'État peuvent ouvrir un **compte épargne-temps** leur permettant de déposer les **jours de congés non consommés**.

Il est ainsi possible d'ouvrir un compte épargne-temps si le droit à congé n'a pu être entièrement utilisé **pour des raisons de service**.

Les 20 premiers jours déposés sur le compte épargne-temps ne peuvent être pris que sous forme de congés. À partir du 21^{ème} jour déposé sur le CET, plusieurs choix sont possibles selon que l'agent est titulaire ou contractuel.

À l'issue de la campagne 2015/2016, la Direction des Ressources Humaines a dressé un bilan sur l'état des CET au 31 janvier 2017 et sur l'utilisation des jours dans le cadre du droit d'option 2016.

CET ouverts au terme de la campagne 2015/2016 par catégorie fonction publique

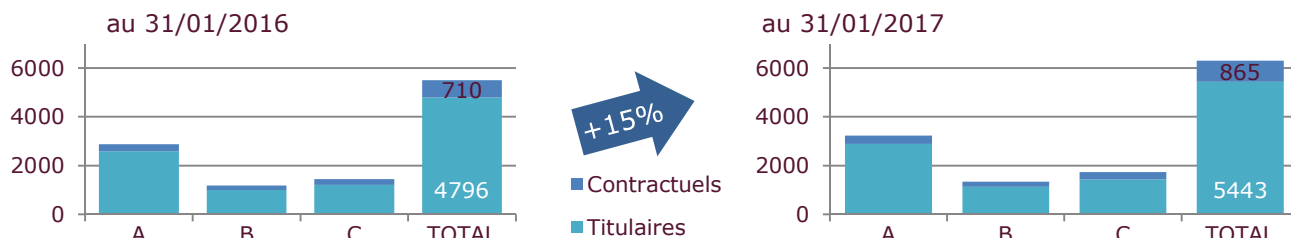
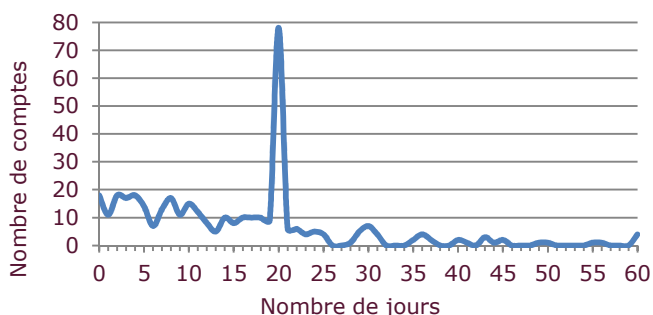
Quelques chiffres sur la campagne 2015/2016 et sur l'évolution par rapport à 2014/2015 :

386 CET ouverts au terme de la campagne : **+4%**

1532 jours déposés lors de la campagne : **+6%**

730 jours utilisés (pris en congés, monétisés ou versés en RAFP) : **-10%**

6308 jours maintenus sur les CET (non utilisés) au 31/01/2017 : **+15%**

Évolution du nombre de jours sur les CET par catégorie fonction publique**Distribution des CET selon le nombre de jours épargnés au 31/01/2016**

À l'issue de la campagne 2015/2016 :

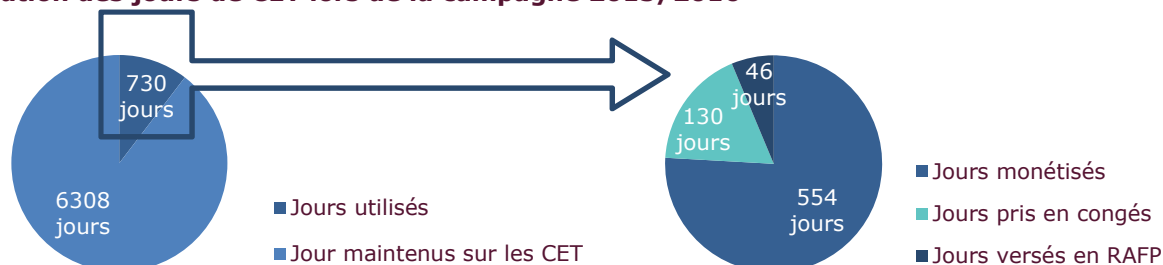
18 CET sont vides (jours tous consommés).

78 CET comptent 20 jours — nombre au-delà duquel les agents peuvent choisir soit de verser les jours en RAFP (titulaires uniquement), soit de les monétiser — soit ≈20% du nombre total de CET.

241 CET comptent moins de 20 jours (≈62%).

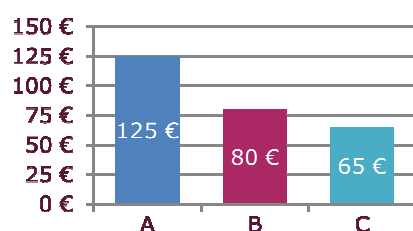
67 CET comptent plus de 20 jours (≈18%).

4 CET comptent 60 jours, volume maximum pouvant être maintenu à l'issue de la période du droit d'option.

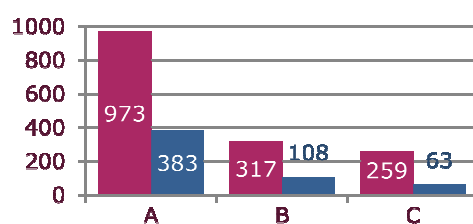
Utilisation des jours de CET lors de la campagne 2015/2016

Monétisation des jours de CET par catégorie fonction publique

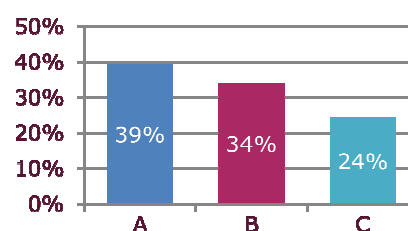
Montants de l'indemnisation



Jours ■ monétisables / ■ monétisés



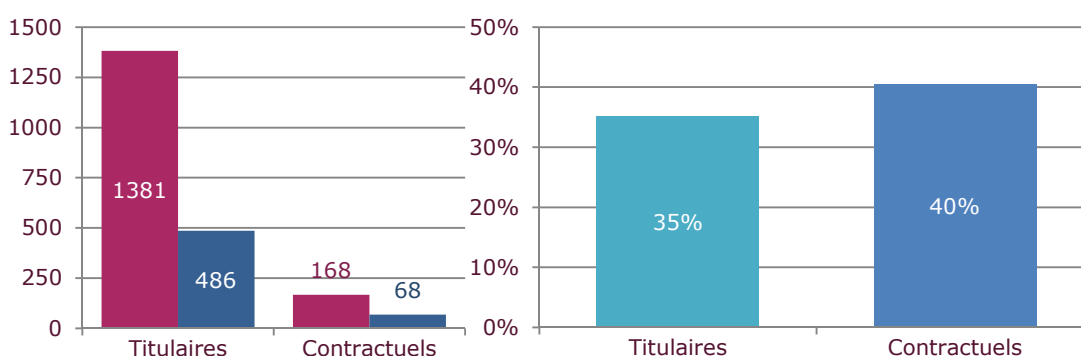
Pourcentage de jours monétisés



Le choix de la monétisation des jours de CET (possible uniquement au-delà du 20^{ème} jour épargné), varie en fonction de la catégorie fonction publique de l'agent).

Ceci s'explique principalement par le manque d'attractivité du montant proposé, en particulier pour les agents de catégorie C.

Monétisation des jours de CET selon le statut titulaire / contractuel des agents



Les spécificités sont peu marquées entre agents titulaires et agents contractuels dans le choix de la monétisation des jours de CET.

Il convient également de noter que 73 agents ont choisi de maintenir un total de 913 jours de CET au-delà du seuil des 20 jours.

L'épargne apparaît donc comme la première option choisie par les agents.

PERSONNELS HEBERGES

DEFINITION

Personnels titulaires des Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique – EPST (tels que l'INSERM ou le CNRS) dont l'activité est exercée dans une structure de l'établissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNELS HEBERGES

Catégorie de personnel	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Directeurs de recherche	44	43	40	47
Chargés de recherche	62	62	64	62
Personnels ITA	80	82	80	79
TOTAL	186	187	184	188

Source **SERVIS**

La population des personnels hébergés est stable entre 2013 et 2016.



RÉMUNÉRATION ET CHARGES ACCESSOIRES

PLAFONDS D'EMPLOIS ET MASSE SALARIALE

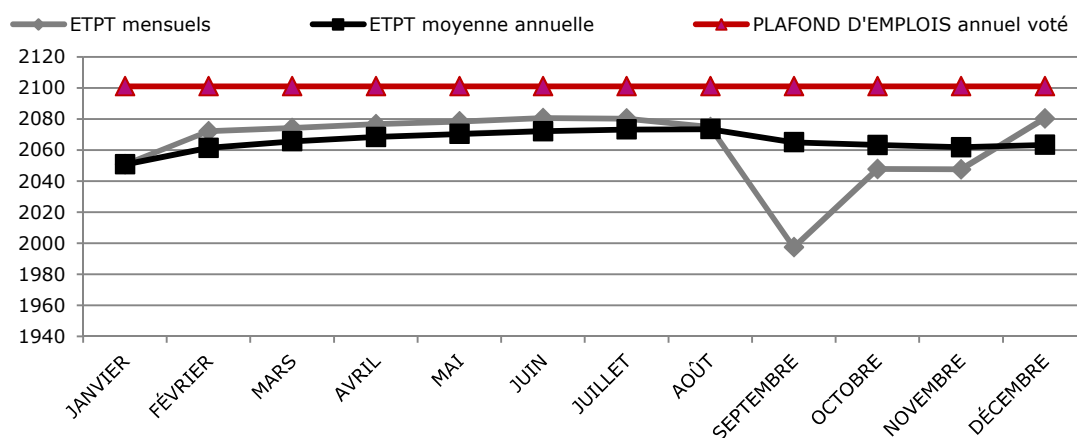
CONSOMMATION DES PLAFONDS D'EMPLOIS EN 2016

Le plafond d'emplois est exprimé en Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT).

Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

Un ETPT équivaut ainsi à un agent à temps plein présent toute l'année.

Les consommations en ETPT sont ici exprimées par mois ainsi qu'en moyenne sur l'année.



	ETPT mensuels	ETPT moyenne annuelle	PLAFOND D'EMPLOIS annuel voté	SOLDE
JANVIER	2 101,9	2 101,9	2 215	-113,0
FÉVRIER	2 108,4	2 105,1	2 215	-109,8
MARS	2 101,9	2 104,1	2 215	-110,9
AVRIL	2 110,2	2 105,6	2 215	-109,4
MAI	2 106,9	2 105,9	2 215	-109,1
JUIN	2 112,8	2 107,0	2 215	-107,9
JUILLET	2 121,3	2 109,1	2 215	-105,9
AOÛT	2 113,1	2 109,6	2 215	-105,4
SEPTEMBRE	2 021,7	2 099,8	2 215	-115,2
OCTOBRE	2 075,1	2 097,4	2 215	-117,6
NOVEMBRE	2 129,8	2 100,3	2 215	-114,7
DÉCEMBRE	2 162,4	2 105,4	2 215	-109,5

Répartition entre plafond État et plafond Ressources propres en 2016

	JAN	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUI	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
ETPT budget ETAT	1 855,8	1 864,4	1 859,5	1 856,4	1 858,6	1 865,0	1 866,4	1 862,7	1 792,8	1 847,3	1 894,9	1 923,6
Plafond ETAT voté	1 915	1 915	1 915	1 915	1 915	1 915	1 915	1 915	1 915	1 915	1 915	1 915
ETPT budget RESS. PROPRES	246,2	244,0	242,4	253,8	248,4	247,8	254,9	250,4	228,8	227,7	234,9	238,9
Plafond budget RESS. PROPRE voté	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300

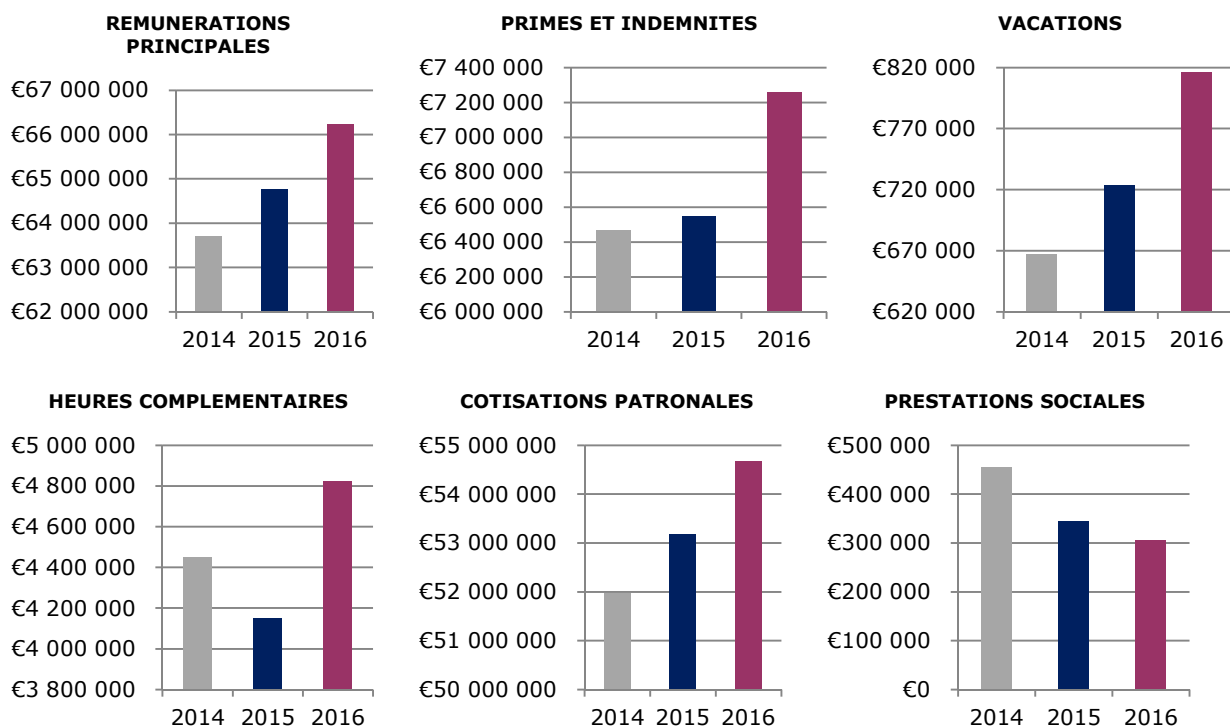
Consommation du plafond d'emploi

ANNEE	PLAFOND VOTE			CONSOMMATION D'ETPT (moyenne annuelle)		
	NOTIFICATION ETAT	RP	TOTAL	ETAT	RP	TOTAL
2011	1 776	270	2 046	1 754,4	257,5	2 011,8
2012	1 773	290	2 063	1 740,6	275,1	2 015,7
2013	1 811	290	2 101	1 753,8	284,6	2 038,4
2014	1 849	300	2 149	1 783,6	279,8	2 063,4
2015	1 873	300	2 173	1 827,8	239,3	2 067,2
2016	1 915	300	2 215	1 862,3	243,2	2 105,5

MASSE SALARIALE : TOTAL DES DEPENSES

ELEMENTS	2011	2012	2013	2014	2015	2016
REMUNERATIONS PRINCIPALES	61 413 805,8€	61 991 651,4€	62 761 970,2€	63 703 002,89€	64 759 141,8€	66 233 470,0€
PRIMES ET INDEMNITES	5 815 381,1€	5 853 858,0€	6 001 343,6€	6 465 639,8€	6 546 295,3€	7 257 121,0€
VACATIONS	762 453,5€	703 961,9€	698 286,5€	666 938,3€	723 390,7€	815 576,9€
HEURES COMPLEMENTAIRES	4 160 705,6€	4 385 074,0€	4 951 566,7€	4 449 531,6€	4 151 382,1€	4 822 023,9€
COTISATIONS PATRONALES	44 803 410,5€	47 811 687,5€	51 049 522,5€	51 976 151,2€	53 186 409,9€	54 683 966,8€
PRESTATIONS SOCIALES	889 206,6€	1 092 121,6€	851 397,9€	456 121,0€	345 312,5€	305 885,4€
TOTAL	117 844 963,4€	121 838 354,5€	126 314 087,5€	127 717 384,8€	129 711 932,3€	134 118 044,1€

Dépenses par élément de paie de 2014 à 2016



Consommation de la dotation de l'état

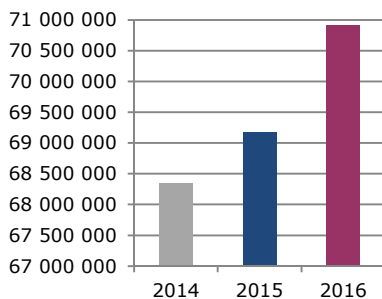
ANNEE	DOTATION ETAT	MASSE SALARIALE VOTEE (BI+DBM)	CONSOMMATION MASSE SALARIALE (WINPAIE)		
			ETAT	RP	TOTAL
2011	113 935 747 €	119 661 586 €	109 319 892 €	8 525 072 €	117 844 963 €
2012	115 719 502 €	123 910 546 €	112 309 999 €	9 528 355 €	121 838 354 €
2013	119 204 654 €	127 902 397 €	115 715 266 €	10 598 821 €	126 314 087 €
2014	121 819 411 €	133 771 192 €	117 156 384 €	10 561 001 €	127 717 385 €
2015	124 403 355 €	132 176 634 €	120 483 186 €	9 228 747 €	129 711 932 €
2016	127 002 405 €	134 400 000 €	125 038 993 €	9 079 051 €	134 118 044 €

Dépenses de personnel et consommation d'ETP par statut

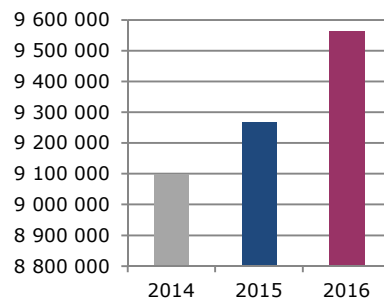
■ Dépenses de personnel

Sous plafond d'emplois	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Enseignants titulaires	64 138 055,4€	65 550 822,2€	67 816 748,0€	68 342 963,3€	69 169 053,4€	70 917 715,3€
Enseignants contractuels	8 968 483,9€	9 320 709,9€	9 415 304,8€	9 099 446,4€	9 266 291,5€	9 564 553,2€
Contrats doctorant	2 185 584,9€	2 940 979,2€	3 059 360,5€	3 185 638,6€	3 191 553,3€	3 325 769,3€
Allocataires de recherche	610 688,0€	8 093,5€	0,0€	0,0€	0,0€	0,0€
sous-total enseignants	75 902 812,2€	77 820 605,2€	80 291 414,1€	80 628 048,4€	81 626 898,2€	83 808 037,9€
BIATSS titulaires	25 746 071,6€	26 512 444,9€	27 923 717,3€	30 701 712,8€	32 702 973,1€	35 216 703,7€
BIATSS contractuels	11 398 890,9€	12 159 928,1€	12 591 240,7€	11 806 720,6€	10 955 960,3€	10 537 486,1€
Contrats aidés	117 492,3€	135 141,2€	49 354,9€	26 752,6€	33 673,4€	86 940,8€
sous-total BIATSS	37 262 454,9€	38 807 514,4€	40 564 312,9€	42 535 186,0€	43 692 606,6€	45 841 130,6€
TOTAL	113 165 267,1€	116 628 119,6€	120 855 726,9€	123 163 234,4€	125 319 504,9€	129 649 168,5€
Hors plafond d'emplois	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contrat étudiant	140 645,4€	179 297,4€	194 806,9€	202 696,3€	190 686,9€	210 546,9€
Vacataires	3 902 642,1€	4 197 937,9€	4 709 937,8€	4 125 285,2€	4 143 909,9€	4 218 856,9€
Chômage	636 408,6€	832 999,5€	553 615,4€	226 168,2€	57 830,5€	39 471,8€
TOTAL	4 679 696,3€	5 210 234,8€	5 458 360,5€	4 554 150,3€	4 392 427,3€	4 468 875,6€
TOTAL	117 844 963,4€	121 838 354,5€	126 314 087,5€	127 717 384,8€	129 711 932,3€	134 118 044,1€

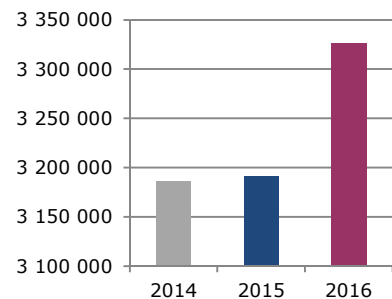
Enseignants titulaires



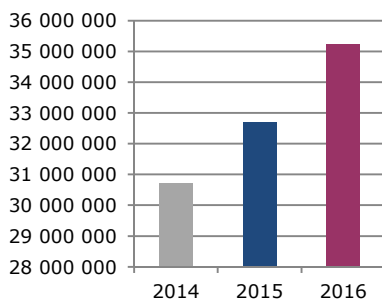
Enseignants contractuels



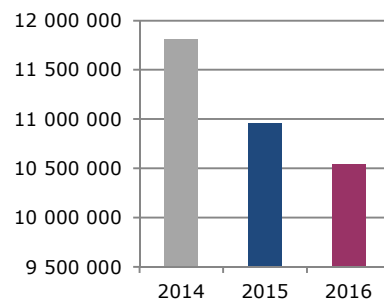
Contrats doctorant



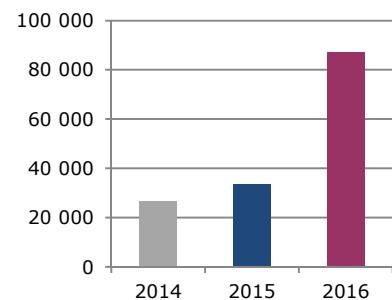
BIATSS titulaires



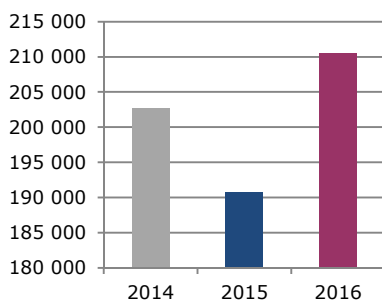
BIATSS contractuels



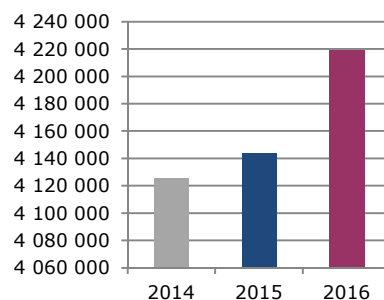
Contrats aidés



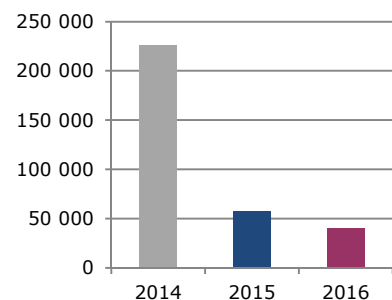
Contrat étudiant



Vacataires

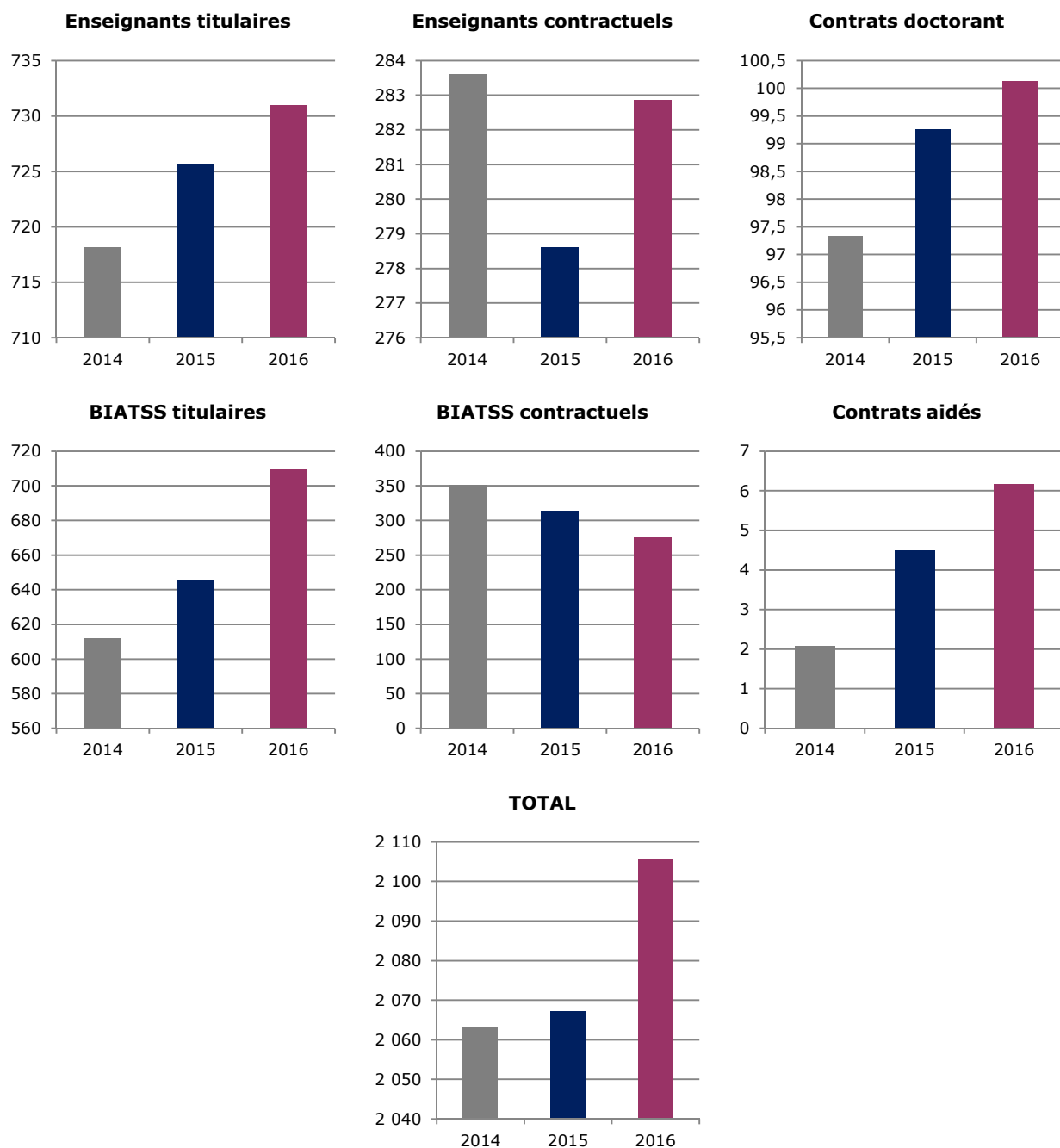


Chômage



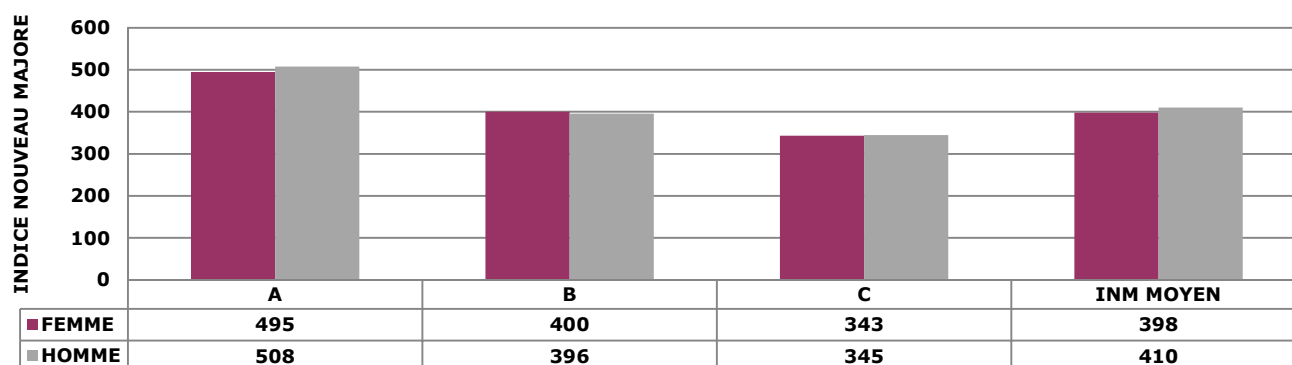
■ Consommation d'ETPT (moyenne annuelle)

Sous plafond d'emplois	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Enseignants titulaires	707,5	705,9	710,2	718,1	725,6	731,0
Enseignants contractuels	290,1	284,2	283,9	283,6	278,6	282,9
Contrats doctorant	67,2	90,4	93,4	97,3	99,2	100,1
Allocataires de recherche	19,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
sous-total enseignants	1 084,5	1 080,6	1 087,6	1 099,0	1 103,5	1 113,9
BIATSS titulaires	553,7	551,9	560,7	611,7	645,7	709,5
BIATSS contractuels	364,2	374,4	387,2	350,6	313,5	275,6
Contrats aidés	9,4	8,4	2,8	2,0	4,5	6,1
sous-total BIATSS	927,3	934,7	950,7	964,3	963,7	991,5
TOTAL	2 011,8	2 015,3	2 038,3	2 063,3	2 067,2	2 105,4



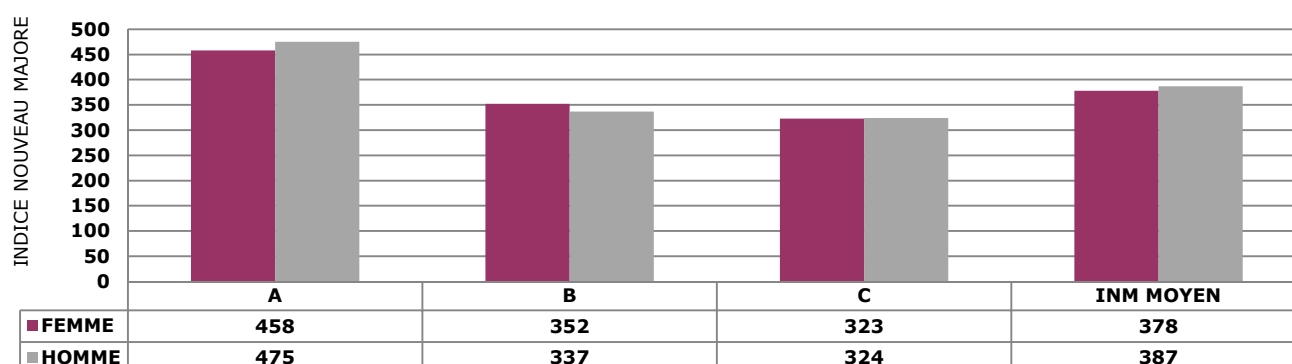
Indice nouveau majoré moyen

BIATSS TITULAIRES



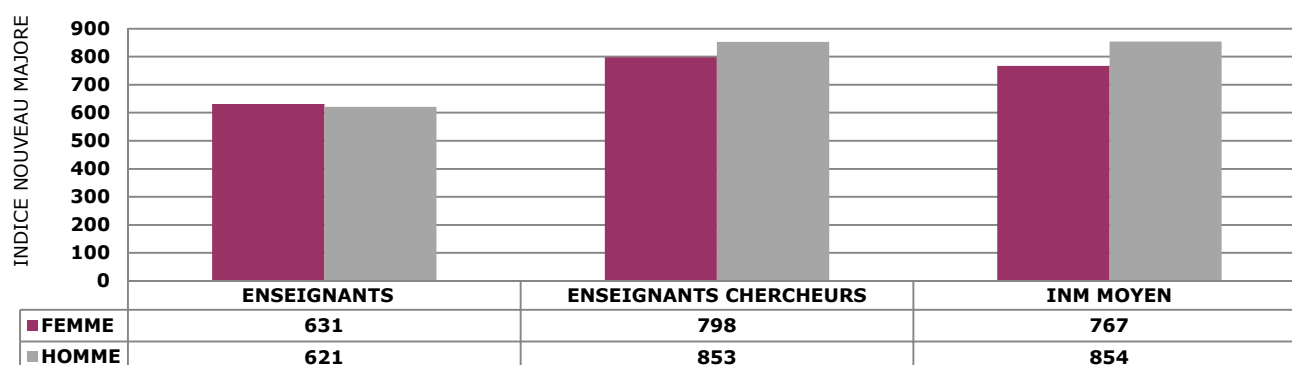
INM MOYEN = 403, soit un salaire brut de 1 872 euros.

BIATSS NON TITULAIRES



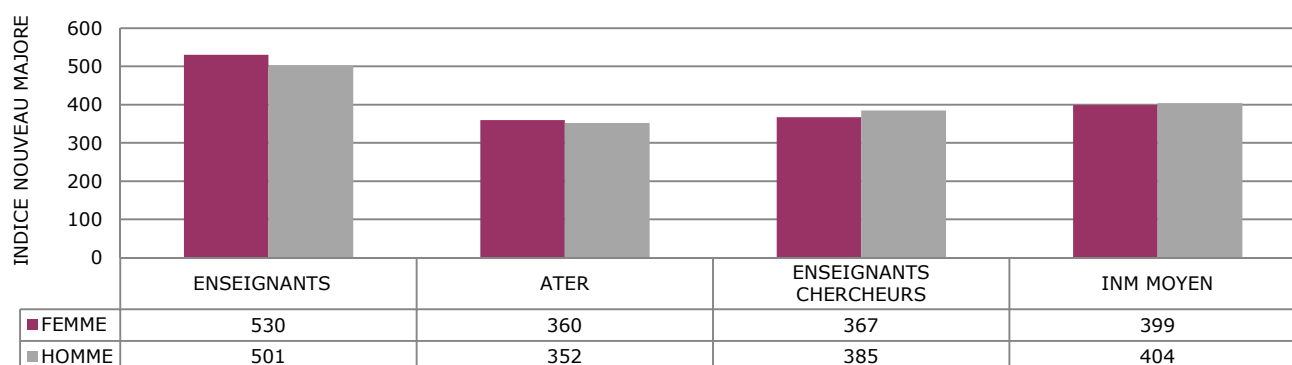
INM MOYEN = 381, soit un salaire brut de 1 769 euros.

ENSEIGNANTS TITULAIRES



INM MOYEN = 821, soit un salaire brut de 3 813 euros.

ENSEIGNANTS NON TITULAIRES

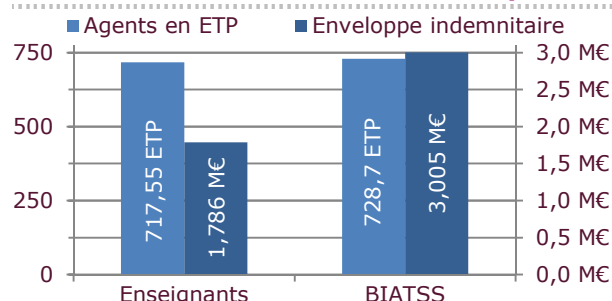


INM MOYEN = 402, soit un salaire brut de 1 867 euros.

INDEMNITES ET PRIMES

Ce document présente le bilan des primes versées en 2016 aux personnels BIATSS et enseignants et leur évolution depuis 2006. Seuls sont comptabilisés les agents titulaires, ceux-ci bénéficiant statutairement d'un régime indemnitaire.

REPARTITION ENSEIGNANTS / BIATSS DES ENVELOPPES INDEMNITAIRES 2016

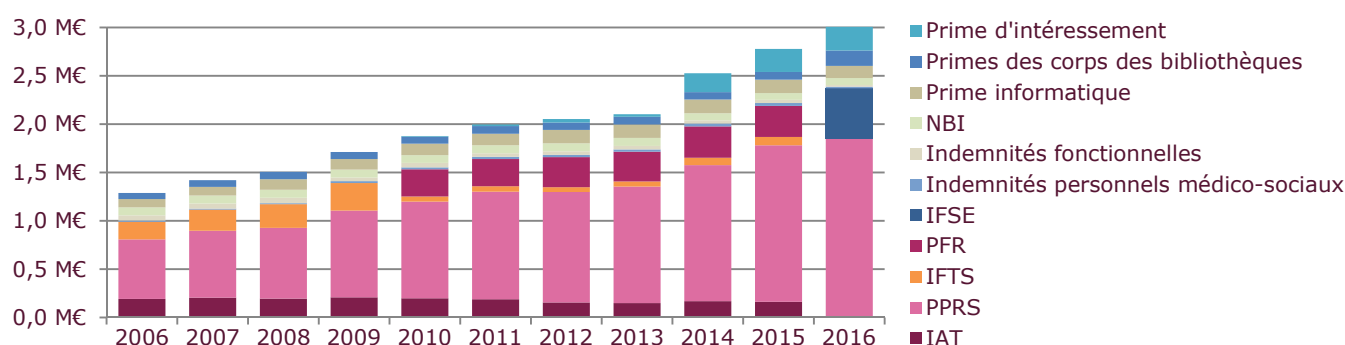


Il est à noter qu'en dehors de la prime de recherche et d'enseignement supérieur ($\approx 1\,260\text{ € / an}$), versée à tous les enseignants et enseignants-chercheurs, une prime n'est versée aux personnels enseignants que lorsqu'une mission spécifique leur est confiée (prime d'administration, PRP, PCA, intéressement), ou lorsque leur activité scientifique est jugée d'un niveau élevé (PEDR, PES).

Ces versements de primes spécifiques ont concerné 258 personnels enseignants en 2016, soit environ 1/3 des enseignants titulaires.

PERSONNELS BIATSS

Évolution des primes des personnels BIATSS entre 2006 et 2016



Le régime indemnitaire des personnels BIATSS a été réformé en 2014 suite à la définition de la **nouvelle cartographie des métiers et à la cotation des postes**. Il en a découlé une augmentation de 20% de l'enveloppe indemnitaire.

En 2015, première application sur une année complète, l'enveloppe avait augmenté de 10% par rapport à 2014. En 2016, l'enveloppe augmente de 8%, par rapport à 2015 sous l'effet de l'augmentation, dans les mêmes proportions, des effectifs BIATSS titulaires, conséquence des créations de postes et des titularisations via le dispositif "Sauvadet".

Moyennes par niveau des fonctions exercées

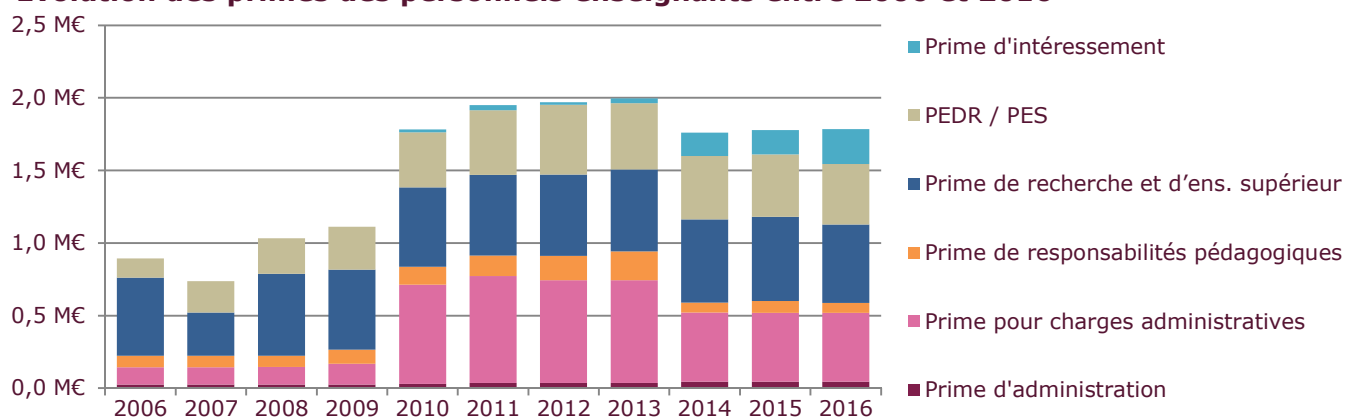
Catégorie FP	Niveau de fonction	Nombre d'agents	Prime moyenne	Prime minimale	Prime maximale
A	IGR	65	656 €	547 €	700 €
	IGE	109	533 €	451 €	654 €
	ASI	126	371 €	239 €	451 €
B	TCH	180	263 €	194 €	320 €
C	ADT	273	181 €	140 €	216 €

Moyennes par grade des agents

Catégorie FP	Filière	Grade	Nombre d'agents	Primes moyennes	
				hors compensations	avec compensations
A	AENES	AAE	13	616 €	676 €
		APAE	12	636 €	717 €
		ASI RF	62	409 €	414 €
		IGE 2CRF	64	510 €	524 €
	ITRF	IGE 1CRF	10	563 €	719 €
		IGE HC RF	2	non communicable	non communicable
		IGR 2CRF	36	652 €	689 €
		IGR 1CRF	8	680 €	895 €
	BIB	IGR HCRF	1	non communicable	non communicable
		BIBL. GR. UNIQUE	3	492 €	492 €
		CBIB	5	569 €	569 €
	MED-SOC	CONS.CH.BI	3	634 €	783 €
		INFENES CN	5	382 €	382 €
		INFENES CS	5	382 €	382 €
B	AENES	CTSSAE	1	non communicable	non communicable
		SAENS CN	26	284 €	290 €
		SAENS CS	5	345 €	348 €
		SAENS CE	3	369 €	371 €
	ITRF	TEC RF CN	119	283 €	300 €
		TEC RF CS	14	269 €	307 €
		TEC RF CE	8	336 €	348 €
	BIB	BIBAS CN	2	non communicable	non communicable
		BIBAS CS	3	382 €	382 €
		BIBAS CE	8	382 €	382 €
	MED-SOC	ASSAE	3	382 €	382 €
		ASSPAE	3	382 €	382 €
C	AENES	ADJENES C2	2	non communicable	non communicable
		ADJENES C1	14	212 €	212 €
		ADJENES P2	14	218 €	218 €
		ADJENES P1	10	212 €	222 €
	ITRF	ATRF 2	82	177 €	177 €
		ATRF 1	52	196 €	198 €
		ATRF P2	110	208 €	208 €
		ATRF P1	32	229 €	233 €
	BIB	MAG B 2	1	non communicable	non communicable
		MAG B 1	6	188 €	194 €
		MAG B P2	4	184 €	194 €
		MAG B P1	2	non communicable	non communicable

PERSONNELS ENSEIGNANTS

Évolution des primes des personnels enseignants entre 2006 et 2016



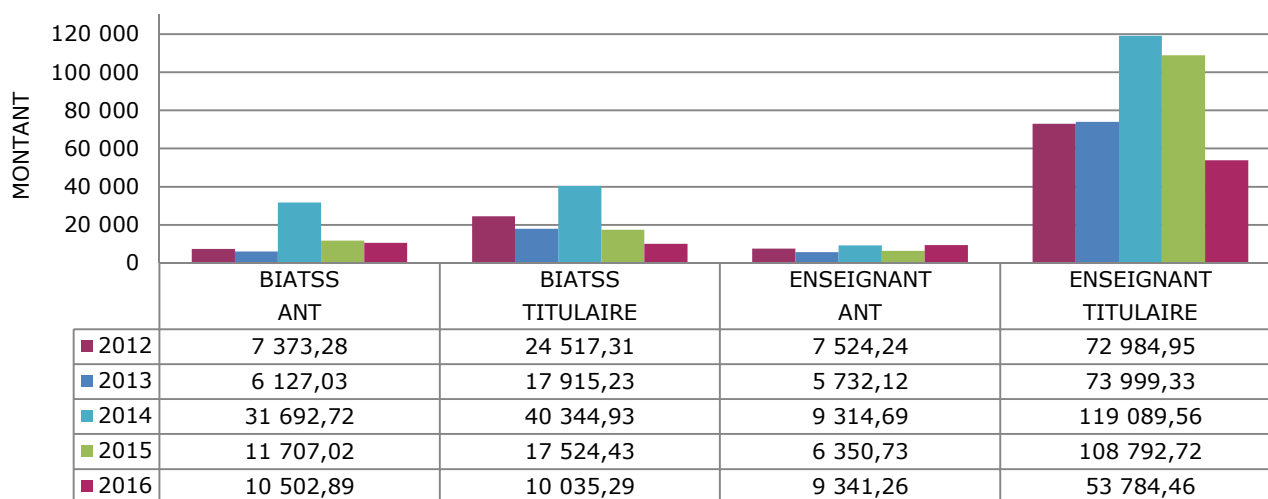
GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT (GIPA)

			NOMBRE				
			2012	2013	2014	2015	2016
BIATSS Titulaires	A	H	1		6	5	2
		F	7	8	12	5	3
	B	H	2		5		
		F	4	2	7	1	4
	C	H	21	18	33	12	
		F	40	27	46	23	3
SOUS TOTAL BIATSS Titulaires			75	55	109	46	12
BIATSS Contractuels	A	H	2	1	4	5	3
		F	3	6	10	10	1
	B	H	1		1	1	
		F			4	3	1
	C	H	4	2	2		
		F	2	3	2	2	
SOUS TOTAL BIATSS Contractuels			12	12	23	21	5
TOTAL BIATSS			87	67	132	67	17
ENSEIGNANTS	Titulaires	H	36	31	51	63	29
		F	17	10	22	22	9
SOUS TOTAL ENSEIGNANTS Titulaires			53	41	73	85	38
ENSEIGNANTS	Contractuels	H	8	8	7	9	9
		F			1	2	1
SOUS TOTAL ENSEIGNANTS contractuels			8	8	8	11	10
TOTAL Enseignants			61	49	81	96	48
TOUTES CATEGORIES		H	75	60	109	95	43
		F	73	56	104	68	22
TOTAL			148	116	213	163	65

			MOYENNE				
			2012	2013	2014	2015	2016
BIATSS Titulaires	A	H	14,9		230,6	276,0	1371,2
		F	1 206,6	943,2	481,8	1 156,5	1 168,3
	B	H	39,1		71,3		
		F	667,0	6,1	157,4	1 101,9	868,9
	C	H	228,8	195,8	434,6	1 195,2	
		F	212,6	253,0	377,8	755,6	104,0
SOUS TOTAL BIATSS Titulaires			326,9	325,3	370,1	8,1	836,2
BIATSS contractuels	A	H	1 017,5	1 742,9	1 491,9	1 193,5	954,4
		F	1 383,5	673,4	1 665,4	1 665,4	7 338,6
	B	H	415,1		1 189,5	1189,5	
		F			402,0	536,1	300,9
	C	H	135,9	58,4	108,3		
		F	114,3	75,6	3 026,6	3 026,6	
SOUS TOTAL BIATSS Contractuels			614,4	510,6	1 377,9	1 509,2	2 100,5
TOTAL BIATSS			366,6	358,8	545,4	1075,2	1208,1
ENSEIGNANTS	Titulaires	H	1 527,8	1 803,8	1 646,3	1 332,5	1 398,5
		F	1 057,9	1 808,0	1 596,6	1 596,7	1 469,9
SOUS TOTAL ENSEIGNANTS Titulaires			1 377,0	1 804,8	1 631,4	1 401,0	1 415,4
ENSEIGNANTS	Contractuels	H	940,5	716,5	1 177,9	916,1	943,2
		F			1 069,1	534,5	852,2
SOUS TOTAL ENSEIGNANTS contractuels			940,5	716,5	1 164,3	846,9	934,1
TOTAL			1 319,8	1 627,1	1 585,2	1 337,5	1315,1
TOUTES CATEGORIES		H	938,9	1 117,3	1 061,1	1 217,5	1 270,9
		F	575,1	656,0	815,2	1 246,1	1 318,6
TOTAL			759,4	894	941,0	1 229,0	1 287,1

			TOTAL				
			2012	2013	2014	2015	2016
BIATSS Titulaires	A	H	14,9		1 383,5	2 952,1	2 742,5
		F	8 446,0	7 545,9	5 782,4	6 532,9	3 504,9
	B	H	78,2		356,5		
		F	2 668,1	12,2	1 101,9	156,1	3 475,7
	C	H	4 804,3	3 525,4	14 342,9	2 363,8	
		F	8 505,8	6 831,7	17 377,8	5 519,5	312,1
SOUS TOTAL BIATSS Titulaires			24 517,3	17 915,2	40 344,9	17 524,4	10 035,3
BIATSS Contractuels	A	H	2 035,5	1 742,9	5 967,3	3 675,0	2 863,4
		F	4 150,6	4 040,4	16 657,4	5 960,3	7 338,6
	B	H	415,1		1 189,5	757,1	
		F			1 608,3	1 104,8	300,9
	C	H	543,5	116,8	216,6		
		F	228,5	226,8	6 053,1	209,6	
SOUS TOTAL BIATSS Contractuels			7 373,3	6 127,0	31 692,2	11 707,0	10 502,9
TOTAL BIATSS			31 890,6	24 042,3	72 037,6	29 231,4	20 538,2
ENSEIGNANTS	Titulaires	H	55 000,8	55 919,3	83 963,0	80 610,3	40 556,2
		F	17 984,1	18 080,0	35 126,5	28 182,3	13 228,2
SOUS TOTAL ENSEIGNANTS Titulaires			72 984,9	73 999,3	119 089,6	108 792,2	53 784,5
ENSEIGNANTS	Contractuels	H	7 524,2	5 732,1	8 245,5	5 803,0	8 489,0
		F			1 069,1	547,0	852,3
SOUS TOTAL ENSEIGNANTS Contractuels			7 524,2	5 732,1	9 314,7	6 350,3	9 341,3
TOTAL			80 509,1	79 731,4	128 404,3	115 143,4	63 125,2
TOUTES CATEGORIES		H	70 416,4	67 036,6	115 665,4	96 161,4	54 651,1
		F	41 983,4	36 737,1	84 776,5	48 213,4	29 012,3
TOTAL			112 399,8	103 773,1	200 441,9	144 374,9	83 663,0

EVOLUTION DE LA GIPA DE 2012 à 2016





INSTANCES REPRÉSENTATIVES DES PERSONNELS

COMITE TECHNIQUE

Le Comité Technique a un rôle de consultation sur les principaux thèmes suivants :

- Organisation et fonctionnement de l'établissement
- Règles concernant les statuts du personnel
- Politique de gestion des ressources humaines, notamment indemnitaire
- L'insertion et l'égalité professionnelles.

Depuis la réforme de 2010, les représentants de l'administration et les représentants du personnel n'ont plus à être en nombre égal et les représentants de l'administration ne prennent plus part au vote.

Le Conseil d'Administration de l'Université a fixé en date du 12 juillet 2011 le nombre de représentants du personnel du comité technique à 10 titulaires et 10 suppléants.

Le Président de l'Université, le Directeur Général des Services et la Directrice des Ressources Humaines représentent l'administration.

Le Comité Technique a été renouvelé par le scrutin du 4 décembre 2014.

Le Comité Technique s'est réuni 4 fois en 2016.

Principaux sujets abordés lors des différents comités techniques :

- Avis sur la campagne d'emplois 2017
- Avis sur la modification de la rémunération des chercheurs doctorants
- Avis sur la stratégie RH relative aux chercheurs
- Avis sur la mise en place d'une autorisation pour participer à des ateliers artistiques
- Bilans des politiques d'action sociale et handicap 2015
- Avis sur la proposition d'une nouvelle mission rémunérée en vacations
- Avis sur la mise en place de référents des enseignants du second degré
- Avis sur la demande d'agrément au titre de l'engagement de service civique

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

La CCP intéresse les agents non titulaires et doit être obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, telle l'exclusion temporaire.

Sa consultation est facultative sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires.

Le nombre de membres titulaires et suppléants de la Commission Consultative Paritaire est fixé à 24 (12 titulaires, 12 suppléants).

Le Président de l'Université nomme 6 représentants titulaires de l'administration ainsi que 6 représentants suppléants.

Les 6 représentants du personnel sont désignés par niveau de catégorie (A, B et C) et par les syndicats représentatifs de l'Université après scrutin. Pour chaque catégorie, ils sont au nombre de 2 pour les titulaires et 2 pour les suppléants.

Les membres de la C.C.P. sont désignés pour une période de 3 ans.

La CCP a été renouvelée par le scrutin du 4 décembre 2014.

La CCP ne s'est pas réunie en 2016.

COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT

Elle est essentiellement compétente en matière de gestion individuelle des carrières des personnels titulaires BIATSS en préparation des travaux des commissions administratives paritaires académiques (CAPA) ou nationales (CAPN) :

- Réductions d'ancienneté ;
- Avancements de corps (liste d'aptitude) et de grade (tableau d'avancement) ;
- Mobilité : détachement, mutation, etc. ;
- Titularisation.

Elle peut se réunir à la demande d'un fonctionnaire, notamment en cas de refus de temps partiel.

La CPE est composée de 30 membres titulaires et de 30 membres suppléants répartis en un nombre égal de représentants de l'administration nommés par le Président, et de représentants des personnels élus.

La CPE a été renouvelée pour 3 ans en novembre 2014.

Il y a eu 17 réunions en formation restreinte de la CPE en 2015.

8 CPE groupe 1 (ITRF); 6 CPE groupe 2 (AENES) et 3 CPE groupe 3 (Bibliothèque)

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de l'Université est une instance de concertation ayant pour objet :

*De contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité,
De contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité,
De veiller sur l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.*

Le C.H.S.C.T. a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des personnels, ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les principales missions du C.H.S.C.T. sont les suivantes :

- Analyse et prévention des risques auxquels sont exposés les personnels et les étudiants,
- Examen du programme annuel de prévention des risques,
- Enquête à la suite d'accident, de maladie professionnelle ou à caractère professionnel et à la suite de tout signalement de danger grave,
- Examen des conditions de travail des personnels et/ou des étudiants handicapés,
- Avis avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de santé,
- Vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées,
- Examen du rapport annuel du médecin de prévention,
- Examen des registres d'Hygiène et de Sécurité.

En 2016, le CHSCT était composé :

Du président du CHSCT (le Président de l'Université ou le chargé de mission santé en cas d'absence)
La Directrice des Ressources Humaines
8 représentants titulaires (4 FSU et 4 SNPTES)
8 représentants suppléants (répartition syndicale identique)

Les représentants du CHSCT à la date du 31/12/2016 étaient 4 femmes et 12 hommes.

4 enseignants ou enseignants chercheurs et 12 BIATSS :

- 4 personnels du siège
- 3 personnels de la faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales
- 5 personnels de la faculté de pharmacie
- 3 personnels de la faculté de médecine
- 1 personnel du SCAPS

Un secrétaire du C.H.S.C.T. est nommé par les représentants du personnel parmi les membres du C.H.S.C.T. Le secrétaire du C.H.S.C.T. assure notamment la liaison entre le Président et les représentants du personnel. Le secrétaire du C.H.S.C.T. est consulté sur le contenu de l'ordre du jour des réunions.

Les représentants étudiants au C.H.S.C.T. ainsi que le directeur du SIUMPPS sont invités à siéger au C.H.S.C.T. lorsque ce dernier est réuni en formation élargie.

Le mandat des représentants des membres du personnel est de 4 ans. Ce mandat est réduit à 2 ans pour les représentants étudiants au C.H.S.C.T.

Une formation est mise en place pour les membres du C.H.S.C.T.

Le C.H.S.C.T. peut être saisi par le Comité Technique sur une thématique liée à la santé et à la sécurité au travail.

Le C.H.S.C.T. se réunit au moins 3 fois par an.

Un compte rendu de chaque réunion est réalisé et est accessible aux personnels de l'Université.

Le CHSCT a été renouvelé et s'est réuni 4 fois en 2016.

COMMISSION CONSULTATIVE DES DOCTORANTS CONTRACTUELS

Cette instance créée en 2014 est consultée pour des questions d'ordre individuel relatives à la situation professionnelle des doctorants contractuels ayant signé un contrat doctoral avec l'université Lille 2.

Elle comporte huit membres titulaires répartis pour moitié en membres désignés par la commission de la recherche et pour moitié de représentants élus des doctorants contractuels. Ces derniers ont un mandat d'une durée de deux ans et ont été élus le 4 décembre 2014.

Le Directeur Général des Services et la DRH sont membres consultatifs.

Le décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche, a supprimé la commission consultative des doctorants contractuels.

Ces doctorants relèvent désormais de la CCPANT.

LOCAUX SYNDICAUX

Il y a trois locaux syndicaux à l'Université, un à la faculté des sciences juridiques politiques et sociales et deux à la faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques.



HANDICAP

POLITIQUE EN MATIERE DE HANDICAP

Depuis la loi 2005-102 du 11 février 2005, les établissements de plus de 20 agents sont soumis à l'obligation d'emploi de 6 % de personnes en situation de handicap, et doivent s'acquitter d'une contribution au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) en cas de non-respect. Les Universités, en raison du passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE), y sont soumises depuis l'année 2015.

Par ailleurs, la Loi ESR dite « Fioraso » du 22 juillet 2013 a instauré l'obligation de création d'un schéma directeur pluriannuel en matière de Politique du Handicap dans les universités. L'Université Lille 2, engagée en faveur de la diversité et de l'égalité des chances, avait anticipé cette obligation dès 2012, en définissant une Politique Handicap commune à ses personnels et à ses étudiants. Celle-ci est mise en œuvre opérationnellement par un Service Handicap unique.

Depuis janvier 2012, le schéma directeur de la Politique Handicap de l'Université de Lille 2 se décline suivant 7 axes thématiques à destination du personnel et des étudiants selon la déclinaison suivante :

Axes communs

- Communication et sensibilisation
- Accessibilité
- Développement du recours au Secteur Adapté
- Suivi et pilotage
- Recherche

Axes spécifiques pour le personnel

- Maintien dans l'emploi
- Recrutement
- Formation continue

Axes spécifiques pour les étudiants

- Aménagement des études
- Insertion professionnelle
- Formation initiale

ACTIONS

RECRUTEMENTS

2012	2013	2014	2015	2016
3 BIATSS	3 BIATSS	4 BIATSS	7 BIATSS	6 BIATSS

L'Université a la possibilité de recourir au recrutement direct par la voie contractuelle (décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique). En 2016, 6 recrutements ont été réalisés par cette voie.

AMENAGEMENTS DE POSTE

2012	2013	2014	2015	2016
7	14	17	24	23

23 aménagements concernant le poste de travail ont été réalisés durant l'année 2016. Ces aménagements ont nécessité l'avis préalable du médecin de prévention.

NOMBRE DE BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE)

2012	2013	2014	2015	2016
51	56	68	90	102

102 BOE ont été recensés au 1^{er} janvier 2016. Ce qui représente un taux d'emploi légal de 5,4%.

TAUX D'EMPLOI

Il est à noter que c'est la 3^{ème} année que l'Université fait elle-même sa déclaration auprès du FIPHFP.

Taux d'emploi direct (% de BOE par rapport à l'effectif total)

(Avant 2014 le recensement était basé sur les ressources propres et non sur l'effectif global de l'Université)

	2012	2013	2014	2015	2016
Effectif BOE déclaré	7	7	68	90	102
Taux direct	2,4 %	2,0 %	3,1 %	4,1 %	4,6 %

Taux d'emploi légal (taux direct + dépenses liées au recours du secteur adapté et pour le maintien en poste)

	2012	2013	2014	2015	2016
Taux légal	5,3 %	5,0 %	4,6 %	5,6 %	5,5 %

Dont Dépenses liées au recours du secteur adapté

2012	2013	2014	2015	2016
252 406,8 €	257 554,4 €	288 691,9 €	310 154,2 €	297 318,6 €

Le recours au secteur adapté pour des prestations essentiellement de nettoyage représente un coût de 29 318,64 € pour 2016.

Dont Dépenses liées au maintien à l'emploi

2012	2013	2014	2015	2016
0 €	8 696,4 €	307 220,1 €	255 453,3 €	74 481,2 €

L'Université a dépensé 4 481 € en 2016 pour maintenir en poste des personnes en situation de handicap.

Dont Dépenses de rémunération liées au domaine du handicap

2012	2013	2014	2015	2016
78 996,8 €	78 974,2 €	107 881,4 €	58 130,0 €	59 113,7 €

Le coût des agents qui accompagnent au quotidien les étudiants en situation de handicap est de 59 113,68€.



ACTION SOCIALE

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES PERSONNELS

DEMANDES

Nombre de demandeurs

En 2016, 262 agents ont interpellé le service social en faveur des personnels, 167 femmes et 95 hommes.

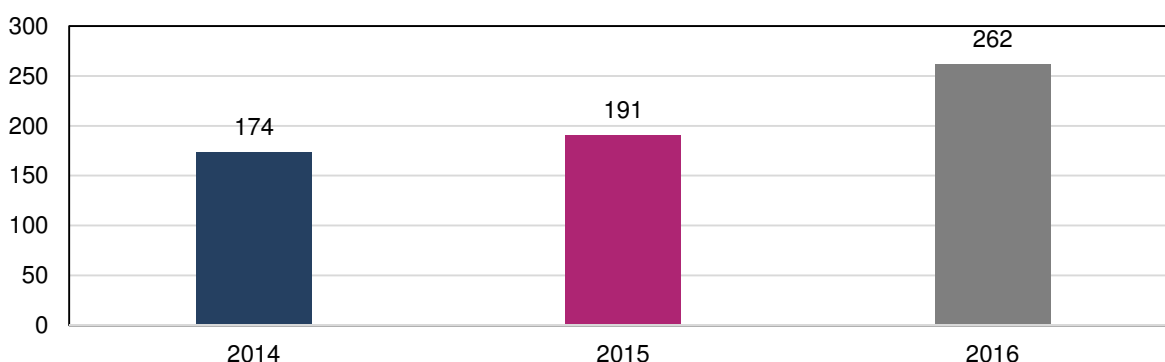
Catégorie A : 43 agents

Catégorie B : 37 agents

Catégorie C : 175 agents

Non renseigné : 7 agents

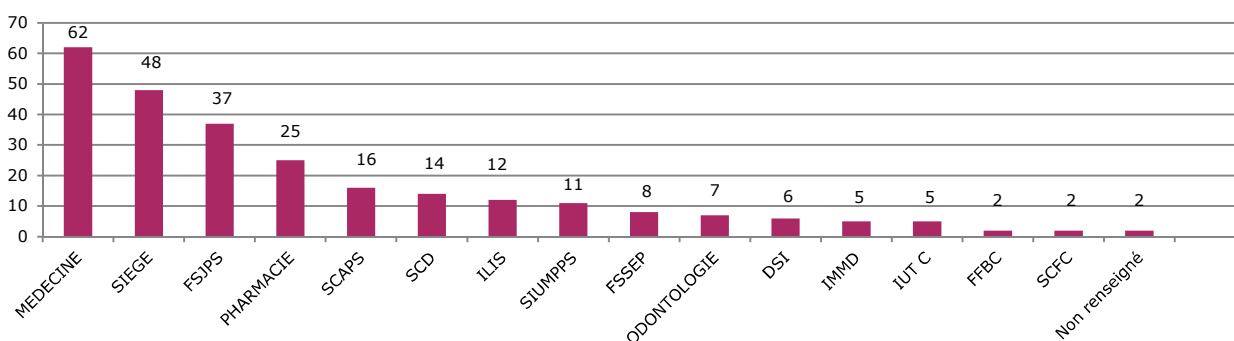
Évolution du nombre de demandeurs sur les trois dernières années :



C'est auprès des personnels de catégorie C que l'augmentation est la plus importante, 175 cette année pour 121 l'année précédente ; alors que pour les personnels de catégorie A et B, la demande est restée stable.

70% des agents qui sollicitent le service social sont titulaires, 28% sont des personnels contractuels

Typologie du demandeur par composante en 2016 :

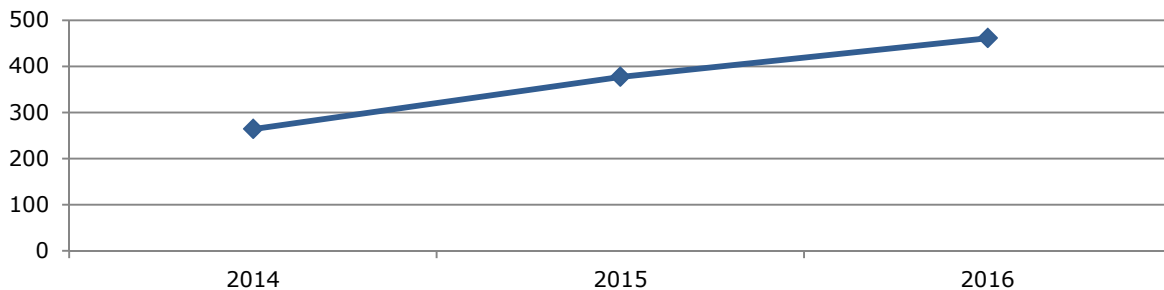


Nombre de demandes

Un même agent peut formuler plusieurs demandes sur la période référencée.
Une demande concerne un champ d'intervention (économique, logement, handicap...)

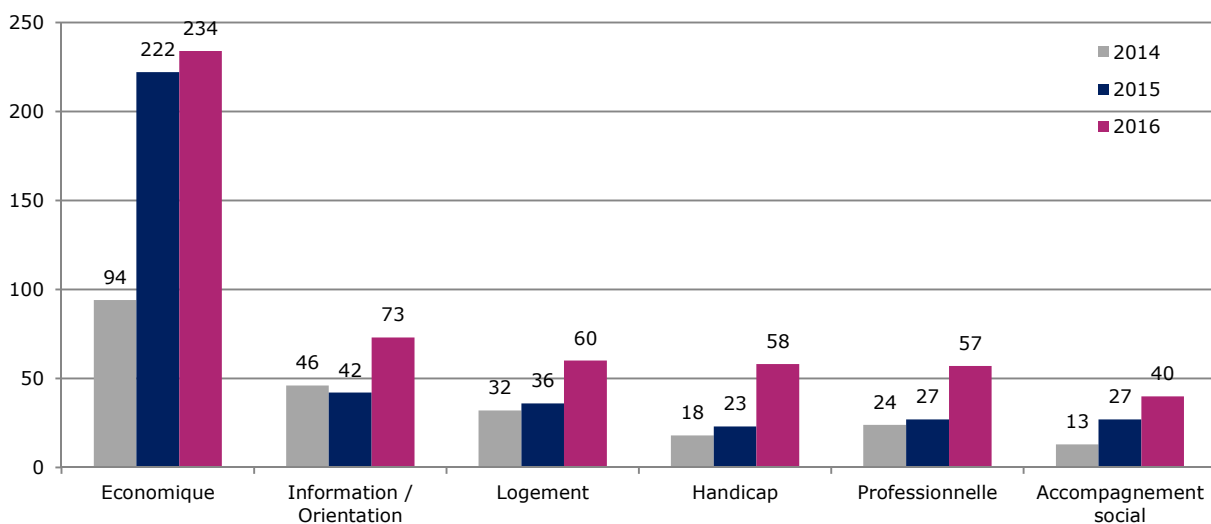
Ainsi, en 2016, les 262 agents ayant sollicités le service social des personnels ont formulé 461 demandes.

Évolution de la demande sur les trois dernières années :

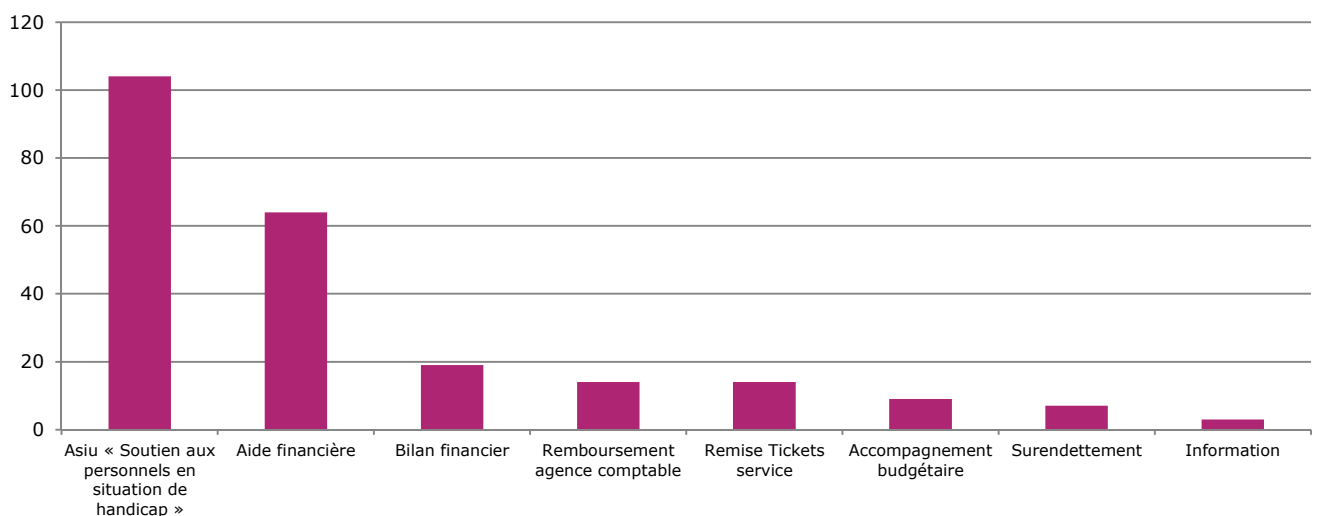


Le nombre de demandes suit l'évolution croissante du nombre de demandeurs, il est lui aussi en forte hausse.

Nature de la demande



La demande économique :

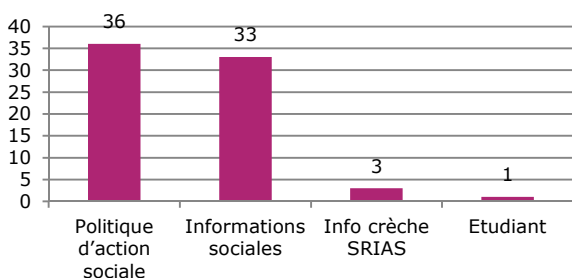


La demande économique reste la plus élevée.

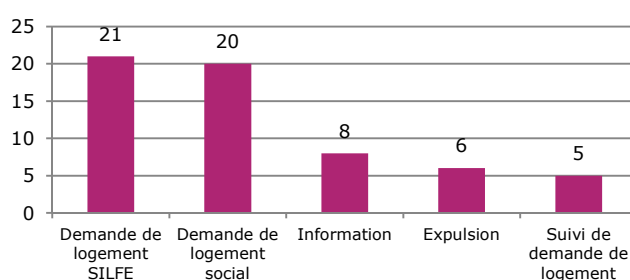
Cependant, on observe une baisse importante du nombre de demandes d'aide financière (64 en 2016 contre 111 en 2015). Le travail d'accompagnement budgétaire proposé par le service social depuis plusieurs années contribue à limiter les situations d'urgence et permet une prévention primaire des impayés.

L'ASIU « soutien aux personnels en situation de handicap » est en forte évolution (104 en 2016 pour 64 en 2015). Cette augmentation accompagne le nombre croissant de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi recensés à l'Université.

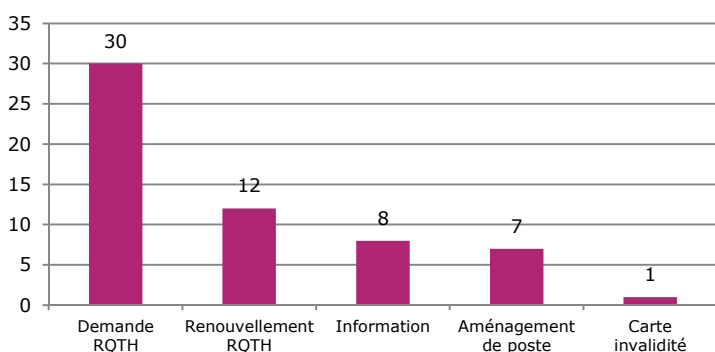
La demande d'information/orientation :



Les demandes de logement :



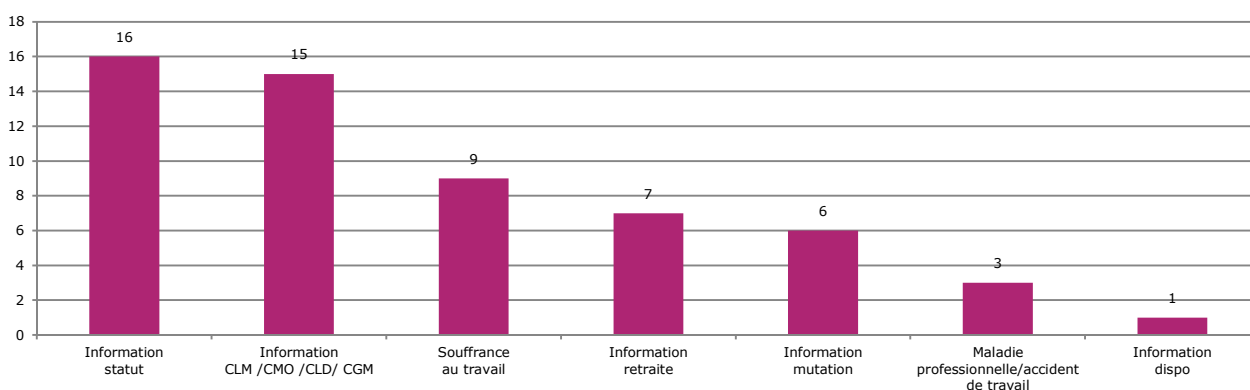
Les demandes liées aux situations de handicap :



Le nombre de demandes de RQTH accompagnées par le service social a doublé (15 en 2015).

Par ailleurs, un nouvel indicateur a été mis en place concernant les demandes de renouvellement de cette démarche. La collaboration entre la médecine de prévention et le service social permet aux agents qui le souhaitent de simplifier les démarches auprès de la MDPH.

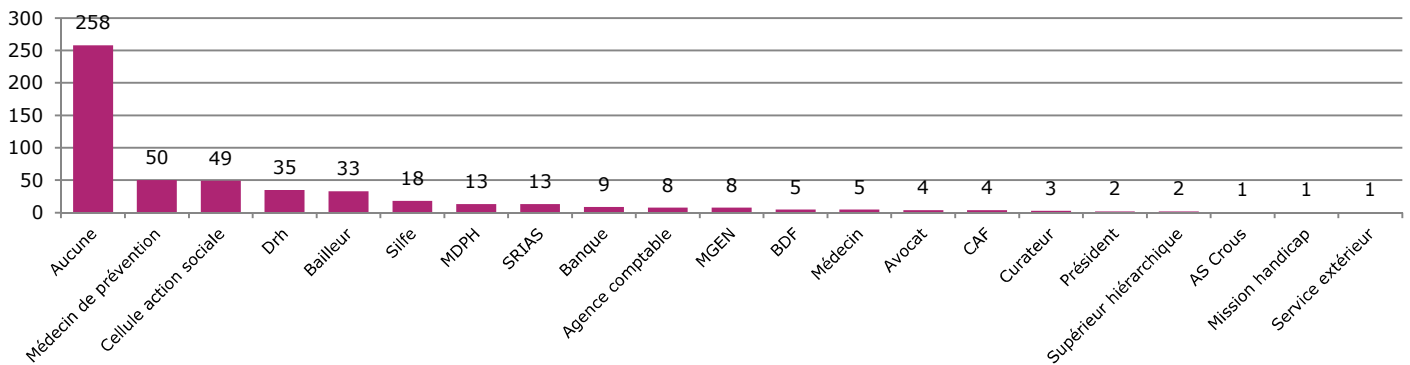
La demande professionnelle :



Les interventions du service social peuvent suffire à réduire la difficulté rencontrée par l'agent. Dans certaines situations une orientation vers un service interne ou même extérieur à l'Université complète son action.

Dans ce domaine, le service social travaille de façon transversale avec le Médecin de Prévention et la Direction des Ressources Humaines.

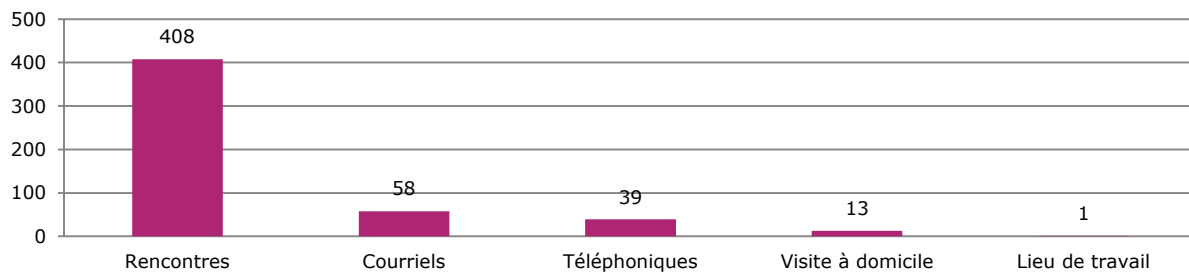
Les orientations faites par service social :



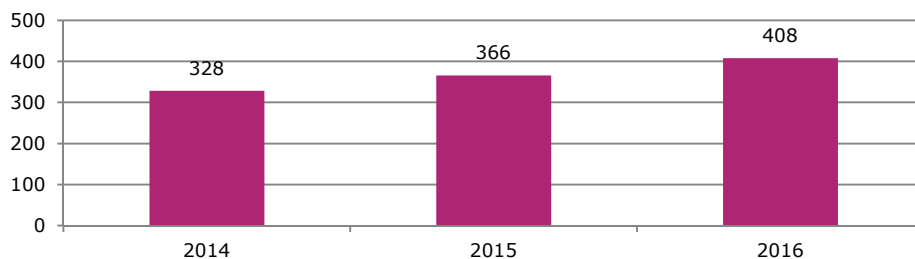
Les interventions :

Lorsqu'un agent formule une demande, le mode d'intervention est adapté à la nature de la demande. Certaines réponses peuvent-être apportées par téléphone ou par mail. Pour les autres, une voire plusieurs rencontres peuvent-être nécessaires.

En 2016, 522 interventions ont été réalisées pour répondre aux demandes.



Les rencontres :



Les rencontres ont lieu :

- A l'espace médical et social des personnels,
- Dans les lieux de permanence,
- Sur le lieu de travail si l'agent le souhaite,
- À domicile si la situation le nécessite ou si l'agent le demande.

Développement du Service Social en faveur des Personnels et actions spécifiques :

L'activité du service est en augmentation constante depuis sa mise en place le 01/09/10.
Aujourd'hui, le service social est identifié et reconnu par l'ensemble de la communauté universitaire.

Création du secrétariat du service social :

Depuis le 01/09/16, le service social dispose d'un poste de secrétariat afin de répondre à la charge de travail croissante.

Cette nouvelle compétence permet de répartir les tâches et de professionnaliser le domaine administratif.

Le secrétariat assure l'accueil physique, téléphonique, la gestion des plannings de rendez-vous.

Il permet également d'optimiser l'accessibilité au service.

Enfin, par son soutien technique, ce poste administratif permet de développer les actions proposées par le service social.

AARIS : Application d'Accompagnement et de Recueil d'Information Sociale :

A la demande du service social, l'application AARIS a été développée par la DSI de l'Université en 2015.
Elle est en phase de test depuis le 01/01/2016. Elle a rempli les attentes techniques et statistiques.

L'objectif désormais est de l'adapter à la perspective de fusion des Universités afin qu'elle devienne un outil commun aux assistantes sociales des personnels.

Le service social des personnels de l'Université de Lille :

Tout au long de cette année, les assistantes sociales des trois Universités ont entrepris un travail de réflexion et de mutualisations des pratiques dans la perspective de la fusion.

Elles ont également travaillé au projet du service social des personnels de l'Université de Lille qui a été présenté aux gouvernances en Février 2017.

BILAN DE L'ACTION SOCIALE

L'Université Lille 2 est responsable de sa politique d'action sociale depuis son passage aux Responsabilités et Compétences Elargies en janvier 2010. De 2010 à 2012, l'Université Lille 2 a fait le choix de reconduire la même politique d'action sociale que celle mise en œuvre par le rectorat de Lille dont bénéficiaient les agents avant le passage aux RCE de l'Université. Pour 2012-2013, la politique d'action sociale s'est organisée autour de cinq axes : Santé, Famille, Logement, Vie des Personnels et Solidarité. L'Université a souhaité développer les aides existantes en instaurant de nouvelles prestations comme la prime naissance, l'aide à l'accès au logement ou l'aide aux frais d'obsèques. Lors du Comité Technique du 21 janvier 2014, l'Université Lille 2 a fait le choix d'accentuer son soutien à ses personnels en élargissant l'éventail de sa politique d'action sociale. De nouvelles prestations en faveur des agents ont ainsi été mises en œuvre pour 2014-2015 et 2015-2016.

Les axes Santé, Famille et Solidarité se sont enrichis avec :

- L'aide à la prise en charge des frais de santé : cette aide est accordée pour des soins dentaires, d'orthodontie, optiques ou appareillages auditifs (Montants attribués de 80 € à 150 €).
- L'action Sociale à l'Initiative de l'Université (ASIU) « Soutien aux personnels en situation de handicap » : cette aide est destinée aux agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi et permet de faire face à des frais liés au handicap (Montants attribués de 150 € à 1200 €).
- L'aide à la rentrée scolaire "Etudes secondaires" : aide pour les enfants inscrits en collège ou lycée (Montants attribués 50 € ou 100 €).
- Le forfait activité culturelle ou sportive ou pour équipement en lycée technique ou professionnel : Remboursement de 50 % des sommes engagées, plafonnées à 30 €.
- La prévention de la précarité énergétique a pour objectif de prévenir les coupures de fourniture d'énergie.
- L'aide alimentaire d'urgence permet de remettre des Chèques d'Accompagnement Personnalisé exclusivement dédiés aux produits alimentaires et d'hygiène aux personnes en difficulté.
- La bourse solidaire non alimentaire intervient par solidarité interne à l'Université ou par utilisation de subventions au CAS spécifiquement dédiées à cet usage.

En 2016, le budget total de l'action sociale est de **227 736,7 €** ; il était de 158 157,9 € en 2012, de 137 076,0 € en 2013 et de 174 514,6 € en 2014, de 230 998,1 € en 2015.

DETAILS DE L'ACTION SOCIALE

Prestation Inter Ministérielles (PIM)*	Nombre de demandes accordées en 2016			Montant
	Hommes	Femmes	TOTAL	
Aide aux enfants handicapés de moins de 20 ans	8	7	15	25 581.3€
Aide aux enfants handicapés de plus de 20 ans	1	0	1	1 219.1 €
Séjour linguistique	0	1	1	54.9 €
Séjour éducatif	1	11	12	1 560.0 €
Centre de vacances avec hébergement	1	3	4	1 074.2 €
Centre de loisirs sans hébergement	8	33	41	8 202.3 €
Total	19	55	74	37 691.4 €

*Reconduites par Lille 2 depuis le passage aux RCE

Actions Sociales à l'Initiative de l'Université (ASIU)	Nombre de demandes accordées en 2016			Montant
	Hommes	Femmes	TOTAL	
Aide aux études supérieures	7	20	27	18 000.0 €
Aide aux études secondaires	5	15	20	1 900.0 €
Aide aux frais de santé	15	51	66	8 217.1 €
Forfait Culture-Sport-Equipement	11	44	55	2 734.9 €
Participation forfaitaire aux vacances familiales	22	58	80	22 228.9 €
Prime naissance	10	19	29	2 900.0 €
Total	70	207	277	55 981.0€

ASIU soumises à évaluation sociale	Nombre de demandes accordées en 2016			Montant
	Hommes	Femmes	TOTAL	
ASIU autonomie	0	1	1	300.0 €
ASIU Soutien au personnel en situation de handicap	37	60	97	33 100.0 €
Total	37	61	98	33 400.0 €

Total des demandes rejetées	19
------------------------------------	-----------

Aides sociales	Nombre de demandes accordées en 2016			Montant
	Hommes	Femmes	TOTAL	
Aides non remboursables	11	18	29	20 198.8 €
Aides remboursables	4	4	8	9 705.0 €
Aides alimentaires	3	15	18	4 975.0 €
Total	18	37	55	34 878.8 €

Total des demandes rejetées	1
------------------------------------	----------

TOTAUX PIM/ASIU/AIDES SOCIALES	Nombre de demandes accordées en 2016			Montant
	Hommes	Femmes	TOTAL	
	144	360	504	161 951.6€

Chèques cadeaux Noël	Chéquiers distribués	Coût après renvoi des chèquiers surnuméraires
2014	878	52 680.0 €
2015	911	54 660.0 €
2016	873	52 380.0 €

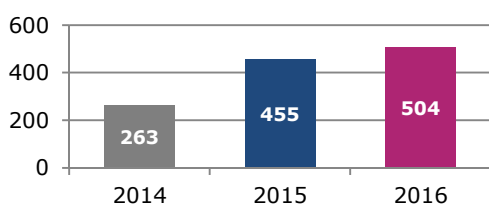
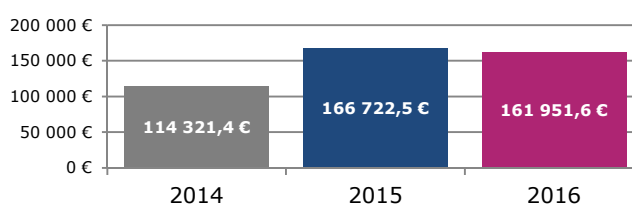
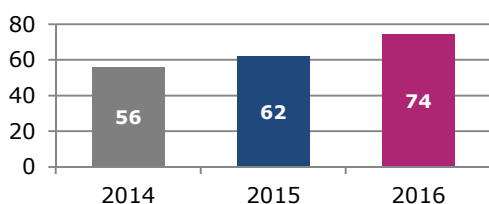
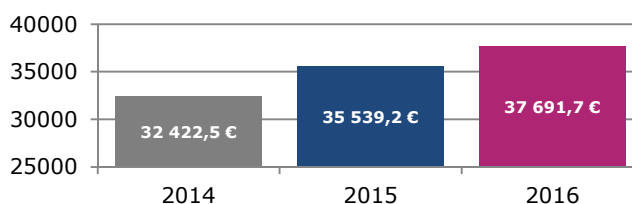
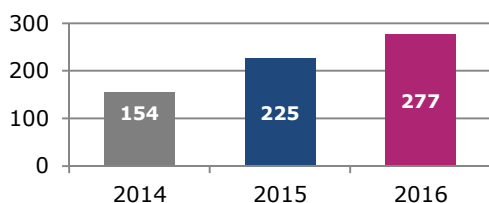
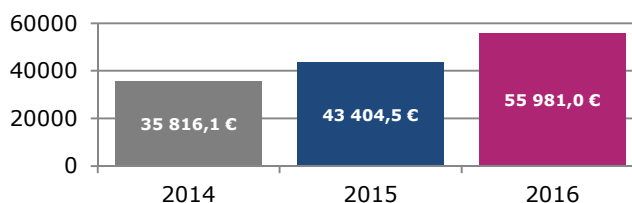
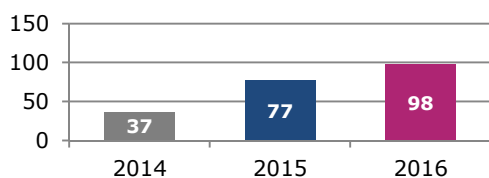
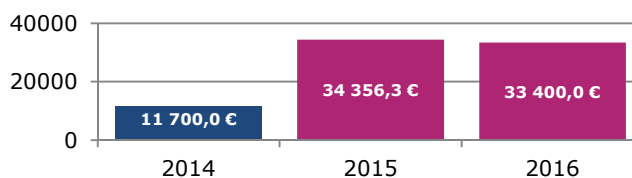
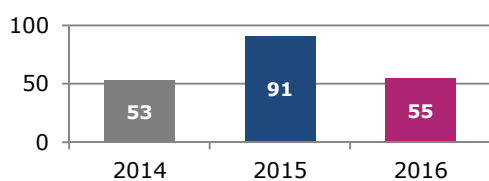
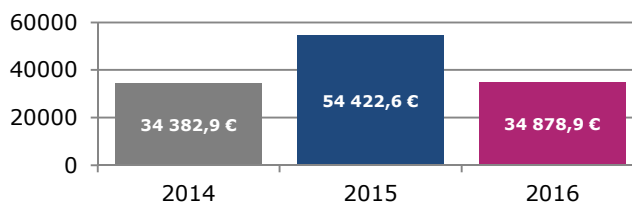
Seuls les agents ayant un indice brut inférieur à 801 sont éligibles à l'obtention des chèques cadeaux.

Subvention repas Crous	Nombre de repas	Coût
2014	6 077	7 453.1 €
2015	7 875	9 615.63 €
2016	10 988	13 405.10 €

TOTAL BUDGET ACTION SOCIALE	227 736.7 €
------------------------------------	--------------------

EVOLUTION DE L'ACTION SOCIALE ENTRE 2014 ET 2016.

Statistiques hors chèques cadeaux et repas subventionnés au CROUS

Nombre de demandes accordées**Budget de l'action sociale****Nombre de PIM accordés****Budget alloué aux PIM****Nombre d'ASIU accordées****Budget alloué aux ASIU****Nombre d'ASIU soumises à évaluation sociale accordées****Budget alloué aux ASIU soumises à évaluation sociale****Nombre d'aides sociales accordées****Budget alloué aux aides sociales**

ACTIVITES CULTURELLES

L'identité d'un établissement comme le nôtre passe nécessairement par des éléments fédérateurs dont la Culture fait grandement partie. Ainsi, notre Université multimodale doit aider à la cohésion de son personnel autour de moments et d'événements forts. C'est pourquoi elle ouvre, par le biais du Service de la Culture, de nombreuses activités et programmations dans différents domaines artistiques et culturels. L'ensemble du personnel, que ce soient des enseignants, des personnels administratifs ou techniques, peut accéder tout au long de l'année aux activités suivantes :

- **30 ateliers,**
- **10 stages Théâtre et Danse,**
- **45 sorties Théâtre et Danse sur l'Eurométropole,**
- **60 représentations à l'Antre-2,**
- **18 conférences,**
- **3 voyages,**
- **6 événements**

Il est à noter la hausse significative des inscriptions par rapport aux années précédentes, **d'un taux symbolique de 1% en 2012, nous sommes passés à un taux de 20% d'inscription aux ateliers pour cette année 2016.** Ce qui représente **un pourcentage estimé de 12.5 % de l'ensemble des personnels fréquentant régulièrement les activités du service** sur l'ensemble de l'Université. Cette nette progression peut s'expliquer par 4 facteurs :

- 1) **Politique de gratuité des événements** du Service **et tarif préférentiel** pour les personnels pour la salle de l'Antre-2 (4€ avec la CMS au lieu de 10 €),
- 2) Politique **d'égalité des territoires, avec une dissémination des activités sur l'ensemble de la Métropole**, de la faculté de Médecine à Loos, en passant par le Siège en centre-ville de Lille, en allant jusqu'à l'IUTC et l'IMMD à Roubaix,
- 3) **Politique d'accessibilité des activités** prévues à l'heure des sorties de bureau. De plus depuis **Septembre 2016, les activités proposées à l'heure du midi, sont, comme pour les activités sportives, déductibles du temps de pause.**
- 4) **Politique de diversité des activités** avec :
 - 1 atelier Photo ;**
 - 1 Club de lecture ;**
 - 3 Savoirs Culturels ;**
 - 3 Musique ;**
 - 12 Théâtre ;**
 - 3 Faculto-universitaires : cinéma, lieux de mémoire et droit dans la littérature ;**
 - 4 Danse.**

Les grands événements sont aussi des moments attendus avec impatience. Les sorties et spectacles affichent souvent complets en quelques heures seulement. Ainsi le service peut afficher les réussites suivantes, avec environ **1200 personnes touchées avec un pourcentage de 20 à 40% des places dédiées aux personnels :**

- **Concert de rentrée de l'ONL**
- **Représentation privée « Américainessongues » au Prato**
- **Soirée à l'Atelier Lyrique « Didon et Enée » «et « La Cambiale »**
- **Représentation au Ballet du Nord « Tragédie »**
- **Représentation privée au Théâtre du Prato « Loin d'être fini »**
- **Représentation privée « Bouvard et Pécuchet » au théâtre la Virgule**
- **Sorties « Les trois spectres de Scrooge » au théâtre de la Verrière**

Outre les événements et les sorties pour découvrir les lieux culturels stratégiques de la métropole, le service propose des voyages thématiques, en lien direct avec les enseignements proposés dans les facultés et dans les ateliers.

Là aussi les personnels sont au rendez-vous, comme l'attestent les chiffres suivants, avec une estimation de **150 personnes touchées (dont 20% à 25% sont des personnels)** :

- **Voyage à la Comédie Française** en Février et en Mars 2016
57 participants
- **Voyage Histoire et Lieux de Mémoires du NPDC** en avril 2016
45 participants
- **Visites du Palais des Beaux-Arts** en avril 2016
2 x 27 participants

Les choix de programmations hétéroclites de l'Antre-2 font la force de la salle. Les personnels ont ainsi accès à des créations et des artistes de renommés pour un prix modique de 4€ avec la CMS

- **De très bons retours sur l'Humour avec un taux compris entre 80 et 100% de remplissage** sur les 6 dates proposées, un an seulement après la mise en place de ce nouveau choix de programmation ;
- Des grands noms du théâtre qui font le plein avec la venue de Susana Lastreto, Agathe Alexis, Arnaud Anckaert ;
- Des têtes d'affiches musique et humour qui font le buzz (soirées musique complètes) ;

Volo, Sidi Wacho, Bruit Noir, Hippocampe Fou, Tété, Andréas et Nicolas, Pierre Croce, Yacine Belhousse.

En cette année 2016, la culture scientifique a été remise à l'honneur au même titre que la culture artistique. **Des temps forts (conférences) ont réuni au total plus de 750 personnes sur l'année 2016 (avec 40% de fréquentation estimée de la part des personnels)**

Ainsi nous avons pu proposer gratuitement :

- **Des ateliers d'arts plastiques** animés toutes les semaines par Romain Van de Louw ;
- **Un cycle de 6 conférences d'Histoire de l'Art** (approche de l'art contemporain) animé par Philippe Duthilleul ;
- **Une artiste plasticienne en résidence** avec la venue d'Emmanuelle Ducrocq, dans le cadre du dispositif ARTU, en partenariat avec la COMuE. Cette artiste est intervenue directement au sein de la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales. De la collaboration de cette plasticienne avec nos étudiants et nos personnels et les habitants du quartier Lille-Moulins est née l'installation « la machine à tisser du lien ».

Ainsi le domaine de la culture scientifique a été pleinement réinvesti en proposant à notre public plusieurs séries de conférences rapprochant culture et savoirs enseignés dans les composantes :

- **Cycle de conférences autour des neurosciences :**

En relation directe avec la thématique du Palais des Beaux-Arts « *Joie de vivre* » (expositions de l'association Lille 3000, dans le cadre des festivités de Lille Renaissance) avec notamment l'intervention du professeur Bernard Sablonnière et du professeur Régis Bordet.

- **Cycle « Quand les scientifiques parlent de sexe » avec les interventions:**

Du professeur Philippe Berta, le professeur Pierre-Henri Gouyon, le professeur Jacques Balthazart, le docteur Catherine Vidal ;

- **Conférence spectacle « Basic Einstein »:**

De Damien Jayat, Stand up humoristique de vulgarisation scientifique le 1er décembre 2016.

ACTIVITES SPORTIVES À DESTINATION DES PERSONNELS

Le SCAPS propose chaque année des activités sportives à destination des personnels de l'Université. Ces activités sont proposées tout au long de l'année par l'organisation de séances lors de la pause méridienne.

ACTIVITES PROPOSEES AUX PERSONNELS LORS DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2015-2016

32,5 heures hebdomadaires de sport réparties sur 23 séances ont été proposées aux personnels lors de l'année universitaire 2015-2016, soit au total 1002,25 heures lors de l'ensemble de l'année universitaire. Elles ont réuni 427 personnes inscrites et 15 intervenants.

Activité	Nombre d'inscrits	Hommes	Femmes
BADMINTON	42	21	21
CARDIO TRAINING / RUNNING	12	3	9
DANSES LATINOS	4		4
FOOTBALL-EN-SALLE	7	7	
GOLF	27	16	11
MUSCULATION	50	32	18
NATATION	107	52	55
NATATION AQUAGYM	26	1	25
PLONGEE	13	12	1
RENFORCEMENT MUSCULAIRE	40	5	35
SOPHROLOGIE - RELAXATION	6	1	5
TENNIS	15	8	7
VOLLEY MIXTE	17	12	5
YOGA	42	9	33
ZUMBA ET STRETCHING	19	1	18
TOTAL 2015-2016	427	180	247

Évolution de la participation des agents aux activités sportives de 2010 à 2016

Année	Nombre d'inscrits	Nombre d'inscriptions	Nombre de séances annuelles	Nombre de séances annuelles	Nombre de séances différentes
2010-2011	343	558	805	1 102,0	24
2011-2012	451	509	872	1 187,5	28
2012-2013	355	416	782	1 071,5	25
2013-2014	311	430	679	1 059,5	23
2014-2015	344	654	684	966,5	21
2015-2016	293	427	706	1 002,5	23

LA JOURNEE DU SPORT DU 23 JUIN 2016

Elle a réuni 482 personnes inscrites (Lille 1 : 144 – Lille 2 : 288 – Lille 3 : 50) aux activités sportives proposées, et 316 (Lille 1 : 94 – Lille 2 : 192 – Lille 3 : 30) inscrits au repas accompagnés de 309 personnes dont 109 enfants (Soit 516 repas adultes et 109 repas enfants)

Les personnes inscrites aux activités sportives se répartissent de la manière suivante :

Structure	Inscrits	Présents
Lille 1	144	92
Lille 2 - Direction des Systèmes d'Information	6	6
Lille 2 - Faculté de Chirurgie Dentaire	5	3
Lille 2 - Faculté de Médecine Henri Warembourg	42	34
Lille 2 - Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique	18	12
Lille 2 - Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales	25	15
Lille 2 - Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques	12	10
Lille 2 - Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé (ILIS)	4	3
Lille 2 - FFBC - Faculté de Finance, Banque, Comptabilité	4	4
Lille 2 - ICEU - Institut de la Construction de l'Environnement et de l'Urbanisme	1	
Lille 2 - ICPAL - Institut de Chimie Pharmaceutique Albert Lespagnol	7	6
Lille 2 - IMMD - Institut du Marketing et du Management de la Distribution	6	2
Lille 2 - Institut d'Orthophonie 'Gabriel Decroix'	1	1
Lille 2 - IUT C - Institut Universitaire de Technologie	2	2
Lille 2 - Non Référencé	10	7
Lille 2 - SCAPS - Service Commun des Activités Physiques et Sportives	29	15
Lille 2 - SCD - Service Commun de Documentation	12	8
Lille 2 - SCFC - Service Commun de la Formation Continue	1	1
Lille 2 - Sciences Po Lille	2	
Lille 2 - SERVIS - Service de la Recherche, de la Valorisation et de l'Information Scientifique	2	2
Lille 2 - Siège de l'Université	88	67
Lille 2 - SIUMPPS - Service Inter Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé	7	5
Lille 2 - SUAIO - Service Universitaire d'Information et d'Orientation	3	
Lille 2 - Université Lille Nord de France	1	
Lille 3	50	29
Total	482	324

Genre	Inscrits	Présents
FEMMES	289	189
HOMMES	193	135
Total	482	324

Type de personnel	Inscrits	Présents
Enseignant-Chercheur	4	2
Enseignant	44	24
Personnel	23	12
Non renseigné	411	286
Total	482	324

Activité	de 13h30 à 15h30		de 16h00 à 18h00	
	Inscrits	Présents	Inscrits	Présents
AUCUNE ACTIVITE	100		153	
AQUAFITNESS	14	14		
BADMINTON - SPEEDMINTON	18	16	18	13
CROSS'FIT TRX	20	1	12	9
EQUITATION	11	8	13	12
ESCALADE	22	13	14	11
FITNESS - RENFORCEMENT MUSCULAIRE	14	7	11	7
FOOTBALL	31	31	10	
PETANQUE	40	16	40	10
PILATES	30	21	29	23
PLONGEE SOUS MARINE	22	20	14	11
RANDONNEE CYCLO-TOURISME	5		5	0
RANDONNEE PEDESTRE	76	44	75	44
SENSIBILISATION AU HANDISPORT	16	14	1	1
TENNIS	12	8	7	5
TIR A L'ARC	21	16	21	14
ULTIMATE FRISBEE	4		5	
VOLLEY-BALL	14	9	16	12
ZUMBA	12	8	38	30
Total	482	246	482	202



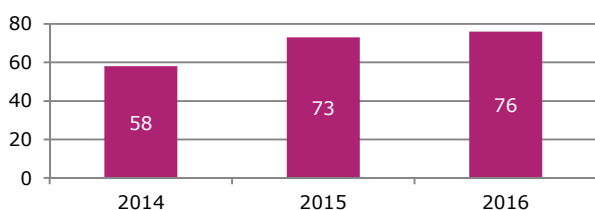
FORMATION DES PERSONNELS

PERSONNELS ENSEIGNANTS

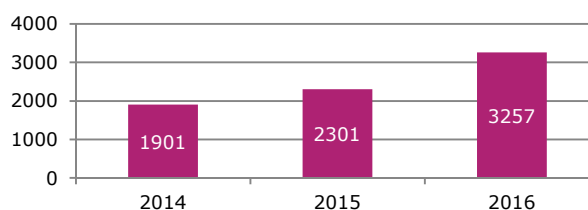
CHIFFRES CLES

Indicateurs	Année 2014	Année 2015	Année 2016
Nombre de formations	58	73	76
Nombre d'heures de formation	1 901	2 301	3 257
Nombre d'enseignants ayant bénéficié d'au moins une formation	140	154	187
Nombre de jour de formation par enseignant (moyenne)	1,9	2,2	2,5
Taux de présence des inscrits toutes formations confondues	86%	80%	83%
Montant total des dépenses de formation (y compris frais de déplacements)	33 281€	42 185€	34 697€

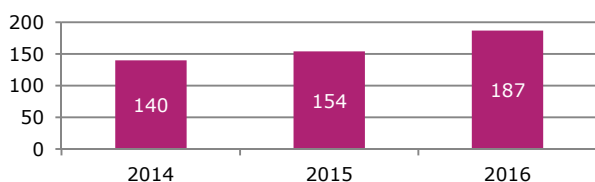
Nombre de formations



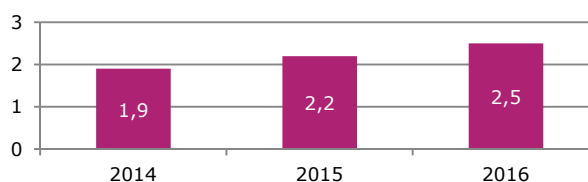
Nombre d'heures de formation



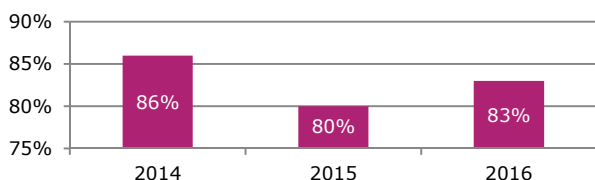
Nombre d'enseignants ayant bénéficié d'au moins une formation



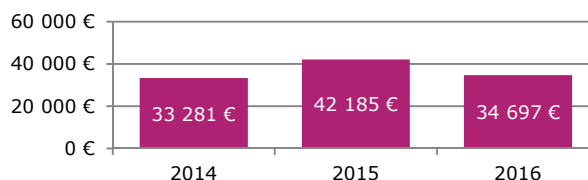
Nombre de jours de formation par enseignant (moyenne)



Taux de présence des inscrits toutes formations confondues



Montant total des dépenses de formation

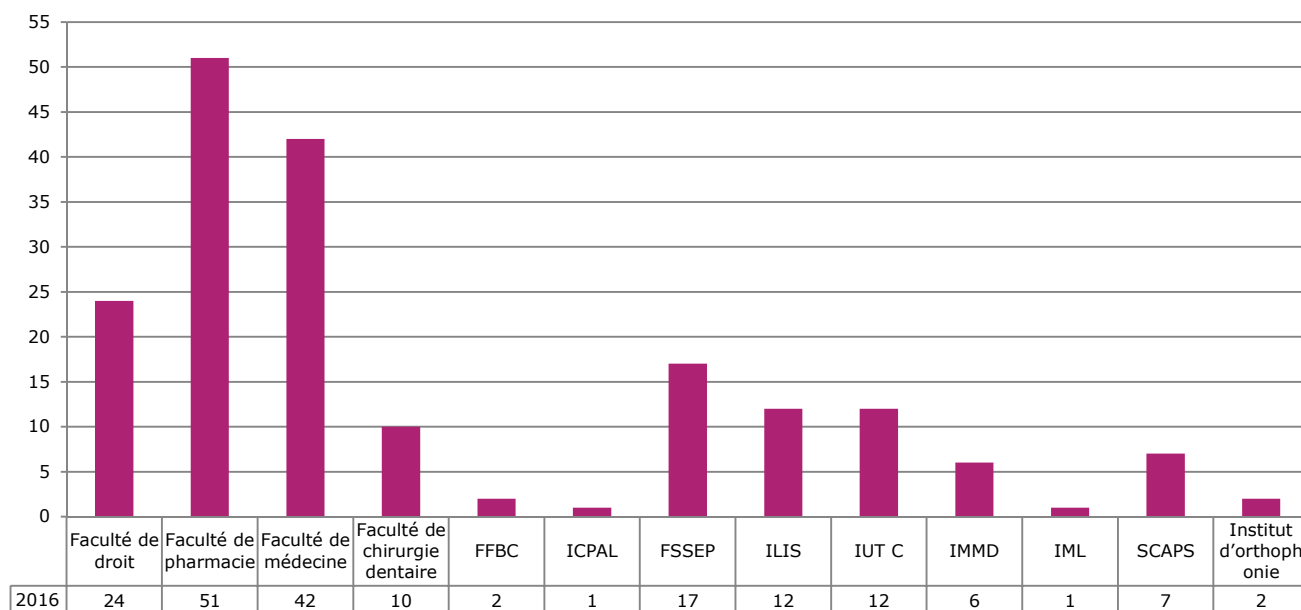


CONSOMMATION DES HEURES DIF

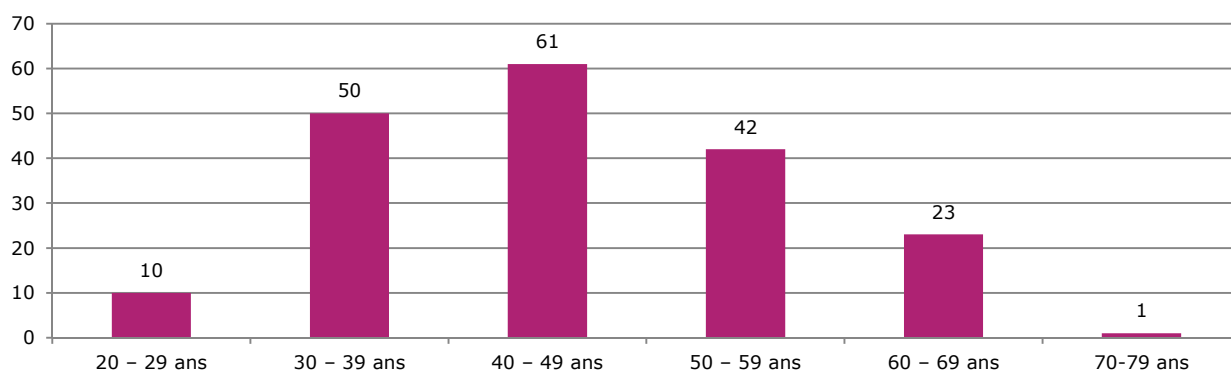
	2014	2015	2016
Nombre d'enseignants	2	2	3
Nombre d'heures sur temps de travail	0	0	4,5
Nombre d'heures hors temps de travail	47	105	59,5
Équivalent en jours	6,7	15	9

Il n'y a pas eu de DIF pour l'année 2013.

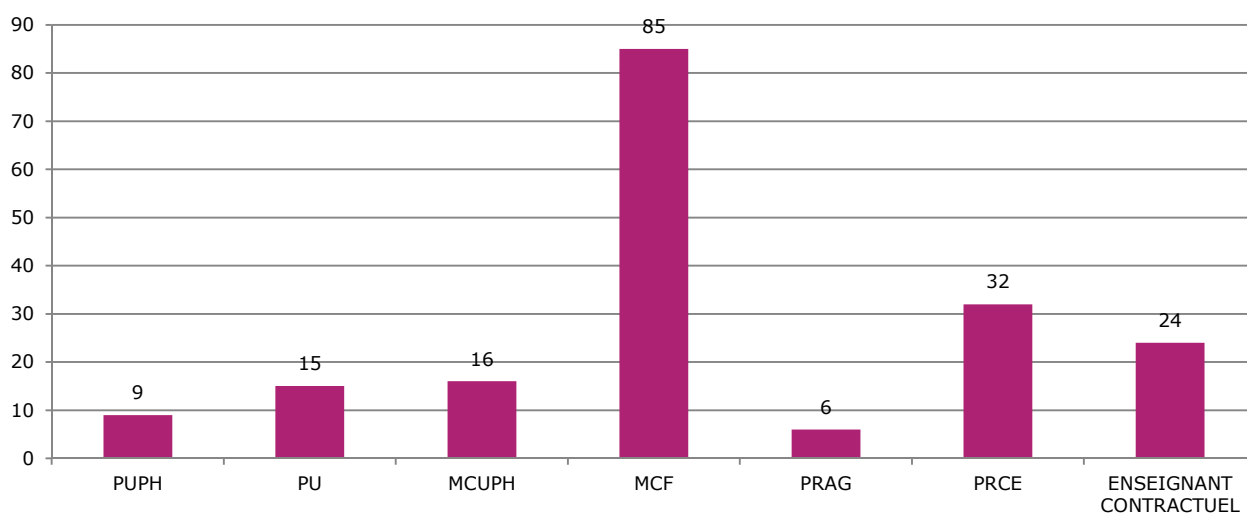
REPARTITION DES ENSEIGNANTS FORMES PAR COMPOSANTE



REPARTITION DES ENSEIGNANTS FORMES PAR TRANCHE D'ÂGES



REPARTITION DES ENSEIGNANTS FORMES PAR CORPS



PERSONNELS BIATSS

DEPENSES DE FORMATION

Répartition par postes de dépenses de 2014 à 2016 (hors et avec coûts de rémunération estimée des stagiaires en formation sur leur temps de travail)

	2014	2015	2016
Achat de formation et prestations assimilées	155 031 €	190 013 €	180 531 €
Frais de déplacements	16 860 €	7 307 €	13 260 €
Achat de fournitures et matériels pédagogiques et frais d'organisation	371 €	38 €	50 €
Total	172 263 €	197 359 €	193 792 €
Total incluant la rémunération des stagiaires en formation sur leur temps de travail	617 408 €	735 939 €	690 614 €
Effort de formation sur la masse salariale estimée	2,6%	3,1%	2,0%

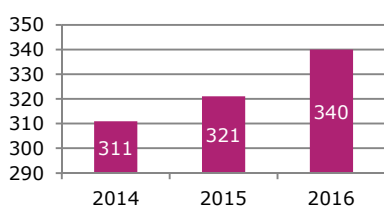
NOMBRE DE FORMATIONS ET DE BIATSS FORMES

	2014	2015	2016
Nombre de formations	311	321	340
Nombre d'agents formés ¹	565	659	711
Nombre de stagiaires formés ²	1 159	1 547	1 443
Nombre de jours de formation	2 036	2 459	2 575
Nombre de jours de formation par agent (moyenne)	1,9	2,4	2,2
Nombre d'heures de formation	12 664	15 259	13 745
Taux de présence aux formations	85%	85%	85%

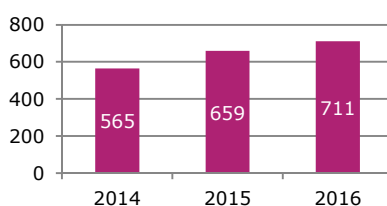
¹ un agent est comptabilisé une seule fois même s'il a suivi plusieurs formations

² un stagiaire est comptabilisé autant de fois qu'il a suivi de formations différentes

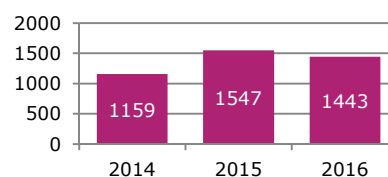
Nombre de formations



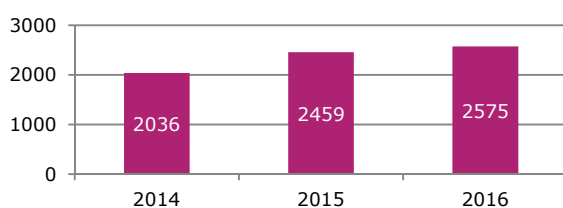
Nombre d'agents formés



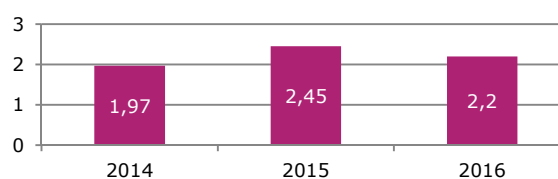
Nombre de stagiaires formés



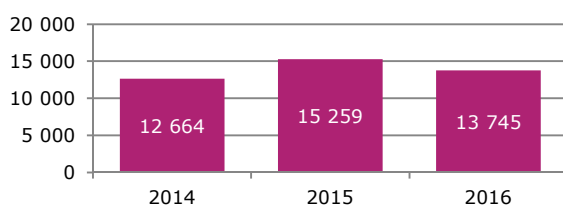
Nombre de jours de formation



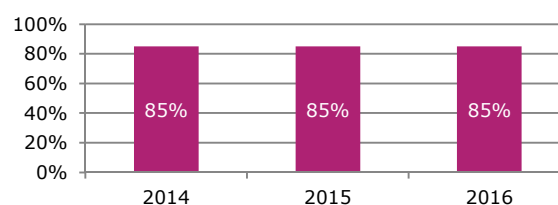
Nombre de jours de formation par agent (moyenne)



Nombre d'heures de formation



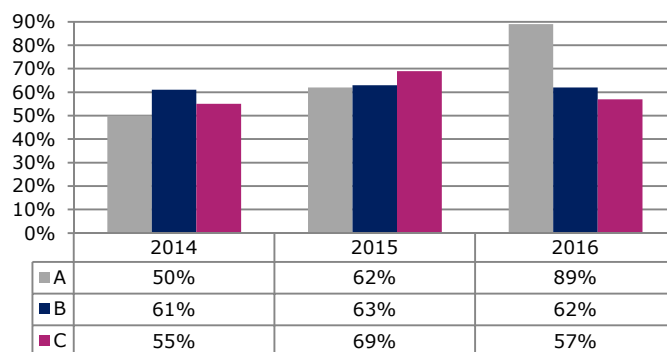
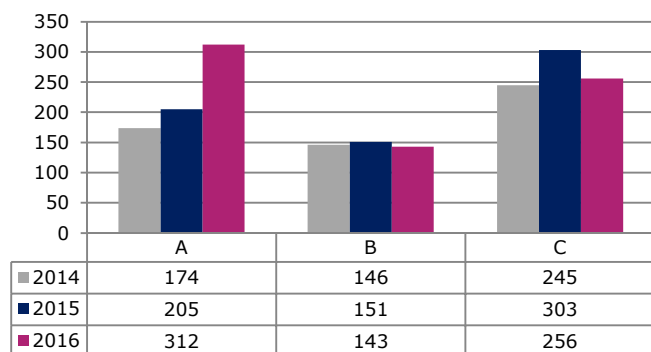
Taux de présence aux formations



REPARTITION DES STAGIAIRES FORMES SELON LES TYPOLOGIES D'ACTION

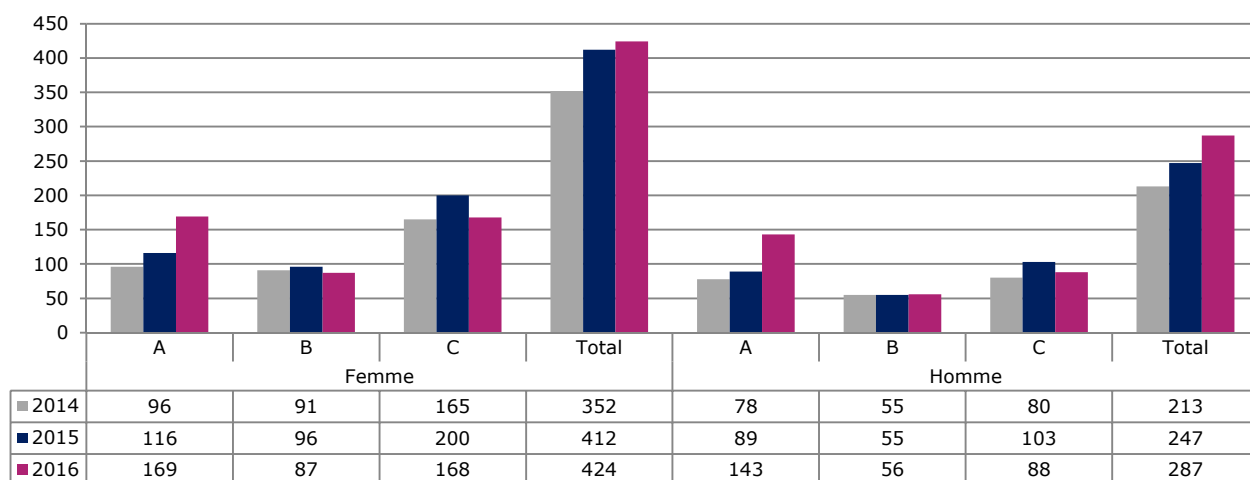
Typologies d'action	2014	2015	2016
T1 actions d'adaptation à l'emploi	819	1 298	1 157
T2 actions d'adaptation à l'évolution prévisible des métiers	6	8	3
T3 actions destinées à l'acquisition de nouvelles compétences et qualifications	58	24	75
Formation suite à concours interne ou changement de corps	/	/	/
Préparation aux concours et examens professionnels	276	213	205
Périodes de professionnalisation	/	/	/
Validation des Acquis de l'Expérience	5	3	/
Bilan de compétences	2	1	1
Congé de formation	/	/	2

REPARTITION PAR CATEGORIE DE LA FONCTION PUBLIQUE

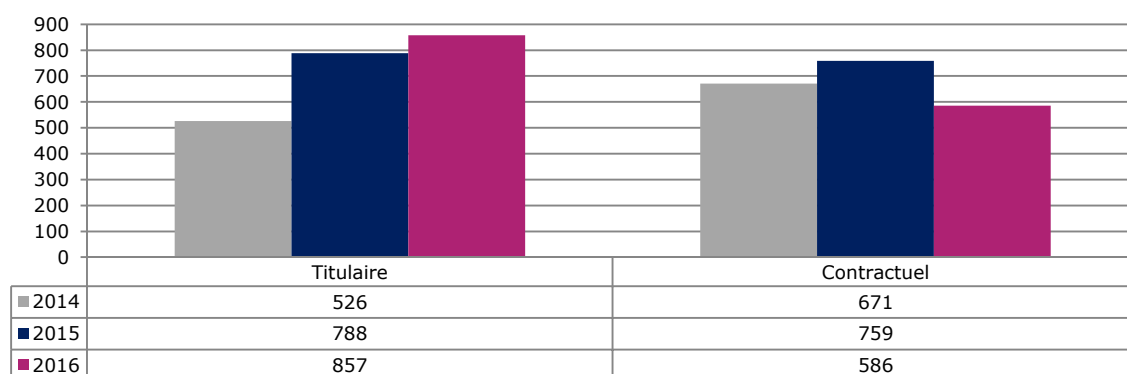


À noter : ces données sont calculées sur la base des effectifs BIATSS en équivalent temps plein de l'établissement 1^{er} janvier 2016.

Détail par genre :



REPARTITION DES STAGIAIRES FORMES EN 2016 SELON LEUR STATUT (ENSEMBLE DES PERSONNELS BIATSS)



REPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE ET STATUT

Tranche d'âges	2014		2015		2016	
	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels
20 – 29 ans	30	18	30	18	24	121
30 – 39 ans	108	186	108	186	205	210
40 – 49 ans	203	231	203	231	310	144
50 – 59 ans	133	159	133	159	207	63
60 – 69 ans	37	61	37	61	76	10
Non répartis	15	16	15	16	35	38
Total	526	671	526	671	857	586

REPARTITION DES STAGIAIRES FORMES PAR COMPOSANTE ET STATUT

Composante	2014			2015			2016		
	Nombre de stagiaires			Nombre de stagiaires			Nombre de stagiaires		
	Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels	Total
Faculté de chirurgie dentaire	26	29	55	34	17	51	31	9	40
Faculté de médecine	95	132	227	131	207	338	190	135	325
Faculté de pharmacie	74	53	127	106	54	160	88	39	127
Institut d'orthophonie							6	2	8
FFBC	20	16	36	8	11	19	15	23	38
FSJPS	57	102	159	81	115	196	102	108	210
FSSEP	12	44	56	49	53	102	28	12	40
ICPAL*	2		2				3	17	4
IEP	9	3	12	3	4	7	3		3
ILIS	11	45	56	12	19	31	25	22	47
IMMD	4	23	27	2	16	18	22	48	70
IUT C	13	19	32	51	40	91	36	1	53
PRES		3	3						
SCD	52	7	59	71	10	81	41	10	51
SCFC				3	1	4	3	4	7
Siège	120	150	270	162	132	294	183	102	285
SIUMMPS	15	21	36	9	9	18	24	4	28
SCAPS	14	19	33	62	62	124	51	28	79
UNF3S		1	1					3	3
Non renseigné	2	4	6	4	9	13	6	19	25
Total	526	671	1197	788	759	1547	857	586	1443

* L'ICPAL a été intégré à la faculté de pharmacie le 1^{er} janvier 2015.

CONSOMMATION DES HEURES DIF

	2014				2015				2016			
	Cat A	Cat B	Cat A	Cat B	Cat A	Cat B	Cat A	Cat B	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Nbre d'agents	/	1	/	1	/	1	/	1	3	1	/	4
Nbre d'heures sur temps de travail	/	/	/	/	/	/	/	/	/	45	/	45
Nbre d'heures hors temps de travail	/	14	/	14	/	14	/	14	58	/	/	58
Équivalent en jours	/	2,3	/	2,3	/	2,3	/	2,3	9,7	7,5	/	17,2

BILAN DES FORMATIONS EN PREVENTION DES RISQUES

Thème de formations	Intitulé de la formation	Nombre de formations	Nombre de stagiaires formés	dont BIATSS	Dont enseignants chercheurs / enseignants	Dépenses de formation
Acteurs de la prévention	Formation des assistants de prévention	1	4	3	1	333,8€
	Colloque des assistants de prévention	1	33	31	2	328,0€
Gestes et postures	Gestes et postures	2	14	14	/	768,0€
Incendie	Lutte contre l'incendie et manipulation d'extincteurs	12	100	88	12	1 963,6€
Premiers secours	SST niveau initial incluant l'utilisation du défibrillateur	6	58	47	11	3 681,9€
Risque électrique	Habilitation électrique niveau HO-B0	2	15	15	/	960,0€
	Habilitation électrique niveau BE-BS	3	15	15	/	2 322,0€
Risque en laboratoire	Conduite d'autoclave initiale	2	8	8	/	900,0€
Animalerie	Expérimentation animale Niveau I	1	1	1	/	2 112,0€
Risque liés aux poussières d'amiante	Amiante sous-section 4 « encadrement »	1	1	1	/	752,1€
	Amiante sous-section 4 « opérateur de chantier »	1	1	1	/	0,0€
TOTAUX		32	250	224	26	14 121,5€



HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

PREVENTION DES RISQUES

Les indicateurs d'accidents du travail

Nombre d'accidents en fonction des arrêts de travail sur 3 ans

	2014				2015				2016			
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%
Sans arrêt	24	12	36	57,2	30	19	49	61,2	19	16	35	51,5
1 à 15 jours	7	5	12	19,0	11	7	18	22,5	6	5	11	16,2
+ de 15 jours	7	8	15	23,8	10	3	13	16,5	16	6	22	38,3
Total	38	25	63	100	51	29	80	100	41	27	68	100

Nombre d'accidents par type sur 3 ans

	2014				2015				2016			
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%
Accidents sur le lieu de travail	25	24	49	77.8	34	21	55	68.75	34	23	57	83.8
Accidents de trajet	13	1	14	22.2	16	7	23	28.75	6	4	10	14.7
Accidents de mission	0	0	0	0	1	1	2	2.5	1	0	1	1.5
Total	38	25	63	100	51	29	80	100	41	27	68	100

Nombre d'accidents par catégorie d'agents

	2014				2015				2016			
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%
Enseignants titulaires	4	1	5	7.9	5	8	13	16.2	4	5	9	13.2
Enseignants 2 nd degré titulaires	0	0	0	0	1	2	3	3.7	1	2	3	4.4
Doctorants contractuels	3	0	3	4.7	5	0	5	6.2	3	2	5	7.4
BIATSS titulaires cat A	1	3	4	6.3	5	4	9	11.2	4	3	7	10.3
BIATSS titulaires cat B	2	3	5	7.9	8	1	9	11.2	5	2	7	10.3
BIATSS titulaires cat C	11	10	21	33.3	12	9	21	26.2	12	9	21	30.9
BIATSS non titulaires cat A	6	1	7	11.1	4	1	5	6.2	2	0	2	2.9
BIATSS non titulaires cat B	2	1	3	4.7	1	0	1	1.2	0	0	0	0
BIATSS non titulaires cat C	2	5	7	11.1	7	2	9	11.2	6	1	7	10.3
Vacataires enseignements ou administratifs et techniques	7	1	8	12.7	3	2	5	6.2	4	3	7	10.3
Total	38	25	63	100	51	29	80	100	41	27	68	100

Nombre d'accidents par tranche d'âge

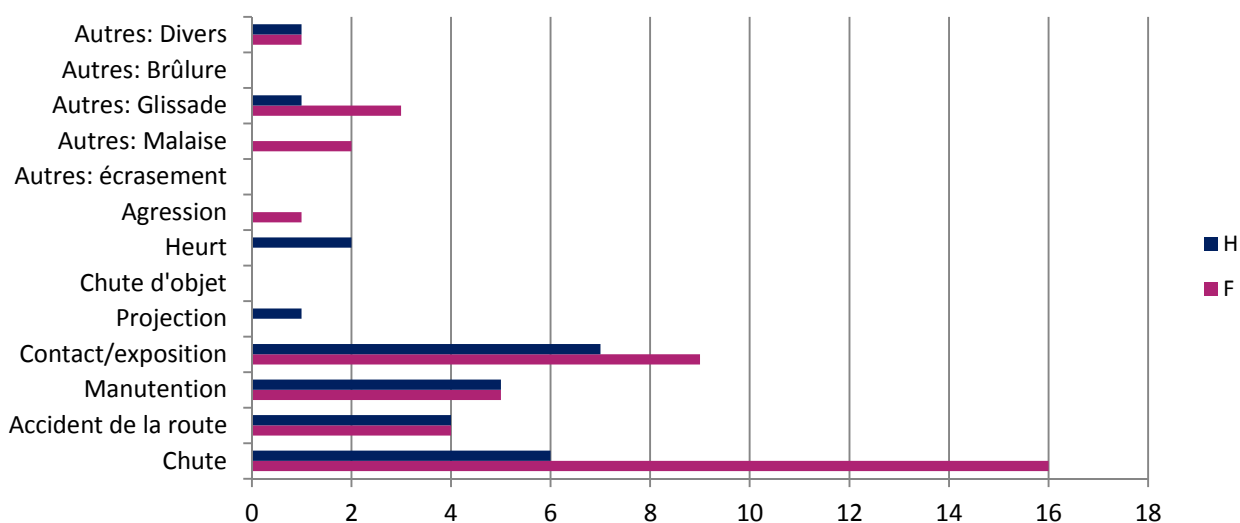
	2013				2014				2015			
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%
- de 25 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	4	5,9
25-29 ans	6	1	7	11,1	9	1	10	12,5	5	3	8	11,8
30-34 ans	6	3	9	14,3	4	3	7	8,7	7	1	8	11,8
35-39 ans	4	1	5	7,9	7	6	13	16,2	6	3	9	13,2
40-44 ans	8	5	12	19,0	10	1	11	13,7	4	2	6	8,8
45-49 ans	5	4	9	14,3	10	2	12	15,0	3	6	9	13,2
50-54 ans	6	6	12	19,0	2	5	7	8,7	6	5	11	16,2
55-59 ans	3	3	6	9,5	5	6	11	13,7	2	4	6	8,8
60 ans et +	0	2	2	3,2	4	5	9	11,2	5	2	7	10,3
Total	38	25	63	100	51	29	80	100	41	27	68	100

Répartition des accidents en fonction de la nature des lésions sur 3 ans

Selon la nomenclature ministérielle suivante :

- Chute de personne
- Chute d'objet
- Manutention
- Heurt
- Projection
- Accident de la route
- Contact /exposition (à des agents chimiques, biologiques, physiques, au chaud, au froid, à des rayonnements)
- Explosion
- Agression
- Autres

	2014				2015				2016			
	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%	F	H	TOTAL	%
Chute	11	7	18	28.6	20	4	24	30	16	6	22	32.4
Accident de la route	7	2	9	14.3	6	4	10	12.25	4	4	8	11.8
Manutention	3	5	8	12.7	5	3	8	10	5	5	10	14.7
Contact/exposition/piqûre	3	4	7	11.1	8	10	18	22.5	9	7	16	23.5
Projection	4	0	4	6.3	3	1	4	5	0	1	1	1.5
Chute d'objet	1	0	4	6.3	0	1	1	1.25	0	0	0	0
Heurt	3	2	5	7.9	5	1	6	7.5	0	2	2	2.9
Aggression	0	0	0	0	0	2	2	2.5	1	0	1	1.5
Autres : écrasement	0	1	1	1.6	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres : malaise	3	2	5	7.9	0	0	0	0	2	0	2	2.9
Autres : Glissade	2	2	4	6.3	1	2	3	3.75	3	1	4	5.9
Autres : Brûlure	1	0	1	1.6	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres : divers	0	0	0	0	3	1	4	5	1	1	2	2.9
Total	38	25	63	100	51	29	80	100	41	27	68	100



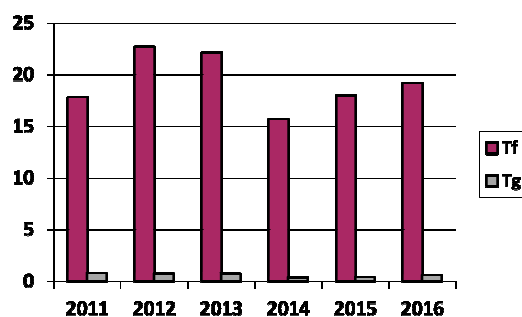
Maladie professionnelle

Il y a eu 3 dossiers de demande de reconnaissance en maladie professionnelle.

Indicateurs

Taux de fréquence 2016 (T_F) = 19,2

Taux de Gravité 2016 (T_G) = 0,57

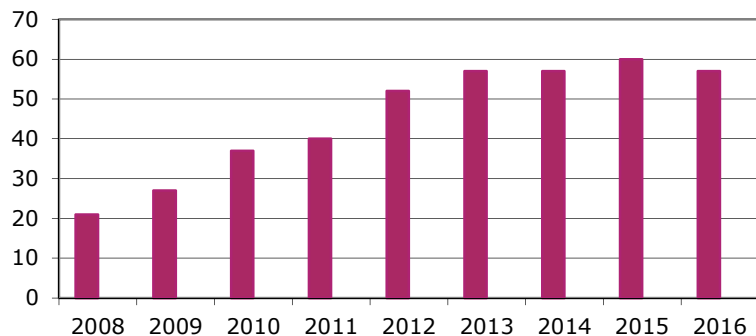


ACTIONS DE PREVENTION

Les acteurs de la Prévention

Les assistants de prévention

Nombre d'assistants au 31/12/2016 : 57



Répartition par composante

Composantes d'affectation	Nombre d'assistants de Prévention
Siège de l'Université	1
Faculté de Médecine pôle formation	1
Faculté de Médecine pôle recherche	22
Faculté de Pharmacie	16
Faculté de Chirurgie Dentaire	2
Campus Moulins	3
SCAPS	3
SIUMPPS	0
ILIS	1
IUT C	0
IMMD	1
SCD	1
FSSEP	1
Autres Sites	5
Total	57

49 assistants de prévention sont formés (dont 4 ont suivis la formation en 2016)

31 assistants de prévention ont été nommés par leur chef de service

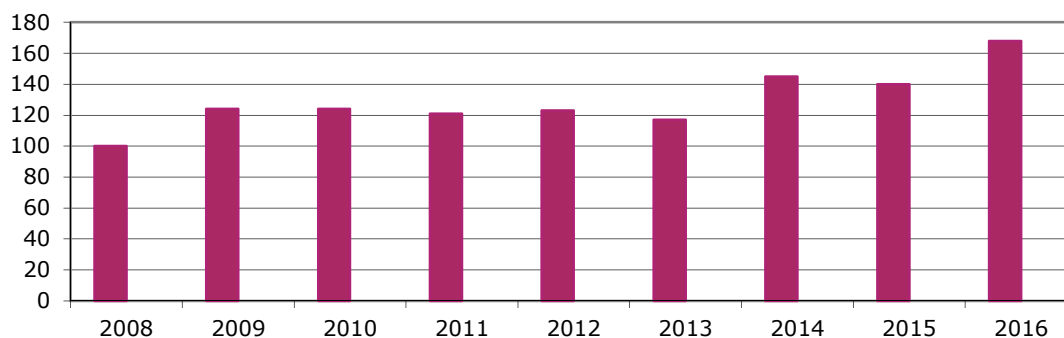
16 assistants de prévention disposent d'une lettre de cadrage

Equivalent temps plein : **2,4**

Le nombre d'assistants de prévention de l'Université de Lille 2 a baissé en 2016. Cette baisse s'explique par des départs à la retraite, des mutations d'assistants de prévention dans d'autres établissements ou services de l'Université, le renfort du service de prévention des risques et une démission d'un assistant de prévention.

Les sauveteurs secouristes du travail (SST)

Nombre de sauveteurs secouristes du travail au 31/12/2016 : 168



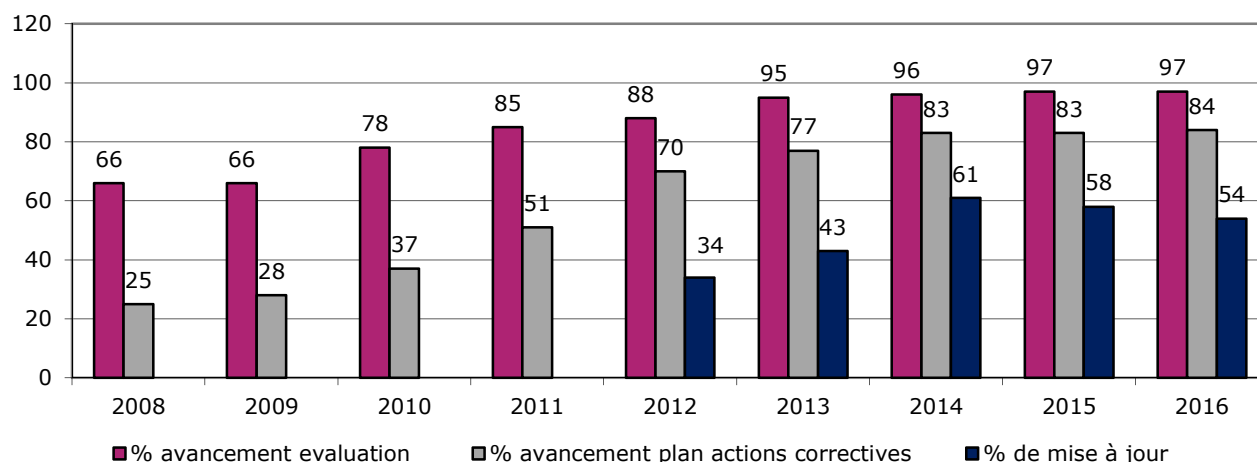
Cette augmentation en 2016 s'explique en raison du recyclage qui se fait tous les 2 ans et qui ne s'est pas tenu en 2016.

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES (DUE)

97 % des entités recensées ont initié la démarche d'évaluation des risques.

84 % des entités recensées ont réalisé un plan d'actions correctives.

54 % de mises à jour des plans d'actions correctives



L'action des assistants de prévention est décisive pour arriver à un tel résultat. La formation à la réalisation du document unique est un axe fort de la formation des assistants de prévention. Les entités qui mettent à jour leur document unique ont intégré l'utilité de cette démarche pour améliorer les conditions de travail et éviter ainsi les accidents.

La poursuite des visites de prévention a permis de contribuer à la réalisation et la mise à jour des documents uniques des services.

En 2016, il y a eu 7 visites de prévention dans le cadre des actions du CHSCT.

- Laboratoire du Dr Chamailard le 16/03/2016
- ICARE le 27/04/2016
- PMOI (EA4490) le 17/05/2016
- SIUMPPS le 05/07/2016
- SCFC le 16/09/2016
- Laboratoire de bactériologie le 14/10/2016
- Les services administratifs de la faculté de médecine le 22/11/2016

Les salles de travaux pratiques de pharmacognosie et salle de pharmacie Galénique qui ont été rénovées en 2015 ont fait l'objet d'une visite par les membres du CHSCT.

Lors de la visite du laboratoire de bactériologie, les membres du CHSCT ont alerté le chef de service et la direction de l'Université sur la situation dans le laboratoire.

Le Président par courrier a demandé au laboratoire la réalisation de mesures d'urgence sous réserve de la fermeture du laboratoire. Les mesures ont été réalisées par le laboratoire.

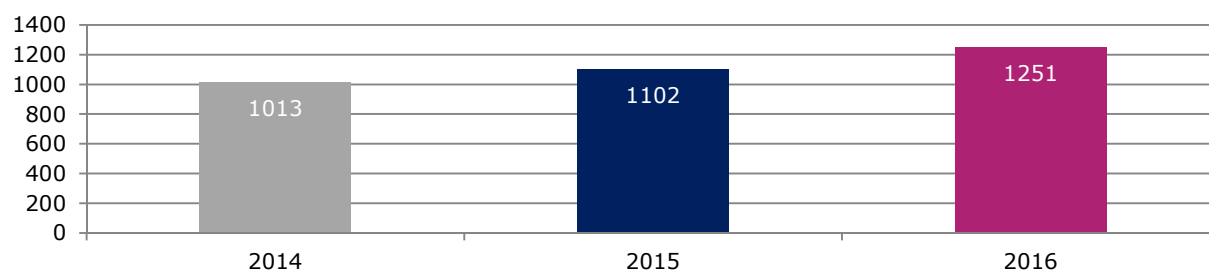
Ces visites sont pilotées par le conseiller de prévention de l'université selon le calendrier fixé en réunion de CHSCT.

En complément de ces actions, le conseiller de prévention, lors de visite dans les entités, sensibilise les chefs de service et directeurs de laboratoire à la nécessité de la mise à jour du document unique.

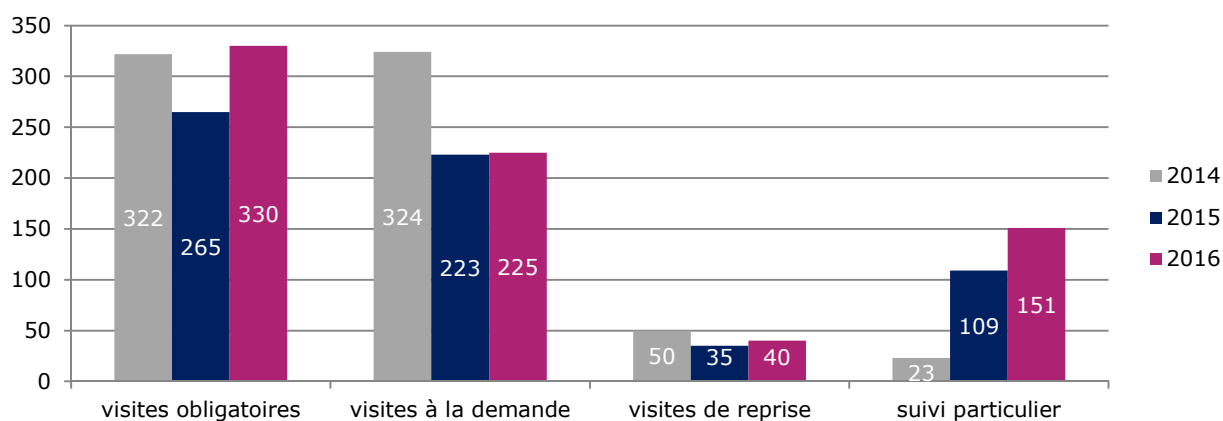


MÉDECINE DE PRÉVENTION

VISITES MEDICALES ET INFIRMIERES

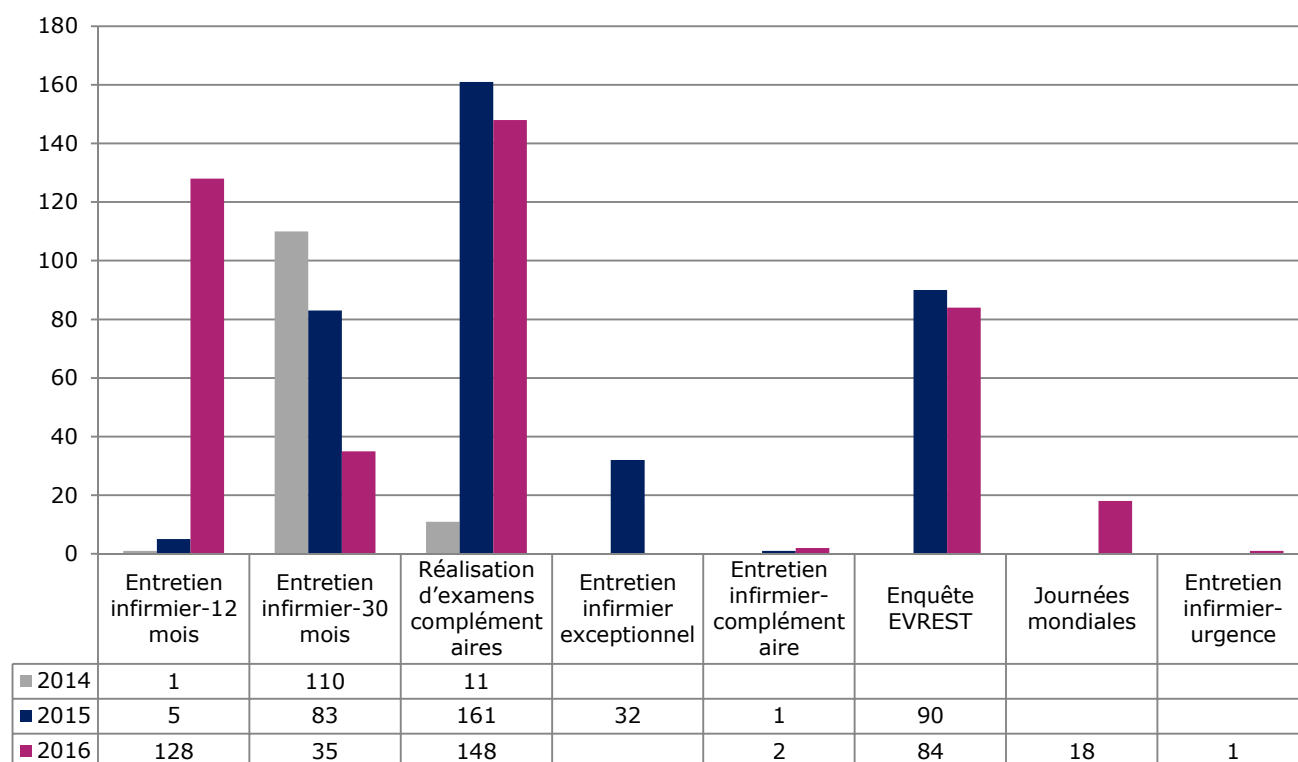


Les visites médicales



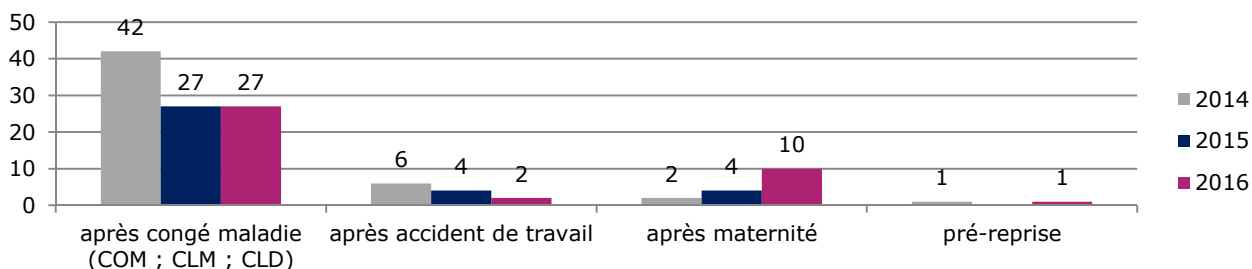
Les visites infirmières

Evolution des visites infirmières depuis 2014



VISITES DE REPRISES

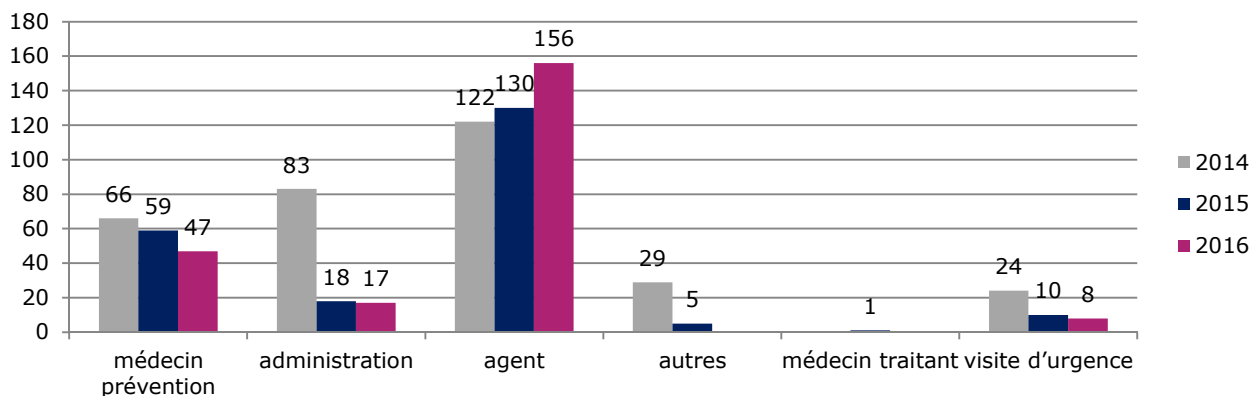
Evolution des visites de reprises depuis 2014



- Les congés de maladie (COM ; CLM ; CLD...) représentent l'essentiel des visites de reprise.
- Il reste difficile d'obtenir l'information d'une reprise par le chef de service pour un agent concerné, quand bien même si les visites de reprise ne sont pas obligatoires.

VISITES A LA DEMANDE

Evolution depuis 2014

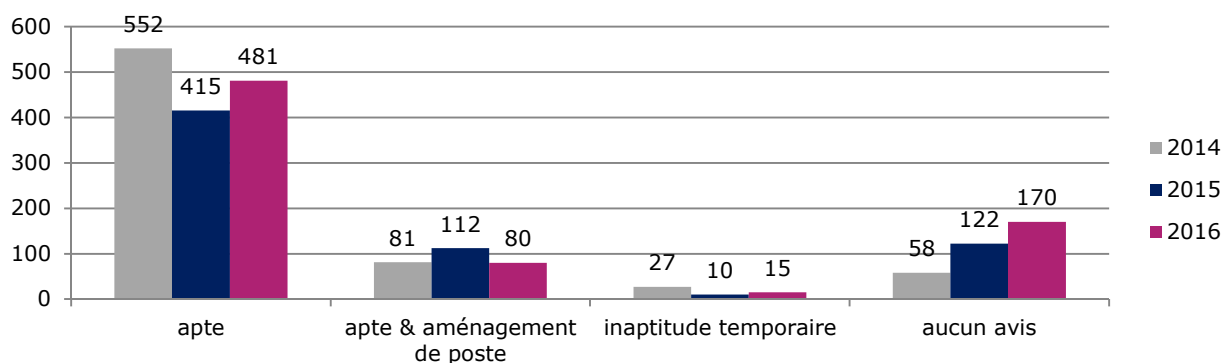


- Stabilisation des visites à la demande mais arrivent en seconde position du total des visites médicales (30 %)
- Ce type de visite est nettement plus chronophage par rapport aux autres visites médicales tant dans la durée de la consultation que leur investissement qui en découle dans les suites
- La première porte d'entrée est la visite à la demande de l'agent
- Trois composantes arrivent en tête des visites à la demande :
 - Le Siège de l'université
 - La faculté de médecine
 - Puis la faculté de droit

CONCLUSIONS DES VISITES MEDICALES

Conclusions médicales

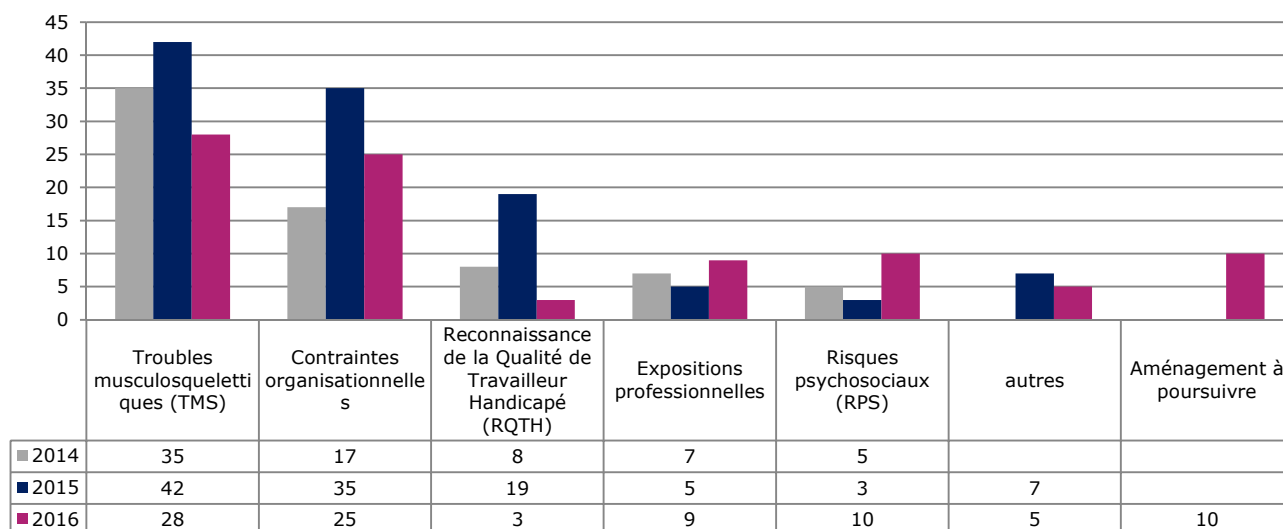
Avis aux postes de travail depuis 2014



- Pour l'activité médicale :
- 64 % des consultations médicales se concluent par un avis favorable au poste de travail ; chiffres quasi identiques à ceux de 2015
- Les autres conclusions sont représentées par :
 - les aménagements de poste : 10 % en 2016 (diminution par rapport à 2015 (17 %))
 - les inaptitudes temporaires : 2 % en 2016 (en augmentation) ; 1,6 % en 2015 et 3,8 % en 2014
 - aucun avis (c'est-à-dire les agents sont en arrêt de maladie ou consultent pour d'autres motifs ou vaccinations) : 22 % en 2016 ; 19,3 % en 2015 et 8 % en 2014

AMENAGEMENTS DE POSTE

Motifs des aménagements de poste depuis 2014

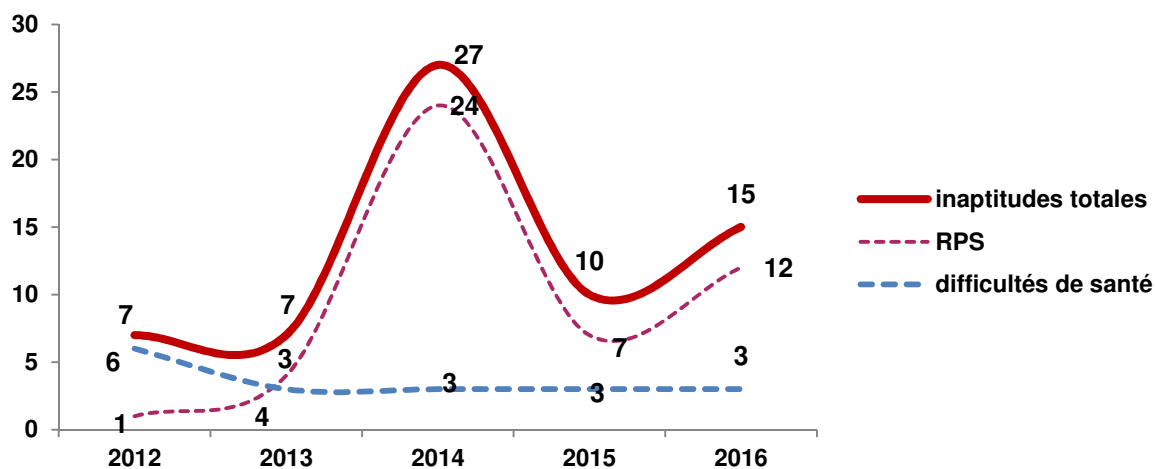


Type d'aménagement	2014	2015	2016
Restriction physique : charges lourdes / manutention	22	15	12
Aménagement horaire (temps partiel thérapeutique ; de droit)	14	11	9
Femmes enceintes (aménagement horaire)	6	15	15
Fauteuil ergonomique	5	13	11
Changement environnement de travail	5	3	10
Restrictions organisationnelles	4	9	1
Appareillage auditif	4	6	3
Ecran adapté	2	-	-
Travail en binôme	2	6	2
Femmes enceintes (restriction expositions chimiques)	-	5	9
Adaptation ergonomique du poste	3	3	-
Pauses obligatoires (pathologie chronique)	1	-	-
Tierce personne/ aide humaine	1	5	1
PTI	1	-	-
Chaussures de sécurité adaptées	1	-	1
Fauteuil roulant	-	1	-
Restriction travail en hauteur	-	6	-
Restrictions posturales	-	7	1
Reclassement professionnel	-	1	-
Aménagement à poursuivre			10
Autres	-	6	5
Total	72	112	90

- Les aménagements de poste ont diminué de 20 % par rapport à 2015.
- Le premier motif est toujours identique à ceux de 2014 et 2015 : les troubles musculo-squelettiques (31 %) ; et de façon très rapprochée en seconde position les contraintes organisationnelles à 28 %.
- A noter des chiffres en augmentation pour deux types d'aménagement :
 - Les restrictions de manipulations de produits chimiques chez les femmes enceintes ; certainement liées à deux phénomènes : l'un par une information générale au cours de l'assemblée des assistants de prévention et de l'autre par une campagne d'information organisée par le service de médecine de prévention (septembre 2016).

INAPTITUDES TEMPORAIRES

évolution des inaptitudes temporaires depuis 2012



Composantes concernées par les inaptitudes temporaires (motif RPS uniquement)

Composantes	Nombre d'agents
Faculté de droit	4
Siège	2
Faculté de chirurgie dentaire	1
Scaps	1
Staps	1
IEP	1
Total	10

- Motifs principaux des inaptitudes pour RPS : difficultés relationnelles ; surcharge de travail ; absence d'encadrement ; problèmes de positionnement... (cf. Les risques psychosociaux)

ORIENTATIONS A L'ISSUE DES VISITES MEDICALES

Orientations	2014	2015	2016
Médecin traitant	186	130	254
Assistante sociale	12	3	41
MDPH	18	5	29
Comité médical	10	3	14
Service handicap	-	3	5
Consultation de maladie professionnelle	1	-	3
Ophtalmologie	200	56	92
Psychologue	16	9	22
Service des urgences	4	-	2
Ressources humaines	25	15	24
Radiologie	1	3	-
Service formation	-	-	3
Total	473	236	484

AUTRE ACTIVITE CLINIQUE : LES VACCINATIONS

Type de vaccin	2014	2015	2016
Grippe	133	153	104
DTP	25	20	30
Hépatite A	-	-	1
Hépatite B	6	4	4
Typhim	-	1	1
ROR	-	-	-
Total	164	178	140

L'activité de vaccinations est surreprésentée par la campagne contre la grippe.

CONSULTATION DE PSYCHOLOGIE

Nombre d'agents reçus : 22

Orientations en accord avec le médecin de prévention	Ilôt-psy	Médecin traitant	CMP	Assistante sociale
Sur les 22 agents	22	19	10	12

S'inscrivant dans la directe lignée des RPS - la Consultation de Psychologie se situe à l'interface du personnel et du social (et plus spécifiquement des relations au travail).

Dans un souci de prise en charge globale des agents, c'est le médecin de prévention qui les rencontre en première instance et ce pour toujours évaluer leur aptitude aux fonctions, et leur propose une orientation vers la consultation de psychologie quand il identifie, entre autres, une souffrance au travail de ces derniers.

L'intervention de la psychologue se situe alors davantage dans une dynamique de prévention secondaire voire tertiaire. Des personnes, des histoires compliquées et souvent douloureuses qui se croisent, parfois s'entrechoquent - des conflits qui s'animent... Nous mettons les choses à plat, nous essayons de comprendre et d'identifier les difficultés. Nous cherchons ensemble des pistes des solutions...

D'une introspection de l'agent avec lui-même - d'une réflexion des relations de ce même agent avec ses collègues, sa hiérarchie - il ressort bien souvent qu'une identification des difficultés plus en amont, a mis en exergue des problèmes plus directement liés au travail ainsi qu'à des difficultés managériales.

"Prendre soin de votre santé au travail", c'est avant tout pouvoir venir en aide aux agents, dans la mesure du possible, avant que la souffrance ne se cristallise - en collaboration avec les conseillers de prévention, les assistants de prévention, l'ensemble de l'équipe de médecine de prévention - tenter d'intervenir au plus près de l'apparition d'une difficulté, permettrait effectivement d'analyser les situations de travail dans un contexte qui se rapprocherait de la prévention primaire.

En 2016, le temps de psychologue jusqu'à-là imparti à la médecine de prévention a essentiellement donc permis d'accueillir les agents présentant des difficultés aiguës.

L'augmentation de 20 % du temps de psychologue en janvier 2017 va favoriser non seulement la prise en charge des agents, mais aussi, les démarches de prévention sur le terrain – c'est-à-dire au plus près de la réalité de travail des agents.

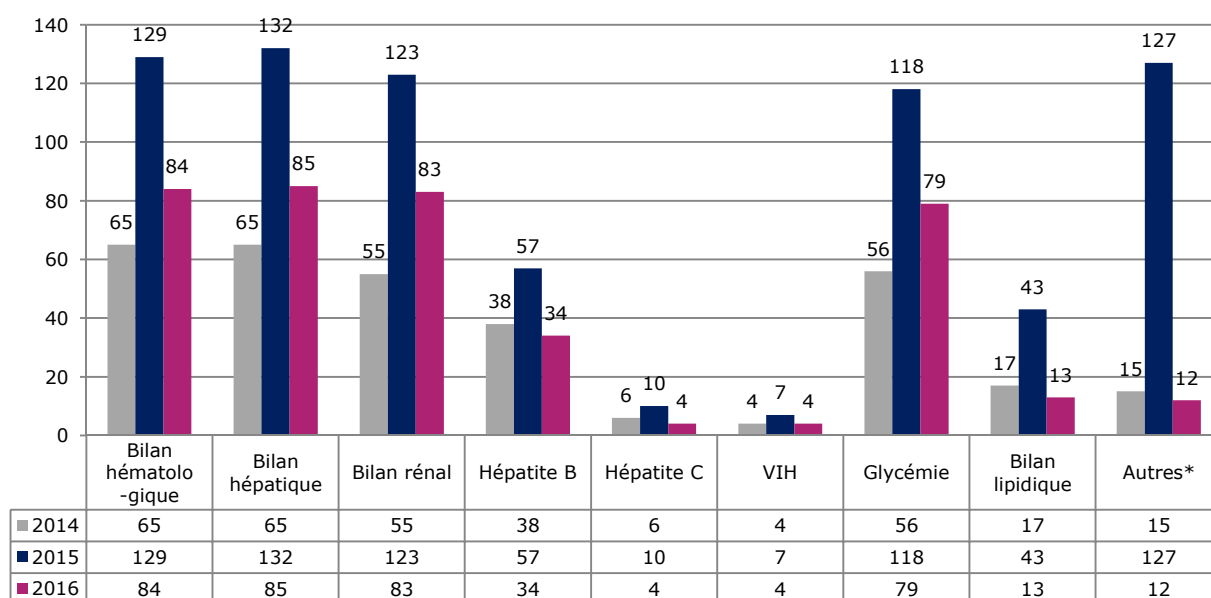
EXAMENS COMPLEMENTAIRES

Les examens complémentaires sont demandés pour :

- Confirmer un état de santé par rapport à un poste de travail.
- Dépister des problèmes de santé pouvant être incriminés aux conditions de travail ou à certaines expositions (chimiques ; physiques ; etc...).
- Surveiller l'évolution de problèmes de santé secondaires aux conditions de travail

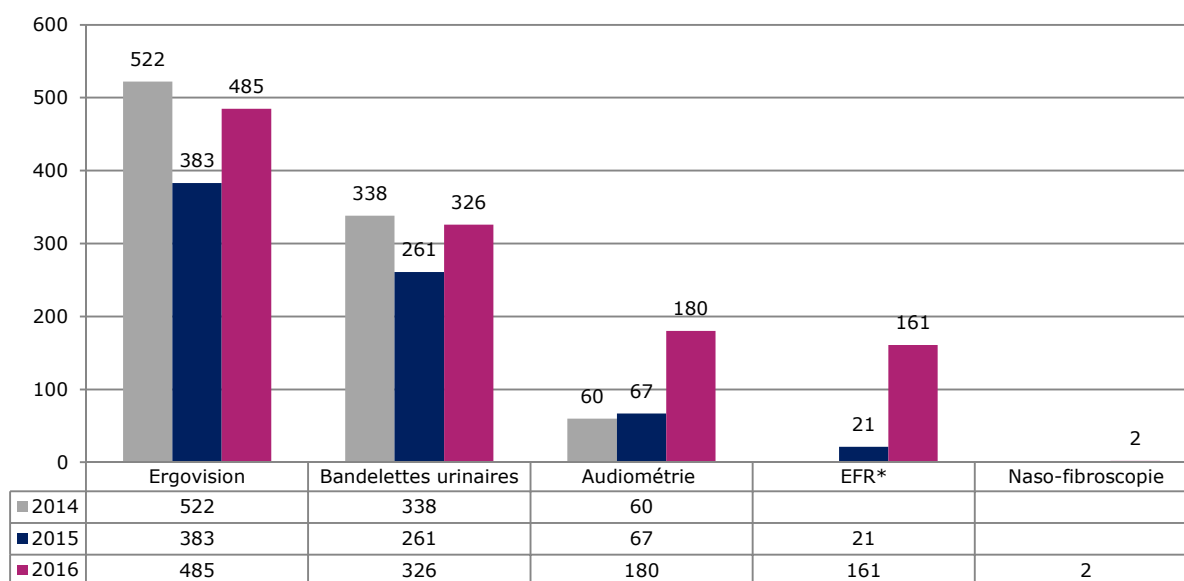
Les examens biologiques

Evolution des bilans biologiques depuis 2014



Les examens paracliniques

Evolution des examens paracliniques réalisés depuis 2014



*EFR : Explorations Fonctionnelles Respiratoires

- Sur les examens biologiques

- Ceux-ci ont diminué par rapport à l'année 2015 qui était l'année d'une remise à plat de toutes les visites des agents et pour lesquels ils existaient des risques professionnels soit chimique, soit biologique et/ou physique. L'année 2016 correspondait ainsi au cycle des entretiens infirmiers des agents vus par le médecin de prévention en 2015.
- D'autres examens biologiques étaient réalisés pour déterminer l'aptitude aux fonctions de certains agents.
- Les sérodiagnostics Hépatite C et VIH sont majoritairement prescrits dans le cadre d'un suivi d'un accident d'exposition au sang.

- Sur les examens paracliniques non biologiques

- Augmentation très sensible, parmi d'autres, des audiométries et des EFR. Ces dépistages sont devenus systématiques dès la moindre connaissance d'une exposition au bruit d'une part et d'une exposition à des produits chimiques ou poussières de l'autre. Cette sensibilisation ne pouvait se réaliser qu'avec l'intégration d'une infirmière dans le service de médecine de prévention
- Par ce dépistage systématique pour ne pas dire automatique, le médecin de prévention a pu repérer des éléments intéressants :
 - découvertes de surdités importantes jamais dépistées par les agents eux-mêmes.
 - découvertes de surdités débutantes dans des populations jeunes (autour de l'âge de trente ans) et curieusement d'agents exerçant dans des laboratoires de recherche alors que l'exposition au bruit n'atteint pas des seuils préjudiciables pour la santé.

REPARTITION DES RISQUES AU SEIN DE L'UNIVERSITE

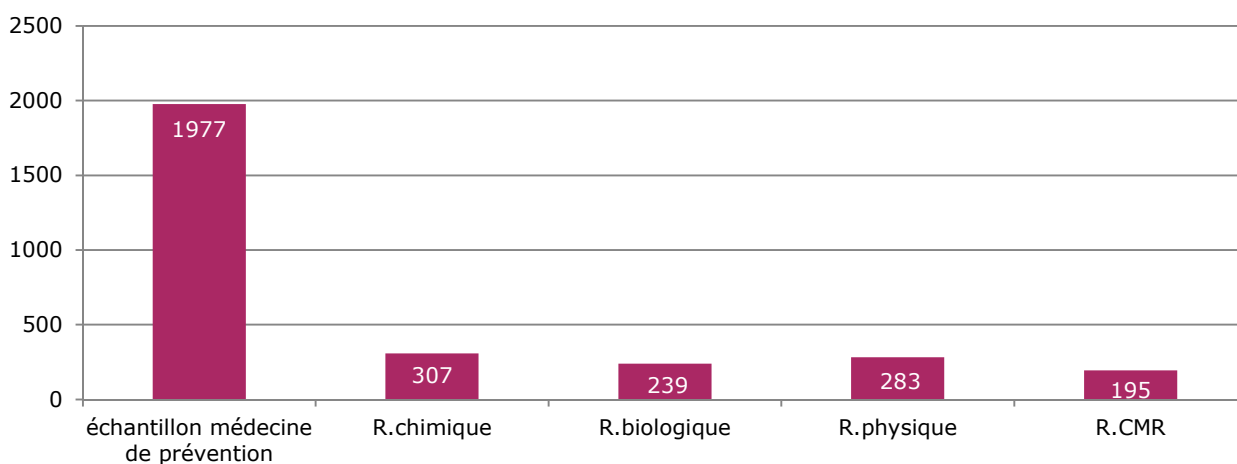
Au 1^{er} janvier 2016, le service de médecine de prévention recense dans sa base de données 1 977 agents à suivre.

Nous pouvons définir quatre grands types de risques :

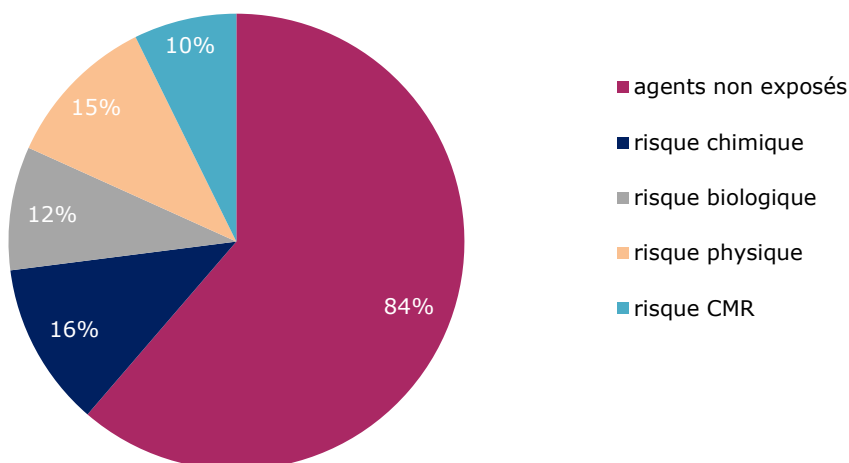
- Le risque chimique
- Le risque biologique
- Le risque physique
- Le risque CMR (Cancérogène Mutagène Reprotoxique)

En voici la représentation :

Nombre d'agents concernés par les risques professionnels



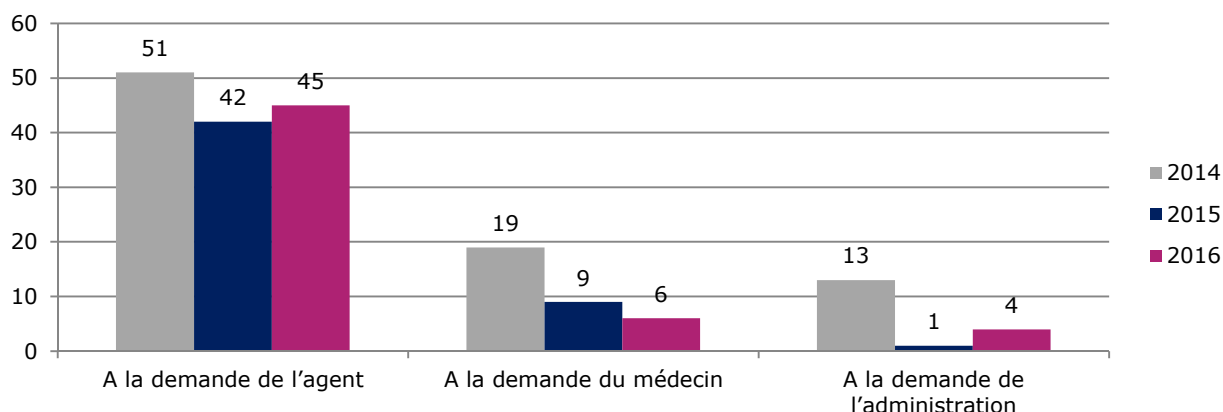
répartition des agents exposés à des risques professionnels



LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Chiffres

Nature des visites à l'origine de signalements de RPS



Les composantes concernées par les RPS

Composantes	Visites pour RPS en 2014	Visites pour RPS en 2015	Visites pour RPS en 2016
SIÈGE	26	10	4
MÉDECINE	16	15	12
PHARMACIE	16	4	5
DROIT	7	12	10
SCAPS	9	1	2
STAPS	5	3	1
CHIRURGIE DENTAIRE	1		3
IMMD	1	6	
IUT C	3		4
SCD	2		
SIUMPPS	2		4
SCFP	1		
UMVF	1		
ILIS		1	1
IEP			3

- Même si le nombre de situations RPS reste élevé à la faculté de médecine, il reste stable par rapport à l'année 2015.
- Par contre, le pourcentage de situations RPS a nettement augmenté pour les composantes suivantes :
 - o La faculté de droit
 - o L'IUT C
 - o Le Siumpps
- Encore une fois, le service de médecine de prévention fait le constat que ce sont majoritairement les services de scolarité qui sont touchés par les RPS, toutes composantes confondues.
- A remarquer la diminution du pourcentage de situations RPS pour le Siège de l'Université par rapport à 2015.
- Le médecin de prévention constate 8 % de troubles de la personnalité à l'origine de situations RPS



UNIVERSITE DE LILLE

Introduction

Le vendredi 24 mars 2017, les trois conseils d'administration des 3 universités Lilloises ont voté en faveur de la fusion pour le 01/01/2018.

Dans le cadre de cette fusion un rapprochement des données permet de se projeter afin d'avoir une vision de l'ensemble des personnels.

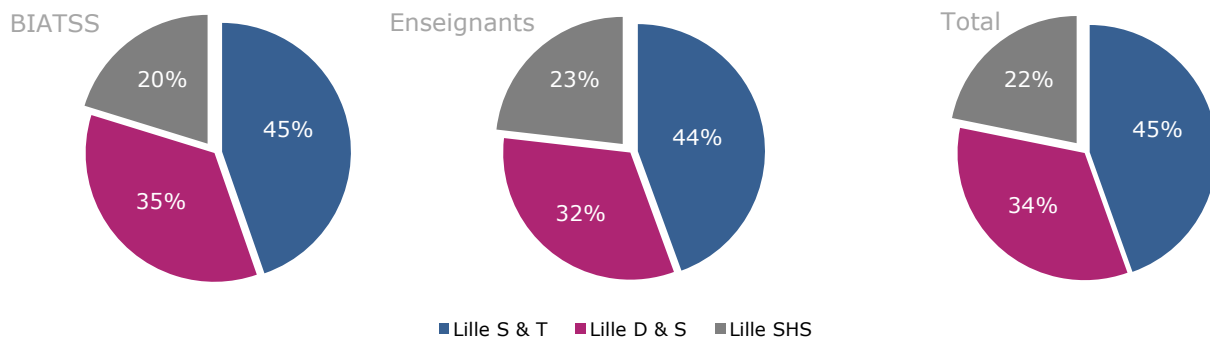
ETP PAR FILIERE

		Lille S & T			Lille D & S			Lille SHS			Université de Lille		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Enseignants	Enseignants-chercheurs / Ph U	290,8	709,1	999,9	224,3	403,0	62,3	276,5	232,9	509,4	791,6	1345,0	2 136,6
	Enseignants second degré et ENSAM	80,1	107,8	187,9	43,8	46,5	90,3	43,3	38,5	81,8	167,2	192,8	360,0
	Contractuels enseignants	139,5	257,7	397,2	226,7	196,9	423,6	134,5	74,5	209,0	500,7	529,1	1 029,8
Total enseignants		510,4	1 074,6	1 585,0	494,8	646,4	1 141,2	454,3	345,9	800,2	1 459,5	2 066,9	3 526,4
BIATSS	AENES / TOS / Médicaux sociaux	108,5	15,0	123,5	88,8	23,0	111,8	56,8	18,8	75,6	254,1	56,8	310,9
	ITRF	399,2	304,1	703,3	322,1	257,3	59,4	185,0	130,1	315,1	906,3	691,5	1 597,8
	Bibliothèque - Musée	23,6	15,6	39,2	22,8	12,9	35,7	31,2	10,6	41,8	77,6	39,1	116,7
	Contractuels Biatss	262,2	204,6	466,8	188,8	125,5	314,3	100,5	65,0	165,5	551,5	395,1	946,6
Total BIATSS		793,5	539,3	1 332,8	622,5	418,7	1 041,2	373,5	224,5	598,0	1 789,5	1 182,5	2 972,0
TOTAL		1 303,9	1 613,9	2 917,8	1 117,3	1 065,1	2 182,4	827,8	570,4	1 398,2	3 249,0	3 249,4	6 498,4

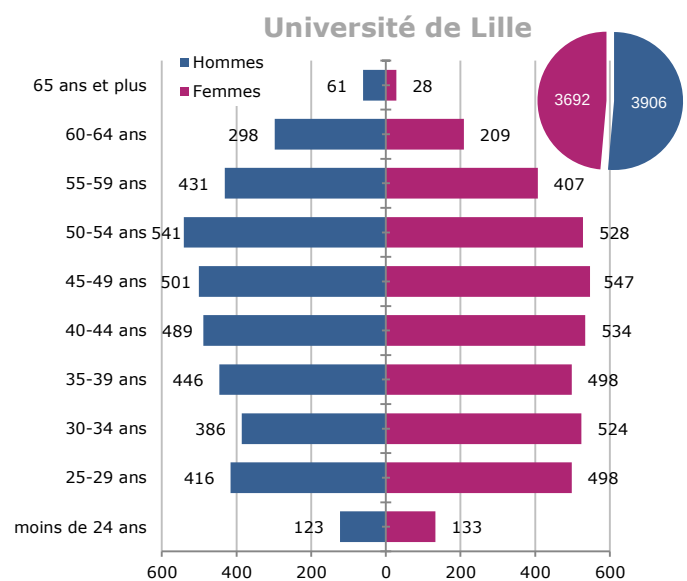
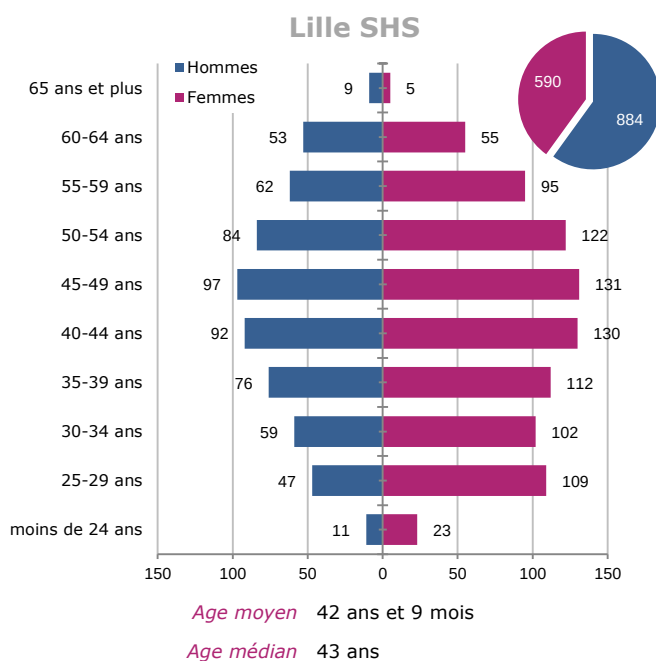
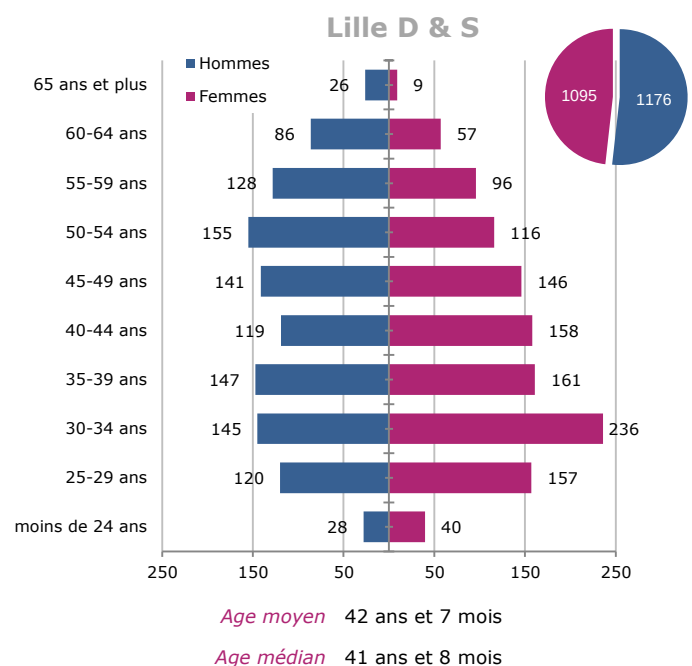
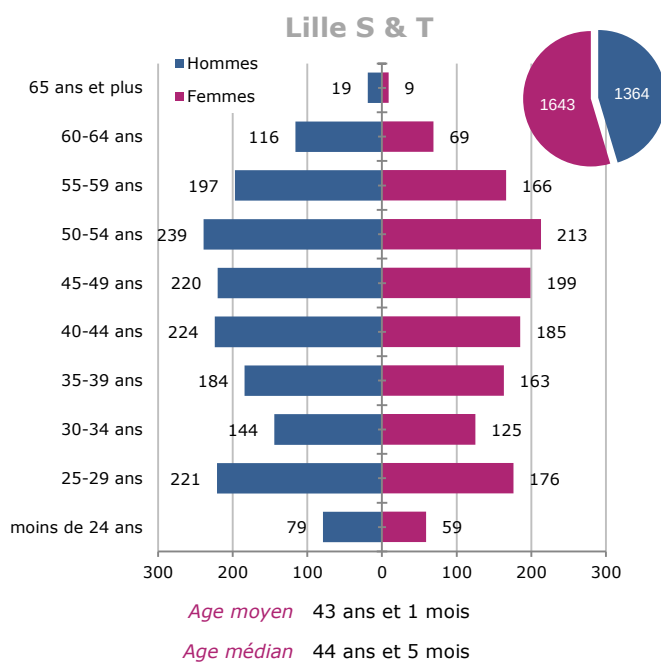
NOMBRE DE PERSONNELS PAR FILIERE

		Lille S & T			Lille D & S			Lille SHS			Université de Lille		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Enseignants	Enseignants-chercheurs / Ph U	293	711	1 004	226	403	629	278	234	512	797	1348	2 145
	Enseignants second degré et ENSAM	81	108	189	44	47	91	44	39	83	169	194	363
	Contractuels enseignants	149	279	428	242	220	462	160	91	251	551	590	1 141
Total enseignants		523	1 098	1 621	512	670	1 182	482	364	846	1 517	2 132	3 649
BIATSS	AENES / TOS / Médicaux sociaux	11	15	132	96	23	119	61	19	80	274	5	331
	ITRF	421	306	727	333	259	592	194	131	325	948	696	1 644
	Bibliothèque - Musée	25	16	41	24	13	37	34	11	45	83	40	123
	Contractuels Biatss	28	208	486	211	130	341	113	65	178	602	403	1 005
Total BIATSS		841	545	1 386	664	425	1 089	402	226	628	1 907	1 196	3 103
TOTAL		1 364	1 643	3 007	1 176	1 095	2 271	884	590	1 474	3 424	3 328	6 752

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNELS PAR TYPE D'AGENTS

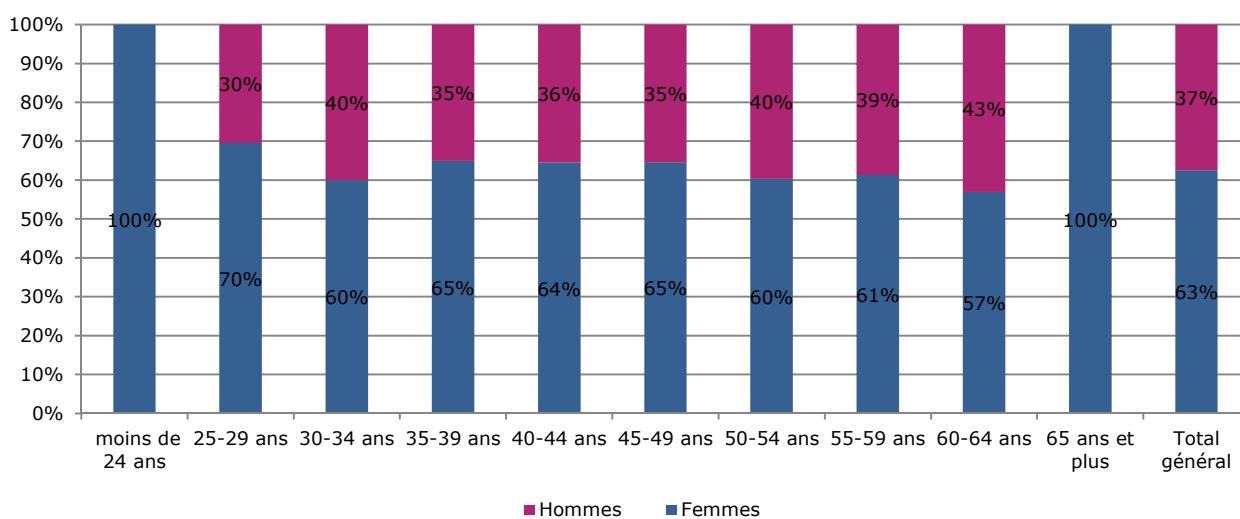


PYRAMIDE DES ÂGES DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL



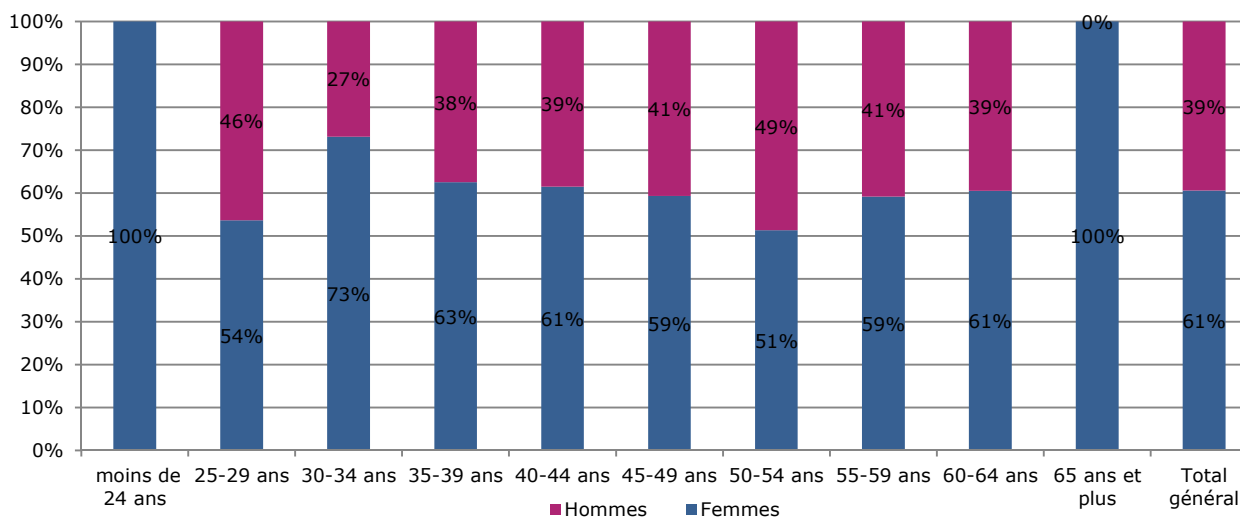
RÉPARTITION DES BIATSS TITULAIRES PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Lille S & T



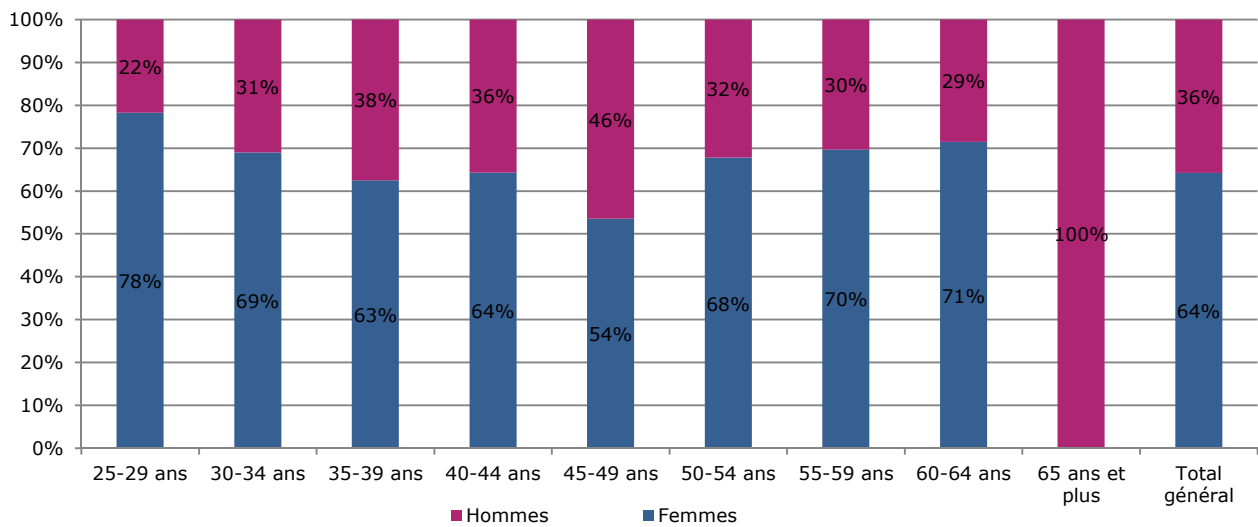
	moins de 24 ans	25-29 ans	31-34 ans	36-39 ans	41-44 ans	46-49 ans	51-54 ans	56-59 ans	60-64 ans	65 ans et plus	Total
Femmes	2	16	39	63	89	113	111	92	37	1	563
Hommes		7	26	34	49	62	73	58	28		337
Total	2	23	65	97	138	175	184	150	65	1	900

Lille D & S



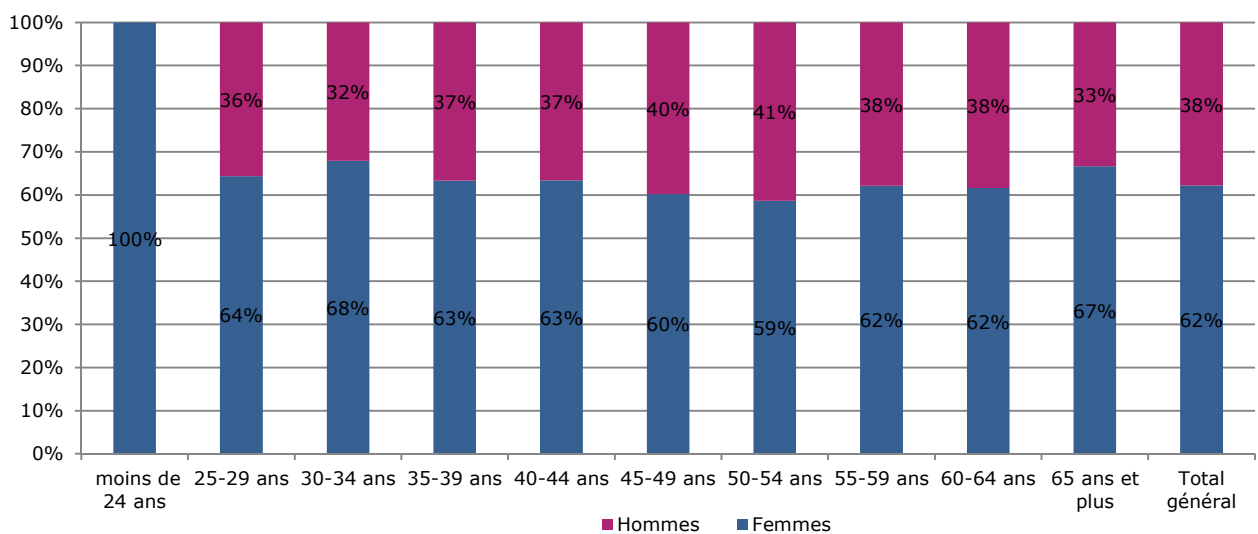
	moins de 24 ans	25-29 ans	31-34 ans	36-39 ans	41-44 ans	46-49 ans	51-54 ans	56-59 ans	60-64 ans	65 ans et plus	Total
Femmes	2	22	68	75	75	70	59	58	23	1	453
Hommes		19	25	45	4	48	56	40	15		295
Total	2	41	93	120	122	118	115	98	38	1	748

Lille SHS



	moins de 24 ans	25-29 ans	31-34 ans	36-39 ans	41-44 ans	46-49 ans	51-54 ans	56-59 ans	60-64 ans	65 ans et plus	Total
Femmes		18	20	40	54	53	40	39	25		289
Hommes		5	9	24	30	46	19	17	10	1	161
Total		23	29	64	84	99	59	56	35	1	450

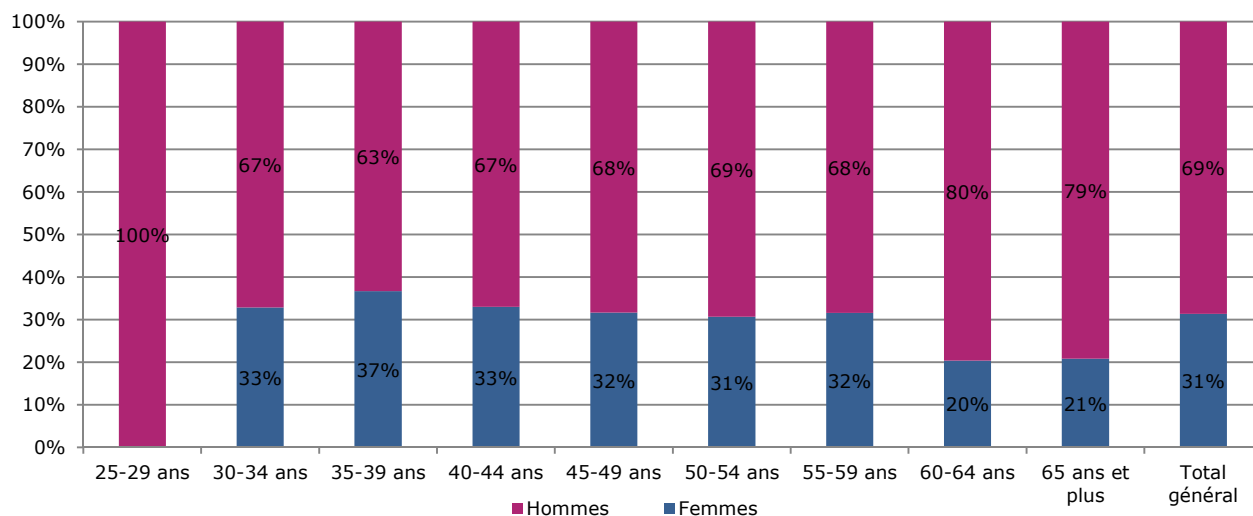
Université de Lille



	moins de 24 ans	25-29 ans	31-34 ans	36-39 ans	41-44 ans	46-49 ans	51-54 ans	56-59 ans	60-64 ans	65 ans et plus	Total général
Femmes	4	56	127	178	218	236	210	189	85	2	1305
Hommes		31	60	103	126	156	148	115	53	1	793
Total	4	8	187	281	344	392	358	304	138	3	2098

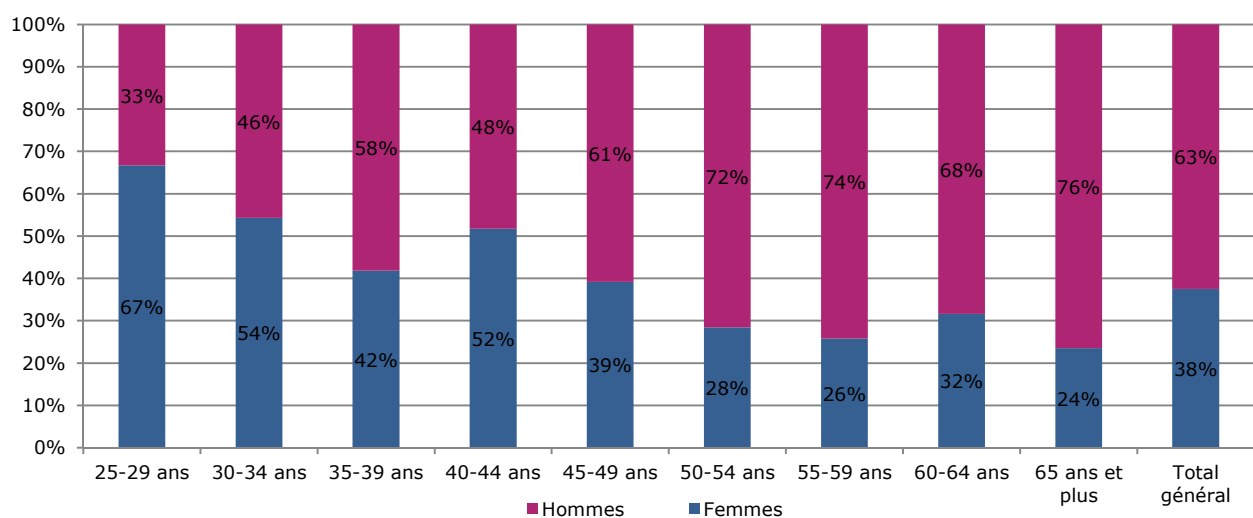
RÉPARTITION DES ENSEIGNANTS TITULAIRES PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Lille S & T



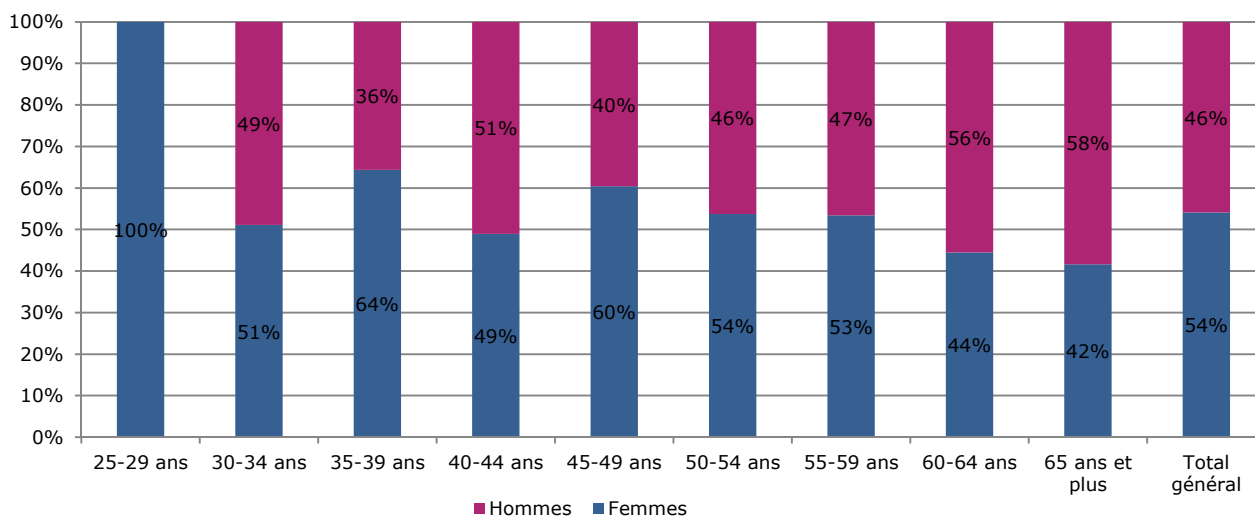
	moins de 24 ans	25-29 ans	31-34 ans	36-39 ans	41-44 ans	46-49 ans	51-54 ans	56-59 ans	60-64 ans	65 ans et plus	Total
Femmes			23	65	76	62	69	55	19	5	374
Hommes		4	47	112	154	134	156	119	74	19	819
Total		4	70	177	230	196	225	174	93	24	1193

Lille D & S



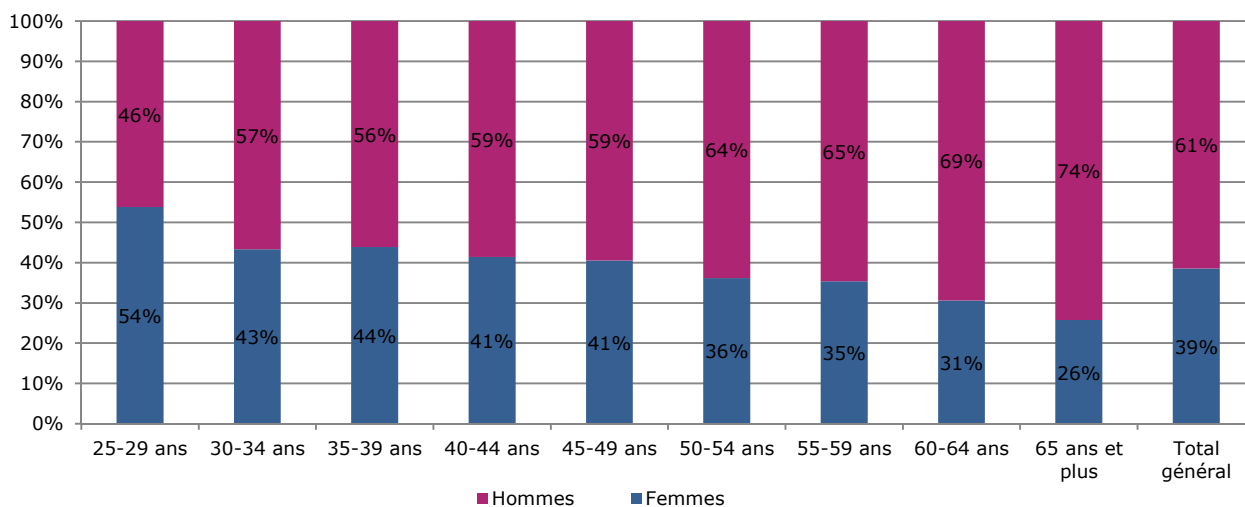
	moins de 24 ans	25-29 ans	31-34 ans	36-39 ans	41-44 ans	46-49 ans	51-54 ans	56-59 ans	60-64 ans	65 ans et plus	Total
Femmes	0	4	19	46	61	49	33	25	25	8	270
Hommes	0	2	16	64	57	76	83	72	54	26	450
Total	0	6	35	110	118	125	116	97	79	34	720

Lille SHS



	moins de 24 ans	25-29 ans	31-34 ans	36-39 ans	41-44 ans	46-49 ans	51-54 ans	56-59 ans	60-64 ans	65 ans et plus	Total
Femmes		3	23	47	46	58	65	47	28	5	322
Hommes			22	26	48	38	56	41	35	7	273
Total		3	45	73	94	96	121	88	63	12	595

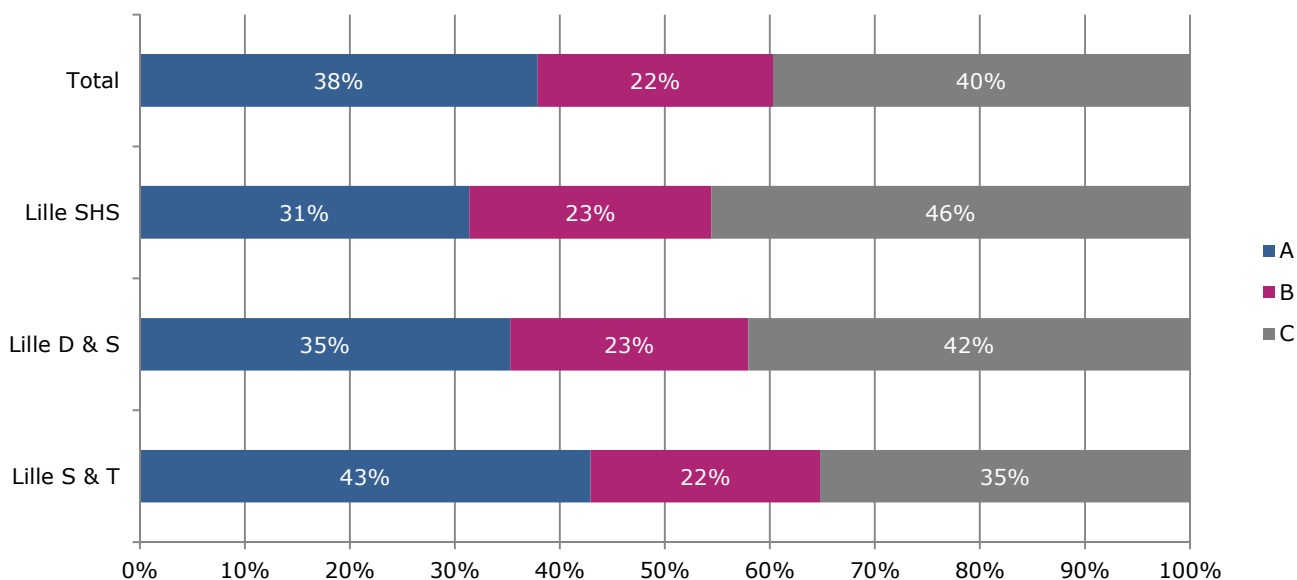
Université de Lille



	moins de 24 ans	25-29 ans	31-34 ans	36-39 ans	41-44 ans	46-49 ans	51-54 ans	56-59 ans	60-64 ans	65 ans et plus	Total
Femmes		7	65	158	183	169	167	127	72	18	966
Hommes		6	85	202	259	248	295	232	163	52	1542
Total		13	150	360	442	417	462	359	235	70	2508

RÉPARTITION DES BIATSS PAR CATEGORIE

	Lille S & T	Lille D & S	Lille SHS	Total
A	595	384	197	1 176
B	303	247	145	695
C	488	458	286	1 232
Total	1 386	1 089	628	3 103



RÉPARTITION DES PERSONNELS BIATSS TITULAIRES PAR BRANCHE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE (BAP)

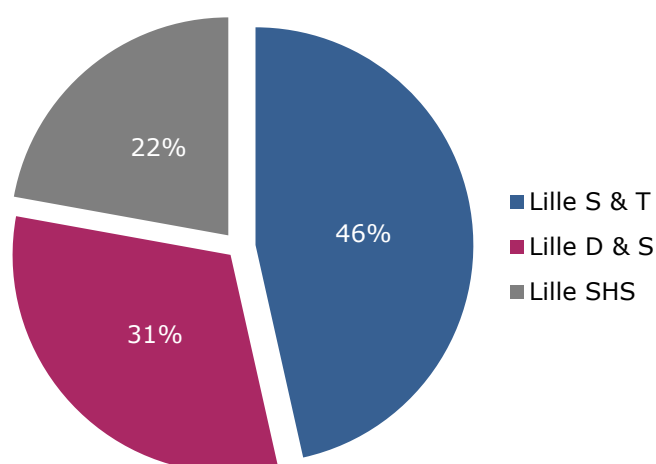
Filière	BAP	Lille S & T			Lille D & S			Lille SHS			Université de Lille		
		F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
AENES ITRF	A-Sciences du vivant	36	7	43	46	32	78				82	39	121
	B-Sciences chimiques Sciences des matériaux	26	20	46	6	5	11				32	25	57
	C-Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	9	55	64	2	8	10	1	2	3	12	65	77
	D-Sciences Humaines et Sociales	3	2	5	4	2	6	4	3	7	11	7	18
	E-Informatique, Statistique et Calcul Scientifique	9	72	81	7	36	43	4	24	28	20	132	152
	F-Information, Documentation, Culture, Communication, Edition, TICE	27	23	50	18	35	53	32	34	66	77	92	169
	G-Patrimoine, logistique, prévention et restauration	42	86	128	56	105	161	21	39	60	119	230	349
	J-Gestion et pilotage	383	56	439	272	59	331	178	39	217	833	154	987
Bibliothèque	Sans BAP	25	16	41	24	13	37	47	20	6	96	49	145
Médicaux sociaux TOS	Sans BAP	3		3	18		18	2		2	23		23
TOTAL		563	337	900	453	295	748	289	161	450	1 305	793	2 098

RÉPARTITION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, PH U TITULAIRES PAR SECTEURS DISCIPLINAIRES

	Lille S & T	Lille D & S	Lille SHS	Université de Lille
Droit, économie et gestion	119	150	25	294
Lettres et sciences humaines	93	10	392	495
Sciences	792	43	95	930
Pluridisciplinaire		35		35
Théologie				0
Pharmacie (mono-appartenants et HU)		133		133
Médecine		228		228
Odontologie		30		30
Total	1 004	629	512	2 145

RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE GLOBALE

	Lille S & T	Lille D & S	Lille SHS	Total
Rémunérations principales	99 740 967	66 233 470	47 082 889	213 057 326
Primes et indemnités (Rémunérations accessoires + Activités accessoires)	7 872 479	7 257 121	3 627 898	18 757 498
Prestations sociales	1 716 569	305 885	706 887	2 729 341
Cours complémentaires (Brut)	6 721 083	4 822 024	3 638 767	15 181 874
Vacations	831 568	815 577	776 278	2 423 423
Charges patronales (Cotisations patronales)	81 882 037	54 683 967	38 898 168	175 464 171
Total coût employeur	198 764 703	134 118 044	94 730 887	427 613 634





ANNEXES

GLOSSAIRE

AGENTS NON TITULAIRES DE L'ÉTAT (ANT)

Agent public au service de l'État et n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (exemple : contractuel, auxiliaire...). Parmi les agents non titulaires, il convient de distinguer :

-Les agents contractuels recrutés sur des postes issus du budget de l'État (Art. L712.9 du Code de l'éducation).

Parmi ceux-ci, on fera la distinction :

- Selon la nature du poste sur lequel ils sont recrutés (AENES, ITRF, Bibliothèques).
- Selon la catégorie A, B ou C de ce poste.

-Les agents contractuels recrutés sur les ressources propres de l'Université.

Parmi ceux-ci, on trouvera :

- Des contractuels relevant du droit public. On les distinguera selon leur niveau de responsabilité exprimé au travers la catégorie (A, B ou C),
- Des contractuels de droit privé (Contrat Unique d'Insertion).

Il convient également de distinguer les agents sous contrat à durée déterminée (CDD) des agents sous contrat à durée indéterminée (CDI).

À l'Université Lille 2, pour l'année 2013, tous les CDI sont rémunérés sur ressources propres.

BILAN SOCIAL

La loi n° 77-769 du 12 juillet 1977 introduit la notion de bilan social en droit français et le rend obligatoire pour les entreprises de plus de 300 salariés.

Le décret du 7 octobre 1988 l'impose également aux établissements publics hospitaliers.

Puis, la loi « Hoeffel » du 27 décembre 1994 l'étend aux collectivités territoriales, sous la forme d'un « rapport sur l'état de la collectivité ».

Pour les Universités, la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des Universités prévoit qu'un bilan de la politique sociale de l'établissement [...] est présenté chaque année » au comité technique paritaire.

La notion de bilan social est définie précisément à l'**article L 438-3 du code du travail**.

« Le bilan social récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des deux années précédentes ».

Le bilan social est un état des lieux de la situation du personnel dans un établissement.

Il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques du personnel et de leurs conditions de travail. Il permet ensuite de repérer les problèmes et dysfonctionnements pour y remédier et d'anticiper une politique de gestion des ressources humaines.

Le bilan social se doit d'être un outil d'information des personnels et d'aide à la décision, favorisant ainsi le dialogue social.

D'après la loi, il comporte sept rubriques apportant des informations sur :

- l'emploi (les effectifs),
- les rémunérations et les charges accessoires,
- les conditions d'hygiène et de sécurité,
- les conditions de travail,
- la formation,
- les relations professionnelles,
- les autres conditions de vie relevant de l'entreprise.

BRANCHES D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE (B.A.P)

- A Sciences du vivant
- B Sciences chimiques et sciences des matériaux
- C Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique
- D Sciences Humaines et Sociales
- E Informatique, Statistique et Calcul Scientifique
- F Information, Documentation, Culture, Communication, Edition, TICE (*TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation*)
- G Patrimoine, logistique, prévention et restauration
- J Gestion et pilotage

La branche d'activité professionnelle correspond à un domaine de compétence, conçu autour d'un regroupement de disciplines scientifiques, de technologies utilisées, de méthode de gestion.

L'outil permettant d'avoir accès à la nomenclature des BAP et emplois types est REFERENS : Référentiel des emplois types de la recherche et de l'enseignement supérieur.

CATEGORIES

Tous les personnels de la fonction publique sont classés en 3 catégories hiérarchiques, désignées par les lettres A, B et C :

- La catégorie A correspond aux fonctions d'étude, d'encadrement, de conception et de direction,
- La catégorie B correspond aux fonctions d'application et de mise en œuvre de procédures,
- La catégorie C correspond aux fonctions techniques et d'exécution.

Les personnels BIATSS sont répartis entre ces 3 catégories.

L'ensemble des personnels enseignants présents à l'Université relèvent de la catégorie A.

CHEVRON

Subdivision d'un échelon dont l'échelle indiciaire brute est supérieure à 1015.

Il est constitué d'une échelle lettre (de A à G) et d'un chiffre (de 1 à 3) qui la subdivise.

CORPS

Ensemble groupant les fonctionnaires soumis au même statut et ayant vocation aux mêmes grades. Les corps sont classés, selon le niveau de recrutement, en catégories A, B ou C.

ECHELON

Subdivision du grade. Il peut être lui-même divisé en chevrons.

EMPLOIS

Répartition du plafond d'emplois par nature (PR, IGE, SAENES, etc.). L'Université Lille 2 a en effet choisi de faire voter par son CA une structuration de ses emplois, ajustable en cours d'année.

La structure des emplois hospitalo-universitaires reste soumise aux décisions du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère de la Santé.

La modification de la structure des emplois de l'IUT C ne peut être effectuée par le CA de l'Université qu'après un vote du Conseil de l'IUT.

Type d'emploi des BIATSS

Les emplois de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service, de santé et sociaux des Universités, se partagent en quatre types de population :

	ITRF Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation	AENES Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur	MEDICO-SOCIAUX Personnels de santé	BIB Personnels de bibliothèques
Cat.A	Ingénieur de recherche Ingénieur d'études Assistant ingénieur	Agent comptable Directeur général des services Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Conseiller technique en service social Infirmier(e)	Conservateur Général des bibliothèques Conservateur des bibliothèques Bibliothécaire
Cat.B	Technicien de recherche et formation	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	Assistant(e) social(e)	Bibliothécaire adjoint spécialisé Assistant des bibliothèques
Cat.C	Adjoint technique de recherche et formation	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur		Magasinier

Les emplois d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et formation sont répartis :

Emplois enseignants

Les emplois enseignants sont répartis sur le programme 150 (Formations supérieures et Recherche universitaire) au sens de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances).

Types d'emplois pouvant être implantés dans les établissements d'enseignement supérieur :

Enseignants-chercheurs

- Professeur des Universités (PR)
- Maître de conférences (MCF)

Enseignants-chercheurs / praticiens hospitaliers, dans les disciplines médicales, pharmaceutiques et odontologiques :

- Professeurs des Universités-praticien hospitalier (PUPH) et Professeurs des Universités-praticien hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires (PUOD), Professeur de médecine générale.
- Maître de conférences-praticien hospitalier (MCUPH) et Maître de conférences-praticien hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires (MCOD).

Enseignants du second degré affecté dans l'enseignement supérieur

- Professeur agrégé (PRAG)
- Professeur certifié (PRCE)
- Professeur d'éducation physique et sportive (PEPS)
- Professeur de lycée professionnel (PLP)

Enseignants contractuels

- Personnel associé temporaire (PAST)
- Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER)
- Lecteur (LECT)
- Contractuel doctorant (CONTRADO)
- et, dans les disciplines médicales, pharmaceutiques et odontologiques : assistants des disciplines médicales (ASM) ou odontologiques (AHUO), praticien hospitalier universitaire (PHU), enseignants associés de médecine générale (PAMG).

EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)

La notion d'ETP représente pour chaque agent la comptabilisation de sa quotité de temps travail : une personne travaillant à mi-temps sera comptabilisée pour 0.5 ETP.

L'effectif exprimé en ETP peut être ainsi inférieur au nombre d'agents.

EQUIVALENT TEMPS PLEIN TRAVAILLE (ETPT)

L'ETPT est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'emplois et les consommations de ces plafonds.

Ce décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

Effectifs physiques x quotité de temps de travail x période d'activité dans l'année = ETPT

À titre d'exemple :

- Un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT
- Un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT
- Un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (exemples : recrutement à mi-année, CDD de 6 mois) correspond à 0,4 ETPT (0,8 x 6/12)

La quotité de temps de travail retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent et non la fraction de la rémunération à temps complet perçue par l'agent (qui est généralement supérieure).

GRADE

Subdivision du corps. La hiérarchie des grades au sein du corps est fixée par les statuts.

HEURE EQUIVALENT TRAVAUX DIRIGES (HETD)

Permet de mesurer le potentiel d'enseignement que représentent les personnels par rapport à leurs obligations d'enseignement.

Les statuts des différents corps d'enseignants prévoient le nombre d'heures d'enseignement (HETD) qui doivent être assurées dans l'année universitaire par l'agent :

- Enseignants chercheurs (PR, MC, ASS) : 192 HETD
- Enseignants du second degré (PRAG, PRCE et PEPS) : 384 HETD
- Contractuels d'enseignement : 384 HETD
- ATER et enseignants associés temps plein : 192 HETD
- ATER et enseignants associés mi-temps : 96 HETD
- Lecteurs : 200 HETD
- Moniteurs, doctorants contractuels avec mission d'enseignement : 64 HETD

PLAFOND D'EMPLOIS

Nombre maximum d'emplois dont la rémunération par l'établissement est autorisée, dans la limite du respect de la masse salariale. Il est défini en équivalent temps plein travaillé (ETPT). Il est voté par le Conseil d'Administration (CA).

Le plafond d'emploi global se compose de deux sous-plafonds :

Plafond « État »

Nombre autorisé par le MESR et inscrit au budget de l'État dans la loi de finances ; il correspond aux emplois financés pour tout ou partie par l'État.

Plafond « Ressources Propres »

Créé par vote du CA ; il correspond aux emplois financés par l'établissement sur ses ressources propres (contrats de recherche, revenus de la formation continue, etc.).

POSTES

Distribution des emplois par spécialité (BAP, section CNU, etc.) et par structure de l'établissement.

STATUT

Règles régissant un corps ou un ensemble de corps.

TEXTES APPLICABLES AUX PERSONNELS DE L'UNIVERSITE

TEXTES GENERAUX

- loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
- loi 84-16 du 11 janvier 1984 : dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

TEXTES STATUTAIRES

Personnels enseignants titulaires

Corps	Décret
Enseignants-chercheurs	
Professeurs des Universités	84-431 du 6 juin 1984
Maîtres de conférences	
Enseignants Hospitalo-universitaires	
Professeurs des Universités - praticiens hospitaliers (Médecine et Pharmacie)	84-135 du 24 février 1984
Maîtres de conférences des Universités-praticiens hospitaliers (Médecine et Pharmacie)	
Professeurs des Universités - praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	90-92 du 24 janvier 1990
Maîtres de conférences des Universités - praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires	
Enseignants du 2nd degré	
Professeurs certifiés (PRCE)	72-581 du 4 juillet 1972
Professeurs agrégés (PRAG)	72-580 du 4 juillet 1972
Professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS)	80-627 du 4 août 1980
	Décret 93-461 du 25 mars 1993 (obligations de service dans l'enseignement supérieur)

Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, de services, sociaux et de santé (BIATSS) titulaires

Corps	Décret
Personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES)	
Administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	83-1033 du 3 décembre 1983
Attachés d'administration de l'état	2005-1215 du 26 septembre 2005 2011-1317 du 17 octobre 2011
Secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	94-1016 et 94-1017 du 18 novembre 1994 2008-1385 du 19 décembre 2008
Adjointes administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	2006-1760 du 23 décembre 2006 2008-1386 du 19 décembre 2008
Personnels sociaux et de santé	
Conseillers techniques de service social	2012-1099
Infirmiers	94-1020 du 23 novembre 1994 et 2012-761 du 9 mai 2012
Assistants de service social	2012-1098
Personnels ingénieurs, techniques de recherche et de formation (ITRF)	
Ingénieurs de recherche	85-1534 du 31 décembre 1985
Ingénieurs d'étude	
Assistants ingénieurs	
Techniciens de recherche et de formation	
Adjointes techniques de recherche et de formation	
Personnels de bibliothèques	
Conservateurs et conservateurs généraux des bibliothèques	92-26 du 9 janvier 1992
Bibliothécaires	92-29 du 9 janvier 1992
Bibliothécaires assistants spécialisés	2011-1140 du 21 septembre 2011
Magasiniers de bibliothèques	88-646 du 6 mai 1988

Personnels stagiaires : décret 94-874 du 7 octobre 1994.

Personnels non titulaires

Type	Décret
Enseignants et assimilés	
ATER	88-654 du 7 mai 1988
Lecteurs et maîtres de langue étrangère	87-754 du 14 septembre 1987
Doctorants contractuels	2009-464 du 23 avril 2009
Associés et invités	85-33 du 17 juillet 1985, 91-267 du 6 mars 1991 et 92-709 du 23 juillet 1992
Associés des CHU	91-966 du 20 septembre 1991
Contractuels enseignants	86-83 du 17 janvier 1986 81-535 du 12 mai 1981 92-131 du 5 février 1992
Chargés d'enseignement et agents temporaires vacataires	8-889 du 29 octobre 1987
Non enseignants	
Contractuels BIATSS	86-83 du 17 janvier 1986
Contrat Unique d'Insertion	2009-1442 du 25 novembre 2009
Contrats étudiants	86-83 du 17 janvier 1986
Vacataires administratifs	56-585 du 12 juin 1956 77-369 du 28 mars 1977 78-1308 du 13 décembre 1978

TABLES DES SECTIONS CNU

Droit, Économie, Gestion

- 01 Droit privé et sciences criminelles
- 02 Droit public
- 03 Histoire du droit et des institutions
- 04 Science politique
- 05 Sciences économiques
- 06 Sciences de gestion

Lettres et Sciences Humaines

- 07 Science du langage : linguistique et phonétique générales
- 08 Langues et littératures anciennes
- 09 Langues et littératures françaises
- 10 Littératures comparées
- 11 Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
- 12 Langues et littératures germaniques et scandinaves
- 13 Langues et littératures slaves
- 14 Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
- 15 Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques
- 16 Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
- 17 Philosophie
- 18 Arts : plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art
- 19 Sociologie, démographie
- 20 Anthropologie, ethnologie, préhistoire
- 21 Histoire et civilisations, archéologie et art des mondes anciens médiévaux
- 22 Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique
- 23 Géographie physique, humaine, économique et régionale
- 24 Aménagement de l'espace, urbanisme

Sciences

- 25 Mathématiques
- 26 Mathématiques appliquées et applications des mathématiques
- 27 Informatique
- 28 Milieux denses et matériaux
- 29 Constituants élémentaires
- 30 Milieux dilués et optique
- 31 Chimie théorique, physique, analytique
- 32 Chimie organique, minérale, industrielle
- 33 Chimie des matériaux
- 34 Astronomie, astrophysique
- 35 Structure et évolution de la Terre et des autres planètes
- 36 Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère
- 37 Météorologie, océanographie physique de l'environnement

Disciplines médicales et odontologiques

- 42 Morphologie et morphogénèse : 3 sous-sections
- 43 Biophysique et imagerie Médecine : 2 sous-sections
- 44 Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physiologie et nutrition : 4 sous-sections
- 45 Microbiologie, maladies transmissibles et hygiène : 3 sous-sections
- 46 Santé publique, environnement et société : 4 sous-sections
- 47 Cancérologie, génétique, hématologie, immunologie : 4 sous-sections
- 48 Anesthésiologie, réanimation, médecine d'urgence, pharmacologie et thérapeutique : 4 sous-sections
- 49 Pathologie nerveuse et musculaire, pathologie mentale, handicap et rééducation : 5 sous-sections
- 50 Pathologie ostéo-articulaire, dermatologie et chirurgie plastique : 4 sous-sections
- 51 Pathologie cardiorespiratoire et vasculaire : 4 sous-sections
- 52 Maladies des appareils digestif et urinaire : 4 sous-sections
- 53 Médecine interne, gériatrie et chirurgie générale : 2 sous-sections
- 54 Développement et pathologie de l'enfant, gynéco-obstétrique, endocrino et reproduction : 5 sous-sections
- 55 Pathologie de la tête et du cou : 3 sous-sections
- 56 Développement, croissance et prévention
- 57 Sciences biologiques, médecine et chirurgies buccales
- 58 Sciences physiques, physiologiques et endodontiques

Sciences

- 60 Mécanique, génie mécanique, génie civil
- 61 Génie informatique, automatique et traitement du signal
- 62 Énergétique, génie des procédés
- 63 Génie électrique, électronique, photonique et systèmes
- 64 Biochimie et biologie moléculaire
- 65 Biologie cellulaire
- 66 Physiologie
- 67 Biologie des populations et écologie
- 68 Biologie des organismes
- 69 Neurosciences

Lettres et Sciences Humaines

- 70 Sciences de l'éducation
- 71 Sciences de l'information et de la communication
- 72 Épistémologie, histoire des sciences et des techniques
- 73 Cultures et langues régionales
- 74 Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- 76 Théologie catholique
- 77 Théologie protestante

Pharmacie

- 81 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé
- 82 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé
- 83 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques
- 85 Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé
- 86 Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé
- 87 Personnels enseignants-chercheurs de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

A, B, C	Désignation des catégories de la fonction publique
AASD	Adjoint Administratif des Services Déconcentrés
ABIB	Assistant des Bibliothèques
ADAENES	Attaché d'Administration de l'Éducation Nationale et Enseignement Supérieur
AD. CNRS 2D	Administratif Contractuel CNRS 2 ^{ème} catégorie D
ADJENES	Adjoint Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
ADT RF	Adjoint Technique de Recherche et Formation
AGC1	Agent Comptable d'Université
AHUO	Assistant des disciplines odontologiques
ANT	Agent Non-Titulaire
APAENES	Attaché Principal d'Administration de l'Éducation Nationale et Enseignement Supérieur
AS ou ASS	Assistant de l'enseignement supérieur
ASI	Assistant Ingénieur de Recherche et Formation
ASIU	Actions Sociales à l'Initiative de l'Université
ASM	Assistant des disciplines médicales
ASOC	Assistante sociale
Associés	Professeur ou maître de conférences associés
AENES	Administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ATA RF	Attaché d'Administration Recherche et Formation
ATER	Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
ATEC	Adjoint Technique des établissements d'enseignement
ATRF	Adjoint Technique Recherche et Formation
BA	Bibliothécaire Adjoint
BAP	Branche d'Activité Professionnelle
BAS	Bibliothécaire Adjoint Spécialisé
BE	Budget État
BIATSS	Personnel de Bibliothèque, Ingénieur, Administratif, de Service et de Santé
BIB	Bibliothécaire
Biblio	Bibliothèques (l'un des 3 types de population BIATSS)
BU	Budget Université
CA	Conseil d'Administration (l'un des 3 conseils de l'Université)
C. ADM	Contractuel Administratif
CAP	Commission Administrative Paritaire
CAT	Catégorie fonction publique
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEVU	Conseil des Études et de la Vie Universitaire (l'un des 3 conseils de l'Université)
CFA	Congé de Fin d'Activité
CGM	Congé de grave maladie
CHS	Comité d'Hygiène et de Sécurité
CLD	Congé de longue durée
CLM	Congé de longue maladie
CMR	Substances chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction
CNU	Conseil National des Universités
CONTDO	Contractuel Doctorant
CONS	Conservateur des bibliothèques
CONSG	Conservateur Général des bibliothèques
CRALLR	Poste allocataire de recherche
CRCT	Congé pour Recherches et Conversion Thématique
CS	Conseil Scientifique (l'un des 3 conseils de l'Université)
CSERD	Centre de soins, d'enseignement et de recherches dentaires
CTSS	Conseiller Technique de Service Social
CTP	Comité Technique Paritaire
EC	Enseignant-Chercheur : il s'agit des professeurs des Universités, des maîtres de conférences et des assistants de l'enseignement supérieur
EPSCP	Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
EPST	Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique
ETP	Équivalent Temps Plein (ex : un agent travaillant à mi-temps est compté pour 0.5 ETP)
FFBC	Faculté de Finance, Banque, Comptabilité
FP	Fonction Publique

FSJPS	Faculté des Sciences Juridiques, Politiques & Sociales
FSSEP	Faculté des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique
HC	Heures Complémentaires
HETD	Heures Équivalent Travaux Dirigés (Unité de compte des heures d'enseignement)
IAT	Indemnité d'Administration et de Technicité (prime des personnels administratifs)
IATOSS	Personnel Ingénieur, Administratif, Ouvrier, de Service et de Santé
ICPAL	Institut de Chimie Pharmaceutique Albert Lespagnol
IEP	Institut d'Études Politiques
IFTS	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (prime des personnels administratifs)
IGE	Ingénieur des Études de Recherche et Formation
IGR	Ingénieur de Recherche de Recherche et Formation
ILIS	Faculté d'Ingénierie et Management de la Santé
IMMD	Institut du Marketing et du Management de la Distribution
INF	Infirmière
ITA	Ingénieurs, Techniciens et personnels Administratifs (EPST)
ITRF	Ingénieur et Technicien de Recherche et Formation
IUT	Institut Universitaire de Technologie
LECT	Lecteur de langue étrangère
MAG	Magasinier spécialisé
MC ou MCF	Maître de Conférences
MCOD	Maître de Conférences Praticien Hospitalier Chirurgie Dentaire
MCPH	Maître de Conférences Praticien Hospitalier Médecine
MCPHARM	Maître de Conférences Praticien Hospitalier Pharmacie
MEC	Magasinier en Chef
MENESR	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
MLE	Maître de Langue Étrangère
NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
NS	Nouveau Statut
PAMG	Enseignant associé de médecine générale
PAST	Enseignant Associé à mi-temps
PCA	Prime de Charges Administratives (primes des personnels enseignants)
PHU	Professeur Hospitalier Universitaire
PIM	Prestations Inter-Ministérielles
PPRS	Prime de Participation à la Recherche Scientifique
PR	Professeur des Universités
PRAG	Professeur Agrégé
PRCE	Professeur Certifié
PRMA	Professeur de Médecine Associé
PRP	Prime de Responsabilités Pédagogiques (prime des personnels enseignants)
PUOD	Professeur des Universités Praticien Hospitalier Chirurgie Dentaire
PUPH	Professeur des Universités Praticien Hospitalier Médecine
PUPHARM	Professeur des Universités Praticien Hospitalier Pharmacie
R&F	Recherche et Formation (l'un des 3 types de population BIATSS), aussi appelé ITRF
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SAENES	Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur
SCAPS	Service Commun des Activités Physiques et Sportives
SCD	Service Commun de Documentation
SFT	Supplément Familial de Traitement
SGAS	Secrétaire Général de l'Administration Scolaire et Universitaire
SGEPES	Secrétaire Général des Établissements Publics d'Enseignement Supérieur
SGS1	Secrétaire Général d'Établissement Public de 1 ^{er} Groupe
SGS2	Secrétaire Général d'Établissement Public de 2 ^{ème} Groupe
SIUMPSS	Service Inter Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
SURN	Surnombre
TCH	Technicien de Recherche et Formation
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UL2	Université De Lille2 Droit et Santé